

QUALITÉ DES RIVIÈRES DU BAS-RHIN

→ BILAN DE LA CAMPAGNE 2012

SEPTEMBRE 2013





SOMMAIRE

INTRODUCTION

1.	SITUAT	ION HYDRO-CLIMATIQUE	5
	1.1.	Les conditions météorologiques	5
	1.2.	Situation de février 2012	8
	1.3.	Le niveau de la nappe	10
	1.4.	L'hydrologie des cours d'eau	13
2.	EVALUA	TION DE L'ETAT DES COURS D'EAU	17
	2.1.	Méthode d'évaluation de l'état des cours d'eau	17
	2.2.	L'état écologique	18
		L'état chimique	
	2.4.	Les résultats du R.I.D. 67	20
3.	QUALIT	E HYDROBIOLOGIQUE DES COURS D'EAU	21
	3.1	La qualité hydrobiologique évaluée à travers les invertébrés	21
	3.2.	Les Indices Biologiques Diatomées (I.B.D.)	26
		Les Indices Biologiques Macrophytes Rivières (I.B.M.R.)	
	3.4.	Bilan des méthodes hydrobiologiques	29
4.	DIAGNO	STIC PISCICOLE	31
	4.1.	Objectifs	31
	4.2.	Méthodologie	31
	4.3.	La campagne 2012	33
5.	EVALUA	TION DE L'ETAT PHYSICO-CHIMIQUE DES COURS D'EAU	39
	5.1.	Les premiers résultats du diagnostic « physico-chimie »	39
	5.2.	Le système d'Evaluation de la Qualité (SEQ-Eau v2)	40
	5.3.	Bilan de l'Etat écologique	48
6.	EVALUA	TION DE L'ETAT HYDROMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU -	51
	6.1.	Principes de l'évaluation de l'hydromorphologie	51
	6.2.	Les méthodes DCE compatibles	54
	6.3.	Les autres méthodes d'hydromorphologie	58
	6.4.	Les méthodes des micro-habitats	61
	6.5.	De nombreuses méthodes aux objectifs différents	
		mais complémentaires	63

CONCLUSION GENERALE

GLOSSAIRE DES ABREVIATIONS

REFERENCES REGLEMENTAIRES (OBSERVATION DE LA QUALITE DES COURS D'EAU)

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES (HYDROMORPHOLOGIE DES COURS D'EAU)

LISTE DE LA CARTOGRAPHIE

ANNEXES







La Lachter à Boofzheim (photo RID 67 – juillet 2009)



La Hasel à Niederhaslach (photo RID 67 – septembre 2012)

INTRODUCTION

Le Conseil Général du Bas-Rhin, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse met en œuvre un observatoire de la qualité des cours d'eau sans interruption depuis près de 15 ans. Ce **Réseau d'Intérêt Départemental (R.I.D. 67)** permet la production de données relatives à la qualité physico-chimique, biologique et hydromorphologique des cours d'eau départementaux ainsi que le relevé de quelques données hydrologiques.

Le R.I.D. 67 est également un outil départemental de recueil et de synthèse des données relatives au cours d'eau produites par d'autres organismes (Agence de l'Eau, Dréal, ...). Tous ces éléments sont constitutifs de l'Observatoire Départemental de l'Eau.

Le réseau historique des **50 stations patrimoniales** permet d'évaluer les grandes tendances d'évolution de la qualité des cours d'eau sur les différents volets de la qualité.

Cette synthèse présente les derniers résultats obtenus sur les réseaux d'observation (R.I.D. 67, RCS : Réseau de Contrôle de Surveillance, ...) en utilisant les nouveaux outils d'évaluation de l'« ETAT » des cours d'eau. Les données physicochimiques sont également exploitées avec la méthode du SEQ-Eau v2.

Les premiers résultats du diagnostic piscicole mené par la Fédération du Bas-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique entre 2011 et 2012 sont également présentés dans cette synthèse.

Le dernier chapitre traite du volet de la qualité hydromorphologique des rivières. Il est proposé d'établir une première synthèse des différentes méthodes d'évaluation de la qualité physique des cours d'eau, existantes ou en phase de développement.

L'ensemble des données alimente les banques nationales des données sur l'eau. Ces données sont consultables gratuitement.

Les documents produits dans le cadre du R.I.D. 67 sont consultables sur le site Internet du Conseil Général : http://www.cg67.fr, rubrique "territoires", puis "Observatoire de l'Fau".







Le Steinbach à Lembach (station n°02045160) (photo RID 67 – juillet 2012)



Le Rothbach en amont de Rothbach (photo RID 67 – février 2005)

1. SITUATION HYDRO CLIMATIQUE

1.1. Les conditions météorologiques

Les commentaires ci-dessous reprennent et synthétisent les conclusions des bulletins mensuels régionaux publiés par Météo-France.

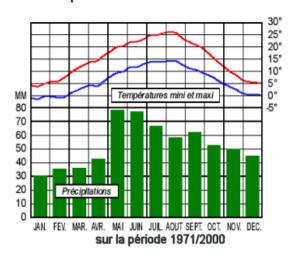
1.1.1. Principales caractéristiques climatiques

Les figures suivantes résument les caractéristiques météorologiques du département du Bas-Rhin (données Météo France) à partir de la station météorologique historique de Strasbourg-Entzheim.

LE CLIMAT DU BAS-RHIN



Normales de températures et de précipitations à l'aéroport d'Entzheim



Quelques records depuis 1949 à l'aéroport d'Entzheim

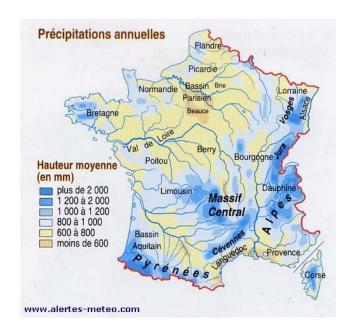
Température la plus basse	-23,2 °C
Jour le plus froid	02/01/1971
Année la plus froide	1956
Température la plus élevée	37,4 °C
Jour le plus chaud	02/07/1952
Année la plus chaude	2000
Hauteur maximale de pluie en 24h	62,9 mm
Jour le plus pluvieux	23/05/1978
Année la plus sèche	1949
Année la plus pluvieuse	1987

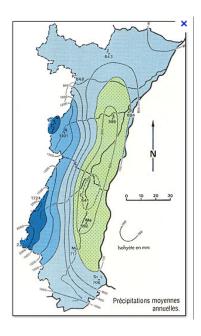
Mois	Jan.	Fév.	Mars	Avr	Mai	Juin	
Températures moyennes (°C)	1,6	2,8	6,7 9,7		14,3	17,3	
Précipitations (mm)	30,0	35,0	36,1	42,5	78,2	76,7	
Mois	Juil.	Août Sept.		Oct.	Nov.	Déc.	
Températures moyennes (°C)	19,5	19,3	15,5	10,6	5,3	2,8	
Précipitations (mm)	66,2	57,9	62,1	52,5	49,8	44,5	

Les cartes ci-dessous comparent les précipitations moyennes régionales à la situation nationale.









1.1.2. Bilan climatique de l'année 2012

La première quinzaine de février est marquée par un froid vif. Le mois de mars est doux et très sec. Cette faiblesse de précipitations se prolonge courant avril, les niveaux des cours d'eau sont au plus bas.

Le printemps est plus mitigé. Le mois de juillet présente des températures inférieures à la normale ; une courte période de canicule est enregistrée début de la troisième décade d'Août.

Le mois d'octobre présente quelques belles journées avant le basculement dans un temps maussade, peu éclairé et assez arrosé en novembre et décembre. Le dernier bimestre de 2012 est également marqué par des températures très douces : 16.3°C sont enregistrés à Strasbourg le 25 décembre.

1.1.3. L'année 2012 au fil des mois

<u>Janvier</u>

Les précipitations sont proches de la normale. Le mois de janvier est venteux avec des températures assez douces ; elles dépassent de 2 à 3 °C les normales saisonnières.

Février

Contrairement au mois précédent, février se caractérise par des températures glaciales, surtout la première quinzaine. Cette sensation de froid est accentuée par une bise de nord.

Une fois les brumes matinales levées, le soleil brille largement. Les précipitations sont extrêmement faibles ; on enregistre à peine 5 mm de précipitation.

Mars

Le mois de mars 2012 se caractérise par un temps très sec, ensoleillé et très doux. Il est le plus ensoleillé jamais relevé et le 4^{ème} mois de mars le plus chaud. Les précipitations sont très fortement déficitaires et la sécheresse menace.





Avril

En 2012, avril est sommes toute assez maussade avec des températures conformes à la normale mais un déficit en ensoleillement. Les précipitations sont déficitaires en plaine et relativement proches des normales en montagne.

Mai

De belles journées alternent avec un ciel plutôt gris. Les températures restent presque tout le temps au-dessus des normales saisonnières. On observe de nombreux jours de pluie avec un cumul total en-dessous des normales. Les premiers orages, parfois violents, se manifestent la dernière décade.

<u>Juin</u>

Le mois de juin 2012 est très maussade et se caractérise par un déficit en ensoleillement. La pluviométrie est excédentaire d'environ 20% et les températures sont légèrement au-dessus des normales de saison. La dernière semaine est un peu plus ensoleillée.

Juillet

Ce mois de juillet est somme toute assez proche des normales en ce qui concerne les précipitations et l'ensoleillement. Les températures moyennes sont quant à elles inférieures à la normale, on enregistre un écart de -3.3°C pour l'agglomération de Sélestat.

Août

Le temps est généralement chaud et ensoleillé. La région connaît même une canicule entre le 18 et le 21 août avec un maximum enregistré de 37.9°C. Ces fortes chaleurs ont eu pour conséquence de nombreux orages. Les averses orageuses peuvent entrainer de fort cumul de précipitations.

Septembre

Les températures du mois de septembre sont assez proches de la normale. Le département connaît deux journées estivales les 9 et 10 septembre ; les températures maximales sont élevées et dépassent les 30°C. Les précipitations sont légèrement déficitaires.

Octobre

Les précipitations sont en moyenne en dessous des normales d'un mois d'octobre. Les Vosges du Nord sont en déficit avec un rapport à la normale de 70 à 80%. Les journées ensoleillées se font rares et les températures sont contrastées. On observe quelques journées particulièrement douces mais également les premières gelées matinales.

Novembre

Les précipitations sont abondantes et excédentaires par rapport à la normale saisonnière. En plaine, les cumuls peuvent atteindre jusqu'à deux fois les valeurs habituelles. Les moyennes mensuelles des températures minimales et maximales sont douces et dépassent les valeurs statistiques d'un à deux degrés. Le 3 novembre, 19.5°C sont enregistrés à Entzheim. Un temps plus froid s'installe dans la région à partir du 26 novembre.

Décembre

La douceur de la fin du mois restera le phénomène marquant. On relève 16.3 °C à Strasbourg le jour de Noël. Les cumuls de précipitations sont importants surtout sur les reliefs.

Source : Météo-France





1.3. La vague de froid de février 2012

Une vague de froid a touché le département du Bas-Rhin ainsi que l'ensemble du pays du 1^{er} au 13 février 2012.

Cette longue période de froid où des températures voisines de -15°C ont été enregistrées a eu pour conséquence de figer par la glace de nombreux cours d'eau.

La série de photographie ci-dessous compare cette situation de grand froid avec une période d'étiage et une période de hautes eaux pour certaines stations du RID 67 du nord du département.







La Zorn à Geudertheim (02043900) (le 09 décembre 2010, en avril 2008 & le 07 février 2012)







La Zorn à Hochfelden (02043700) (le 09 décembre 2010, en avril 2003 et le 07 février 2012)







La Moder à Bischwiller (02042500) (le 08 décembre 2010, en été 2008 & le 07 février 2012)







Le Seltzbach à Hatten (02046800) (décembre 2010 & 07 février 2012 (pour les 2 photos de droite)



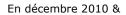


Le Seltzbach à Hatten (02046800) Diffluence du Nouveau-Seltzbach





Le Wintzenbach à Hoffen (02046500)







Le 07 février 2012



1.3. Le niveau de la nappe

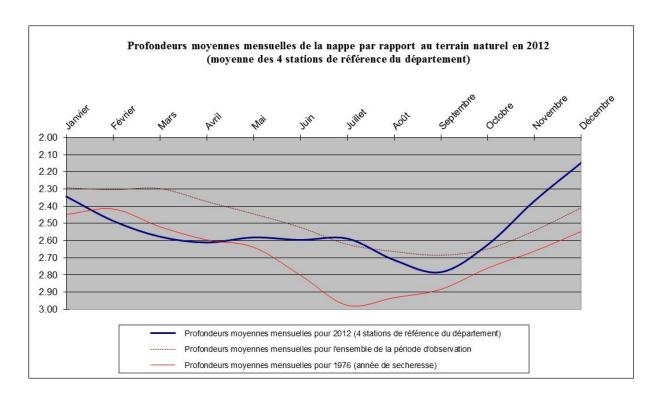
1.3.1. Situation en 2012

En 2012 l'évolution mensuelle de la profondeur moyenne de la nappe par rapport au terrain naturel est très variable. Les faibles précipitations de fin 2011 ont mis le niveau moyen de la nappe dans la moyenne interannuelle.

Les niveaux moyens ne cessent de baisser durant le printemps (lié au printemps particulièrement sec) ; le seuil de l'année sèche de référence est dépassé trois mois consécutivement entre février et avril.

Les profondeurs moyennes forment alors un palier globalement stable jusqu'en juillet. Les fortes précipitations de juillet permettent même un dépassement de la courbe de l'année humide de référence.

Le déficit se creuse en août et en septembre avant que la nappe se recharge confortablement avec les précipitations importantes de novembre et de décembre. Les niveaux sont largement excédentaires fin 2012. [Données APRONA – stations de référence du département du Bas-Rhin : Rossfeld, Lipsheim, Reichstett et Sessenheim].

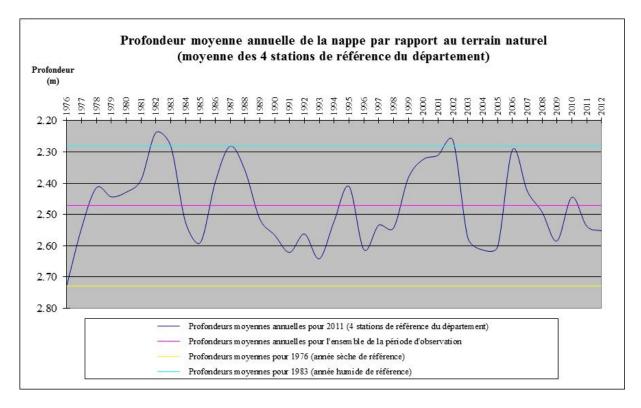


1.3.2. Evolution pluriannuelle

Le graphique ci-après représente l'évolution pluriannuelle depuis 1976 de la moyenne annuelle de la profondeur de la nappe d'Alsace par rapport au terrain naturel en prenant en compte les 4 stations de référence du département. Ces moyennes sont comparées à la moyenne interannuelle 1976-2012, à l'année humide de référence (1983) et à l'année sèche de référence (1976).







Les niveaux moyens de la nappe sont en 2012, comme en 2011 inférieurs à la moyenne interannuelle.

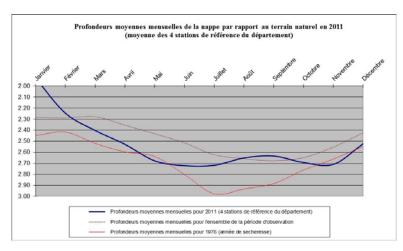
Ce graphique met en évidence les cycles pluriannuels d'alternances des excédents ou des déficits par rapport à la moyenne interannuelle des niveaux moyens de la nappe. Ces cycles sont plus ou moins longs et plus ou moins prononcés.

Le début des années 2000 est marqué par un excédent important atteignant à deux reprises, en 2002 et 2006, les niveaux de l'année humide de référence. Entre ces deux extrêmes, les années 2003 et 2004 présentent un déficit d'environ 20 % par rapport à la moyenne interannuelle.

La tendance d'évolution était à la baisse entre 2007 et 2009. L'année 2010 est proche à la moyenne pluriannuelle grâce aux importantes précipitations de décembre.

Les années 2011 et 2012 sont déficitaires. Ces deux dernières années présentent sensiblement le même profil, avec un déficit qui se creuse courant de l'hiver et au printemps. Les étés pluvieux permettent un maintien des niveaux voir même un rechargement de la nappe.

Les profils annuels moyens sont généralement excédentaire en hiver et au printemps, et déficitaire en été.



Source : APRONA



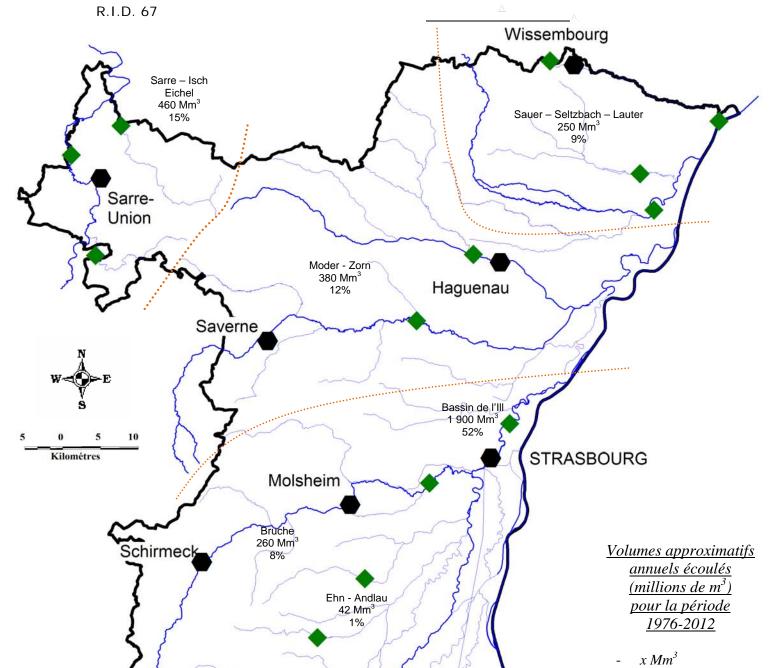




PRINCIPALES CARACTERISTIQUES HYDROLOGIQUES DES COURS D'EAU DU BAS-RHIN:

Direction de l'Agriculture, de l'Espace Rural et de l'Environnement Service Rivières

VOLUME MOYEN ECOULES ENTRE 1976 ET 2012



Rhin à Lauterbourg : 40 000 Mm³.

- Total des écoulements bas-rhinois : 3 400 Mm³

Total des écoulements du versant rhénan : 3 000 Mm3, soit environ 7% de Rhin à Lauterbourg

NB: le bassin de l'Ill (Ill et ses affluents Giessen, Ehn, Andlau, Bruche, ...) représente 64% des écoulements bas-rhinois.

écoulements

départementaux

% de la totalité des

Sources : Conseil Général du Bas-Rhin - Dréal Alsace - Agence de l'Eau Rhin-Meuse Réalisation : CG67 (PDT - DAERE - SR - RID 67)

Giessen

105 Mm³

3%

Sélestat

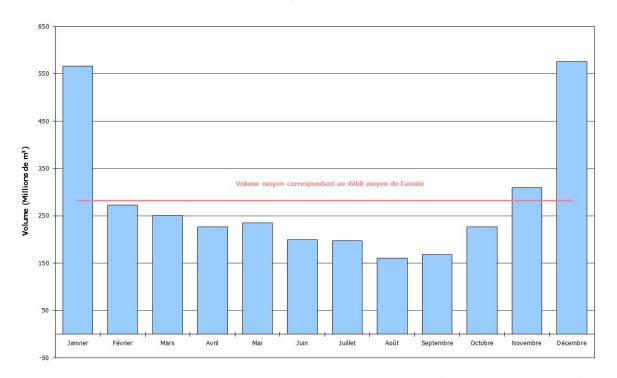
BD-carto ® IGN - BD Carthage ® IGN/AERM Mise à jour : Janvier 2013 AK

1.4. L'hydrologie des cours d'eau

1.4.1. Situation en 2012

Les conditions hydrologiques des cours d'eau du Bas-Rhin (plaine rhénane et Alsace Bossue) ont été, en 2012, conforme par rapport à la moyenne de la période de référence 1976-2012. [Données DREAL-Alsace – stations de référence du RHYAL sur : l'Ill, le Giessen, l'Andlau, l'Ehn, la Bruche, la Zorn, la Moder, la Sauer, le Seltzbach, la Lauter, Isch, Eichel et la Sarre].





Source: DREAL Alsace

Les excédents se sont surtout présentés en janvier et en décembre. Les écoulements de ces 2 mois représentent environ un tiers des écoulements annuels. Pour l'intervalle, les niveaux sont relativement stables avec environ 220 M de $\rm m^3$ écoulés par mois. Le déficit se creuse pour la seconde partie de l'été où les écoulements sont de l'ordre de 160 M $\rm m^3/mois$.

Les fortes précipitations de mai et de juillet ont regonflé les cours d'eau qui présentaient un niveau de sécheresse exceptionnel durant le printemps 2012.

Le tableau suivant récapitule quelques grandeurs hydrologiques caractéristiques des cours d'eau basrhinois. Ce sont des ordres de grandeurs.

Le débit instantané de l'Ill à sa confluence avec le Rhin représente environ 5 % du débit instantané du Rhin.

Débits instantanées moyens (m³/s)							
Le Rhin à Lauterbourg 1 260							
L'III à Strasbourg	60						
La Moder à Drusenheim	9						
La Bruche à Holtzheim	8						
La Zorn à Saverne	2						
L'Andlau à Andlau	1						

Le volume moyen annuel écoulé du Rhin au niveau de Lauterbourg est d'environ 40 000 millions de m³ (moyenne entre 1976 et 2012). Le volume écoulé par tous les cours d'eau du Bas-Rhin est d'environ 3 000 millions de m³ par an. La cartographie cicontre représente les principales grandeurs.

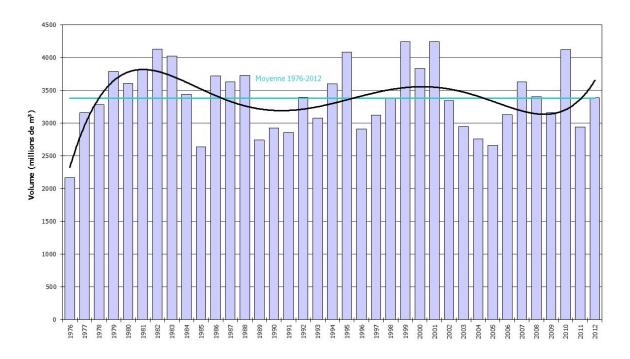




1.4.2. Evolution pluriannuelle

Le graphique suivant montre la situation hydrologique sur le département du Bas-Rhin depuis 1976.



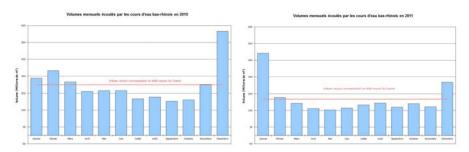


Source: DREAL Alsace

Depuis 2001, les conditions hydrologiques sont en générale déficitaires. En 2004 et 2005 ce déficit représentait environ 20% (en 1976, le déficit était supérieur à 35 % par rapport à la moyenne 1976-2012). En 2011, le déficit était d'environ 10%.

Sur la dernière décennie, seule deux années sont excédentaires : l'année 2007 dont l'excédent est proche de 10% et l'année 2010, une des 3 années où le volume totalisé écoulé est le plus fort depuis le début des relevé en 1976.

En 2010, plus de 3 500 millions de m^3 d'eau ont été évacués sur le département du Bas-Rhin. Les fortes inondations de décembre 2010 ont largement contribué au dépassement de la moyenne interannuelle.



Ces statistiques pluriannuelles sont à nuancer entre 2010 et 2012. Les graphiques annuels montrent des écoulements prononcés sur une période très courte entre décembre et janvier. Les écoulements sur ces 2 mois peuvent représenter entre un quart





et un tiers des écoulements annuels. Ces phénomènes de hautes eaux peuvent être très marquées selon les bassins versants considérés.

Comme pour la nappe phréatique, il apparaît des cycles pluriannuels d'alternances entre les années humides ou sèches. Ces cycles peuvent être plus ou moins longs.

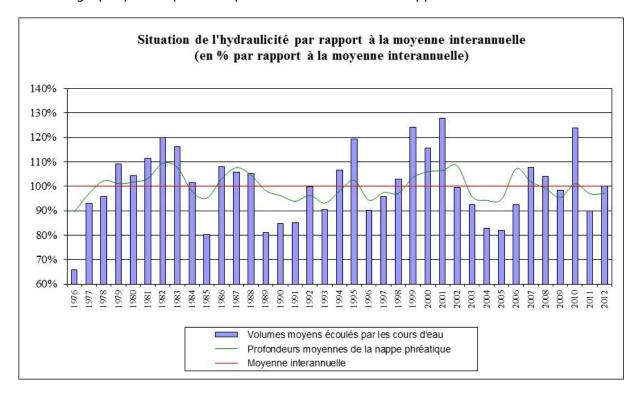
Le premier de ces cycles identifiables dure moins de 10 ans : il débute en 1976 avec le record de déficit et se termine en 1985. On observe une succession d'années arrosées entre 1979 et 1984.

Le second est plus court (1984 - 1989) suivi d'un cycle de 8 ans où l'hydraulicité est en général plus faible. Le 4^{ème} cycle entre 1996 et 2005 est le plus long qu'on ait connu. Sa période d'excédent est parfaitement symétrique et centrée dans le cycle.

Le 5^{ème} cycle semble démarrer en 2005 pour se finir en 2009 ou 2010. Les résultats des années futures nous confirmeront (ou infirmeront) le démarrage d'un nouveau cycle pluriannuel.

Le coefficient d'hydraulicité (comparaison de la moyenne annuelle par rapport à une moyenne interannuelle de référence) est par conséquent un bon indicateur de la situation hydrologique de l'année en cours par rapport à son évolution pluriannuelle.

Le graphique ci-après compare ce coefficient de la nappe et des cours d'eau.



On identifie clairement que les grandes tendances d'évolution sont comparables entre la nappe et les cours d'eau. Les amplitudes des évolutions des cours d'eau sont plus importantes que pour la nappe. Ce phénomène s'explique naturellement du fait que les cours d'eau sont des écoulements libres fortement influencés par les conditions hydro-climatiques et réagissent par conséquent assez rapidement ; tandis que la nappe est pondérée par l'immense réserve d'eau douce du champ phréatique.

Cette évolution pluriannuelle a naturellement un impact sur les résultats de la qualité des cours d'eau. Outre les conditions hydro-climatiques (précipitations,





ensoleillement, ...) de l'année en cours, la qualité des cours d'eau est également influencée par la position de l'année considérée dans le cycle pluriannuel.

Des effets de dilution (diminution des concentrations liées aux quantités importantes d'eau écoulée) ou des effets de chasse (remobilisation de nutriments "stockés" dans les sédiments) après des périodes d'étiage peuvent ainsi apparaître.

Les tendances d'évolution de la qualité des cours d'eau sont lentes et peuvent être entachées de résultats contradictoires d'une année sur l'autre. La situation d'une année n'est pas forcement représentative d'une tendance à long terme.

De plus, l'échantillonnage est réalisé à des périodes et à des fréquences prédéfinies. La survenue de ces phénomènes exceptionnels est alors, selon les années, plus ou moins pris en compte dans l'échantillonnage.

Tous ces paramètres montrent que les résultats annuels ne sont pas comparables deux à deux ; l'exploitation pluriannuelle de données comparables est par conséquent indispensable en croisant le plus grand nombre de données possibles afin d'identifier les grandes tendances d'évolutions.



2. EVALUATION DE L'ETAT DES COURS D'EAU

La Directive Cadre sur l'Eau fixe aux Etats membres un objectif ambitieux d'atteinte du « bon état écologique » à l'horizon 2015. L'atteinte du « bon état » sera évaluée par deux indicateurs, il s'agit de l'état écologique et l'état chimique.

En ce qui concerne l'état écologique, plusieurs diagnostics sont préconisés, notamment les diagnostics hydrobiologiques et un diagnostic physico-chimique.

Pour chaque compartiment de ces diagnostics, une méthode d'évaluation est normalisée ou en cours de normalisation.

De plus, les évaluations synthétisées ici donnent un état au niveau de la station de mesures ; sans présager du caractère représentatif de cette station sur la masse d'eau.

En France, un nouvel concept permettant l'évaluation de l'état des eaux a été pensé. Les outils du S.E.E.E. (Système d'Evaluation de l'État des Eaux) sont en cours de réalisation.

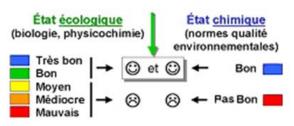
2.1. Méthodes d'évaluation de l'état des cours d'eau

Les premiers éléments techniques pour l'évaluation du BON ETAT ont été définis dans le guide technique « Evaluation de l'état des eaux douces de surface de métropole » publié en mars 2009. Les arrêtés de janvier 2010 et suivants décrivent la méthode d'évaluation à ce jour (cf références réglementaires).

L'évaluation du **BON ETAT** vis-à-vis de la DCE se fait à travers deux grands indicateurs :

- L'ETAT ECOLOGIQUE avec une répartition en 5 classes d'état,
- L'ETAT CHIMIQUE avec une répartition en 2 classes selon les NQE.

La notion de bon état eaux de surface



Source: Agence de l'eau Loire Bretagne





Le BON ETAT est atteint quand l'ETAT ECOLOGIQUE **ET** l'ETAT CHIMIQUE est qualifié de « BON ».

L'état écologique et l'état chimique sont la synthèse de plusieurs groupes ou familles de paramètres appelés « diagnostics ».

Ces diagnostics sont caractéristiques d'une même nature ou d'un même effet.

Lorsqu'un de ces diagnostics est déclassant, l'état dans son ensemble est alors nonconforme à l'objectif.

2.2. L'état écologique

Il se caractérise par 3 diagnostics répartis en 5 classes :



Les 3 diagnostics de l'état écologique concernent l'hydrobiologie, la physico-chimie classique (macropolluants) et quelques polluants spécifiques.

Les paramètres pris en compte sont listés ci-après :

Eléments "Biologie"	
Invertébrés	Protocole RCS *
Diatomées	Indice Biologique Diatomées (I.B.D.)
Poissons	Indice Poisson Rivière (I.P.R.)

Eléments "physico-chimie généraux							
Bilan de l'Oxygène	75						
	dissous, DBO ₅ , COD						
Température	température de l'eau						
Nutriments	phosphate (PO_4^{3-}), phosphore total (Pt), ammonium						
	(NH_4^+) , nitrites (NO_2^-) , nitrates (NO_3^-)						
Acidification	рН						
Salinité	conductivité, chlorures (Cl'), sulfates (SO ₄ ³⁻) **						

Polluants spécifiques								
Non synthétiques analysés sur eau filtré	arsenic dissous (As), chrome dissous (Cr), cuivre dissous (Cu), zinc dissous (Zn)							
Synthétique analysés sur eau brute	chlortoluron, oxadiazon, linuron, 2,4 D, 2,4 MCPA							

- * La méthode historique des I.B.G.N. basée sur la communauté des invertébrés n'est pas une méthode DCE compatible.
- ** les seuils ne sont pas fixés à ce jour pour ces paramètres.





2.3. L'état chimique

Il se caractérise par les 41 substances prioritaires dont les diagnostics sont répartis en 2 classes.

Ces substances sont issues des annexes de la DCE pour 33 d'entre-elles ; les 8 autres substances sont listées dans de la directive « substances dangereuses » de 2006.

L'ensemble de ces substances est alors regroupé en famille :

- l'ensemble des 13 substances (ou familles de substances) dangereuses prioritaires (SDP) de l'annexe X de la DCE,
- l'ensemble des 20 substances (ou familles de substances) prioritaires (SP) de l'annexe X de la DCE,
- et les 8 substances (ou familles de substances) de la liste I de la directive 2006/11 (ex76/464/CE) non incluses dans l'annexe X.

Le tableau ci-après liste ces substances ou familles de substances en fonction de ce classement. Il est également fait mention du type de molécules.

Les 33 substances issues de 13 SDP	a DCE : 20 SP	Les 8 substances de la « Liste 1 » de la directive 2006/11
Composés du Tributylétain (TBT) (3) (Tributylétain-cation)	DEHP ₍₃₎ (Di (2-éthylhexyl)phtalate)	Perchloréthylène ₍₄₎ (Tétrachloroéthylène)
PBDE (Pentabromodiphényléther)	Chlorure de méthylène (3) (Dichlorométhane ou DCM)	<i>T</i> richloroéthylène ₍₄₎
Nonylphénols (3) (4-(para)-nonylphénol)	Octylphénols ₍₃₎ (Para-tert-octylphénol)	Aldrine (4)
Chloroalcanes C10-C13 (3)	Diuron (1)	Tétrachlorure de carbone (4)
Somme de 5 HAP ₍₃₎ : Benzo (g,h,i) Pérylène Indeno (1,2,3-cd) Pyrène Benzo (b) Fluoranthène Benzo (a) Pyrène Benzo (k) Fluoranthène	Nickel et ses composés (2)	DDT ₍₄₎ Dichlorodiphényltrichloroéthan
Anthracène HAP (3)	Plomb et ses composés (2)	Dieldrine (4)
Pentachlorobenzène (1)	Fluoranthène (3)	Isodrine (4)
Mercure et ses composés (2)	Chloroforme (3) (Trichlorométhane)	Endrine (4)
Cadmium et ses composés (2)	Atrazine (1)	
Hexachlorobenzène (1)	Trichlorobenzène (3) (TCB)	
Hexachlorocyclohexane (1) (Lindane)	Chlorpyrifos (1)	
Hexachlorobutadiène (3)	Naphtalène ₍₃₎	
	Endosulfan (total) (1)	
	Alachlore (1)	





	Type de molécules
13 F	Pesticides (1)
4 m	étaux lourds (2)
19 p	olluants industriels (3)
5 Aı	atres polluants (4)

Isoproturon (1)
Chlorfenvinphos (1)
Pentachlorophénol (1)
Benzène (3)
Simazine (1)
1,2 Dichloroéthane (3)
Trifluraline (1)
(+ Diphényléther bromés)

 $\underline{\text{N.B.:}}$ Les compléments apportés par la directive européenne 2009 / 39 du 12 août 2013 modifiant les directives 2000/60/CE et 2008/105/CE en ce qui concerne les substances prioritaires pour la politique dans le domaine de l'eau ne sont pas pris en compte ici.

2.4. Les résultats du R.I.D. 67

L'évaluation de l'état écologique et de l'état chimique se fait donc en analysant :

- o 3 éléments biologiques,
- o 13 paramètres de physico-chimie classique,
- o 50 substances chimiques dont 6 métaux lourds et 13 pesticides.

Dans le cadre du Réseau d'Intérêt Départemental d'observation de la qualité des cours d'eau du Bas-Rhin, l'état chimique ne peut être caractérisé.

Pour l'état écologique, le diagnostic « biologie » ainsi que le diagnostic « physicochimie » peuvent être évaluée. Les polluants spécifiques ne sont pas analysés dans le cadre du R.I.D. 67.

L'ensemble de ces diagnostics se fait au niveau de la station sans préjuger de la représentativité de cette station à la masse d'eau.

Bilan 2011						Eta	t ECOLO	GIQUE					Etat
الاقال	<u>८</u> ७४४	Diagnostic Diagnostic Polluants biologie physico-chimie spécifiques		BILAN de l'Etat	CHIMIQUE								
N° National	Nom de la station	Protoco Ie RCS	IBD	IPR	Bilan de I'oxygèn e	Tomnor	Nutrime nts	Acidific ation	Salinité	non synthéti que	synthéti que		41 substances prioritaires

Diagnostic réalisable dans le cadre du R.I.D. 67





3. LA QUALITE HYDROBIOLOGIQUE DES COURS D'EAU

En ce qui concerne l'état écologique, plusieurs diagnostics sont préconisés, notamment les diagnostics hydrobiologiques. Pour chaque compartiment, une méthode d'évaluation est normalisée ou en cours de normalisation.

Chaque compartiment intègre un élément précis de la chaîne trophique. Ils sont plus ou moins représentatifs de la qualité de l'eau ou des habitats.

De plus, les évaluations synthétisées ici donnent un état au niveau de la station de mesures ; sans présager du caractère représentatif de cette station sur la masse d'eau.

Les grilles d'évaluation sont celles de l'arrêté du 25 janvier 2010 sauf pour l'I.B.M.R..

3.1. La qualité biologique évaluée à travers les invertébrés

3.1.1. L'indice Biologique Global Normalisé (I.B.G.N.)

Le compartiment « invertébrés » constitue l'élément historique de l'évaluation de la qualité hydrobiologique des cours d'eau. L'Indice Biologique Global Normalisé (ou I.B.G.N.) est une méthode d'évaluation de ce compartiment, mais ne constitue pas la méthode normalisée DCE compatible qu'est le « Protocole RCS ».

Ce protocole est concerné par 2 normes : la Norme XP T90-333 de Septembre 2009 pour le prélèvement (la qualité de l'eau - Prélèvement des macro-invertébrés aquatiques en rivières peu profondes) et la norme XP T90-388 de Juin 2010 pour le traitement au laboratoire (Qualité de l'eau - Traitement au laboratoire d'échantillons contenant des macro-invertébrés de cours d'eau).

Les données du protocole RCS sont relativement récentes et peu nombreuses, tandis que les données I.B.G.N. sur le R.I.D. 67 remontent à la campagne 2000. Il est par conséquent proposé ici de poursuivre l'exploitation des données I.B.G.N. qui caractérisent une situation au niveau de la station de mesures.

L'I.B.G.N. (norme NF T 90-350) est une méthode d'intégration locale, son exploitation précise se fait point par point en analysant en détail la liste faunistique. Par conséquent, il ne peut pas y avoir une extrapolation temporelle ou spatiale des résultats collectés.

Cependant les statistiques pluriannuelles sur un ensemble de points d'un réseau de mesures permettent de données certaines indications de la qualité des cours d'eau bas-rhinois.

Le graphique ci-dessous donne la répartition en classe de qualité des prélèvements réalisés dans le cadre du Réseau d'Intérêt Départemental (R.I.D. 67) en 2012.







Direction de L'Agriculture, de l'Espace Rural et de l'Environnement Service Rivières R.I.D. 67

QUALITE HYDROBIOLOGIQUE DES RIVIERES DU BAS-RHIN

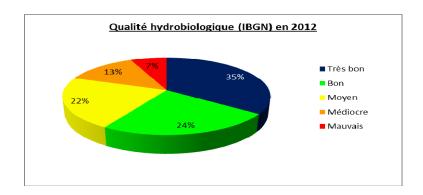
INDICE BIOLOGIQUE GLOBAL NORMALISE I.B.G.N.

ANNEE 2012

ALLEMAGNE Wissembourg Moselle Lauter Seltzbach Rothbach Sauer Eichel Sarre-Union Zinsel du Nord Eberbach Zinsel du sud Moselle Haguenau Zorn Saverne Mossel Souffel Mossig 10 **STRASBOURG** Kilométres Molsheim Bruc Meurthe & Moselle (54) Rhin Rosenmeer Schirmeck Ehn Qualité des cours d'eau du Bas-Rhin Scheer Très Bon Etat Andlau Vosges Bon Etat (88)Schernetz Etat moyen Etat médiocre Giessen Etat mauvais Sélestat Ischert Haut-Rhin (68)

Sources : Conseil Général du Bas-Rhin - Dréal Alsace - Agence de l'Eau Rhin-Meuse Réalisation : CG67 (PDT - DAERE - SR - RID 67)

BD-carto ® IGN - BD Carthage ® IGN/AERM Mise à jour : Juillet 2013 AK



En 2012, comme en 2011, près des deux tiers des stations sont classées en « bonne » ou « très bonne » qualité. La carte ci-contre illustre les résultats de 2012.

Le calcul de l'Indice Biologique Global Normalisé (I.B.G.N.) se fait à partir de 2 variables que sont :

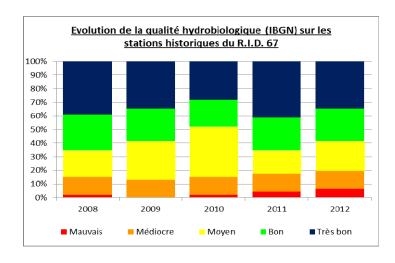
- la variété taxonomique (VT) qui recense le nombre et la diversité de taxa rencontrées et informe de la qualité des habitats,
- le groupe faunistique indicateur (GFI ou GI) qui indique la polluosensibilité des différents taxa (certains taxons disparaissent dans un milieu pollué, d'autres au contraire apparaissent) et donne une indication de la qualité de l'eau.

La VT est un indicateur de la qualité des cours d'eau tandis que le GFI informe sur la qualité de la structure trophique et des habitats.

La campagne 2007 est marquée par le redéploiement des réseaux d'observation des rivières (mise en œuvre du Réseau de Contrôle de Surveillance, adaptation du R.I.D. 67 à ces évolutions) et par l'application des nouvelles normes de prélèvements et d'identification pour les méthodes hydrobiologiques basées sur les invertébrés.

Les statistiques des tendances d'évolution de la qualité hydrobiologiques vis-à-vis des invertébrés ne peuvent se faire qu'à partir de 2008 et sur les 46 stations patrimoniales du R.I.D. 67. Pour ces stations et cette période, le suivi est continu et sans interruption.

Le graphique ci-dessous illustre ces tendances :







L'intégration du facteur temps peut être assez longue pour ce compartiment. La stabilisation de la communauté d'invertébrés après une perturbation ponctuelle est de l'ordre du mois et peut atteindre l'année dans certain cas.

Les évolutions pluriannuelles peuvent s'expliquer par la coïncidence de plusieurs facteurs comme l'amélioration de la qualité de l'eau, la disponibilité de meilleurs habitats, des habitats plus ou moins biogène, les conditions hydro-climatiques ou une hydrologie plus favorables.

Les contraintes méthodologiques (nombre d'individus pris en compte dans les groupes faunistiques indicateurs, variété faunistiques, ...) peuvent également contribuer à ces variations.

Il semble que le volume des stations classées en « mauvais » et « médiocre » est relativement stable, mais représente environ une station sur cinq.

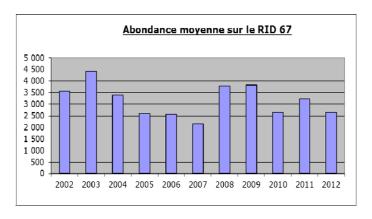
Plus de la moitié des stations présente une qualité « bonne » à « très bonne » visà-vis des invertébrés. Cette part est plus ou moins variable d'une année sur l'autre.

Les tableaux en annexe 1 récapitulent les relevés I.B.G.N. depuis 1992.

3.1.2. D'autres indicateurs

Sur la base des listes faunistiques, d'autres indicateurs peuvent être évalués. Le premier de ces indicateurs complémentaires peut être l'*abondance*, qui correspond au nombre d'individus échantillonnés sur une station.

Le graphe ci-dessous donne l'évolution moyenne de l'abondance sur les stations du R.I.D. 67 entre 2002 et 2012.



En moyenne, 3100 individus sont recensés sur les stations du R.I.D. 67 sur une campagne annuelle, avec un minimum de 2100 individus en 2007 et un maximum en 2003 avec près de 4500 individus dénombrés.

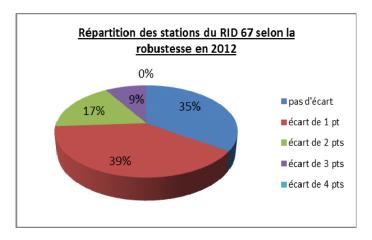
Ces moyennes sur le réseau cachent des situations très disparates. En 2012 seules 2 stations présentent un nombre d'individus inférieur à 1000 et une seule qui présente une prolifération d'oligochètes ce qui fait dépasser la barre des 10 000 individus (les oligochètes représentent alors 94% des individus).





La *robustesse* de la note de l'I.B.G.N. est indicatrice de la dominance du taxon indicateur pris en compte dans le calcul de la note. Si un ou plusieurs individus de ce taxon venaient à disparaître, quelle serait alors la note retenue ?

En 2012, plus d'une station sur 3 présente une très bonne robustesse, ce qui signifie que le groupe faunistique indicateur est représenté par au moins deux taxons.



La situation s'améliore globalement sur le R.I.D.67 depuis 2003. En effet 1 station sur 2 présentait une bonne robustesse en 2003 ou en 2004 contre un ratio de 3 stations sur 4 depuis 2011.

En complément aux deux indicateurs précédents, il est également intéressant de suivre les différents types d'habitats rencontrés sur les différentes stations

Cet *indice "habitat"* (aussi appelé coefficient morphologique) agrège la diversité du couple substrat/vitesse, les caractéristiques de l'habitat dominant et l'habitat au potentiel biogène le plus important. Cet indice permet d'apprécier l'hospitalité de la station, c'est-à-dire la capacité théorique de la station à héberger une faune.

Les notes varient entre 0, habitats dégradés à 20, habitats de très bonne qualité.

L'analyse de cet indice est très complexe puisqu'il est dépendant des conditions hydro-climatiques. Les conditions de températures et d'hydrologie à la sortie de l'hiver et durant la période estivale favorisent des milieux plus ou moins biogènes. Ces milieux peuvent alors accueillir une faune plus ou moins polluosensible.

La qualité des habitats semble être moins accueillante en 2011 et en 2012. A noter également qu'en 2012, plus d'une station sur 2 présente des algues sur au moins une placette.

3.1.3. De stations en stations ...

Les stations dont les variations de l'indice I.B.G.N. sont les plus importantes font l'objet d'une analyse particulière. Cette analyse se fait dans l'ordre hydrographique des bassins versants.

- La Kirneck à Valff (02028100) présente en général une qualité moyenne. En 2012, tout comme en 2008 et 2009 elle est classée dans la catégorie « bonne » ; du fait qu'un trichoptère sous forme de larve a été identifié. L'analyse de la robustesse montre que sans ces 7 larves la station retombe dans la classe inférieure.





- Le même phénomène est observé sur la Scheer à Bolsenheim (02028500).
- L'Ehn à Ottrott (02022900) et la Hasel à Niederhaslach (02031700) ont perdu le taxon indicateur le plus polluosensible de 2011 ce qui fait que ces 2 stations perdent respectivement 3 et 4 points d'indices.
- La Bruche à Wolxheim (02035500), le Bras d'Altorf à Duppigheim (02037750) et la Moder à Wimmenau (02040800) présentaient des niveaux supérieurs à la normale en 2011 avant de revenir à des niveaux moyens classiques en 2012. En 2011, ces trois stations présentaient des taxons indicateurs favorables mais représentés que par quelques individus.
- le Kesselgraben à Rohrwiller (02042555) présente une meilleure qualité en 2012. Ceci s'explique du fait qu'un taxon polluosensible a pu être pris en compte dans le calcul de l'indice. Mais la faiblesse de la représentativité en nombre d'individu ne permet certainement pas le maintien de ce niveau de qualité pour 2013.
- La Zorn à Hochfelden (02046700) et la Lauter à Wissembourg (02047660) présentent des niveaux inférieurs à la normales de plusieurs points d'indices. Aucune explication pertinente n'a été trouvée à cette situation. Les résultats de la campagne 2013 devront être suivis de près.

Pour les autres stations, les résultats 2012 sont comparables aux résultats des campagnes précédentes

3.2. Les Indices Biologiques Diatomées (I.B.D.)

Le compartiment « Diatomées » constitue un autre élément de l'évaluation de la qualité hydrobiologique des cours d'eau. L'Indice Biologique Diatomées (ou I.B.D.) constitue la méthode normalisée (norme AFNOR T90-354 de décembre 2007) DCE compatible.

Les données I.B.D. produites dans le cadre du R.I.D. 67 sont caractéristiques de la station considérées et ne préfigure pas de la représentativité de cette station à la masse d'eau.

L'inventaire des communautés de diatomées est effectué conformément à la norme. Il permet de calculer deux indices :

- l'I.B.D. (Indice Biologique Diatomées), normalisé et utilisé en routine en France,
- l'I.P.S (Indice de Polluosensibilité Spécifique) non normalisé mais plus ancien et plus complet, il est reconnu internationalement et présente une bonne corrélation avec l'I.B.D.
- L'I.B.D. exprime la qualité générale de l'eau. Il ne prend pas en compte tous les taxa. A l'inverse, l'I.P.S est un indice basé sur l'abondance et la sensibilité spécifique de tous les taxa inventoriés. Il est plus sensible aux altérations de la qualité du milieu et sa bonne corrélation avec la physico-chimie de l'eau a été démontrée par de nombreux auteurs.





En 2012, plus de 50% des stations présentent une qualité « bonne » à « très bonne ».

L'évaluation de la qualité des rivières à travers les I.B.D. sur les stations du R.I.D. 67 date de 2008.

Il a été proposé de suivre les stations du R.I.D. 67 au

moins une fois sur le programme de gestion. Très peu de stations ont fait l'objet d'un suivi continu sans interruption.

45%

Qualité hydrobiologique (IBD) en 2012

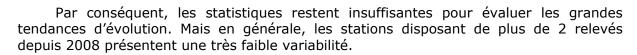
■ Très bon

Moyen

Médiocre

■ Mauvais

Bon



Les tableaux en annexe 2 résument les notes finales entre 2008 et 2012.

3.3. Les Indices Biologiques Macrophytes Rivières (I.B.M.R.)

L'Indice Biologique Macrophytique en Rivière (I.B.M.R.) est normalisé depuis Octobre 2003 (norme AFNOR NF T90-395). Cette méthode permet d'évaluer le volet floristique de la qualité hydrobiologique des cours d'eau à travers les plantes aquatiques visibles à l'œil nu ou macrophytes.

Cette méthode n'est pas constitutive de l'état écologique des cours d'eau.

L'examen des macrophytes dans le cadre de l'I.B.M.R. a pour but de déterminer le statut trophique des rivières naturelles ou artificielles. L'I.B.M.R. traduit essentiellement le degré de trophie lié à des teneurs en ammonium et orthophosphates, ainsi qu'aux pollutions organiques les plus fréquentes. Indépendamment du degré de trophie, la note I.B.M.R. est également sensible à certaines caractéristiques physiques du milieu comme l'intensité de l'éclairement et des écoulements.

L'analyse du cortège floristique permet d'apporter des éléments d'informations supplémentaires. Ainsi, le recouvrement végétal, la composition par groupes floristiques, la richesse ou encore les profils écologiques du peuplement sont des éléments intéressants à étudier.

Deux composantes permettent d'étudier les profils écologiques du peuplement :

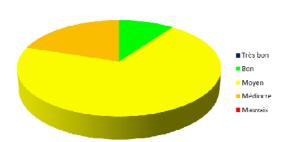
- les cotes spécifiques (CS) qui traduisent le profil d'affinité du peuplement pour un niveau trophique,
- les coefficients de sténoécie (E) qui traduisent le degré de spécialisation du peuplement envers certains paramètres de son environnement.





Le graphique ci-dessous donne la répartition des stations en classes de qualité. On peut remarquer que pour la première fois en 2012 sur le R.I.D. 67, une station est classée en « bonne qualité », il s'agit de la Magel à Mollkirch.





Il a été proposé de suivre les stations du R.I.D. 67 au moins une fois sur le programme de gestion. Très peu de stations ont fait l'objet d'un suivi continu sans interruption.

Par conséquent, les statistiques restent insuffisantes pour évaluer les grandes tendances d'évolution. Mais en générale, les stations disposant de plus de 2 relevés depuis 2008 présentent une très faible variabilité.

La situation vis-à-vis des macrophytes est moins bonne que pour les autres indicateurs. Le graphique et le tableau ci-dessous résume les premiers I.B.M.R. réalisés sur le R.I.D. 67.

Numéro de la Station	Nom de la Station	2008	2009	2010	2011	2012
02001500	La LACHTER à BOOFZHEIM		9.7			10.7
02001725	L'ISCHERT à SUNDHOUSE	8.1				
02023000	Le GIESSEN à THANVILLE				11.1	
02028200	L'ANDLAU à SCHAEFFERSHEIM	9.9	9.1	8.3	9.0	8.4
02029200	L'EHN à OTTROTT					12.0
02031400	La BRUCHE à SAINT-BLAISE-LA-ROCHE	11.2	10.5	11.4	9.4	10.6
02031800	La MAGEL à MOLLKIRCH					13.1
02032800	La MOSSIG à ROMANSWILLER					11.7
02040800	La MODER à WIMMENAU				10.7	
02041700	Le FALKENSTEINERBACH à NIEDERBRONN-LES-BAINS		10.8	11.5	11.0	11.8
02041750	Le SCHWARZBACH à REICHSHOFFEN	10.3				
02043000	La ZORN à SA VERNE	11.7	11.3	11.8	10.4	11.4
02045160	LE STEINBACH À LEMBACH				10.6	
02045250	La SAUER à BETSCHDORF	10.4	11.0	10.3	10.6	11.0
02047660	La LAUTER à WISSEMBOURG (Aval Step)				11.7	
02096400	L'ISCH à HIRSCHLAND	9.2	9.5	9.1	9.8	9.6

Cet indicateur déclasse l'ensemble des stations suivies entre 2008 et 2012. Ce compartiment à vocation à intégrer l'évaluation de l'état en 2014. Cette méthode de calcul est encore en phase de test. Mais il semble que les concentrations en nutriments présents dans les cours d'eau ne permettent pas de distinguer les différents types trophiques prédéfinis dans la méthode.



3.4. Bilan des méthodes hydrobiologiques

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des différentes méthodes hydrobiologiques appliquées aux stations patrimoniales du R.I.D. 67 en 2012.

5004	75
<u> </u>	ک ل

N° national	Nom de la stataion	I.B.G.N.	I.B.D.	L
02001046	Le MUHLBACH DE SCHOENAU à SCHOENAU	15.0	17.0	
02001500	La LACHTER à BOOFZHEIM	15.0		
02022800	La BLIND à BALDENHEIM	17.0		
02023000	Le GIESSEN à THANVILLE	17.0		Т
02026500	La ZEMBS à KRAFFT	17.0		T
02028100	Le KIRNECK à VALFF	16.0	14.5	
02028200	L'ANDLAU à SCHAEFFERSHEIM	12.0	13.2	
02028400	La SCHEER à KOGENHEIM	6.0	12.8	
02028500	La SCHEER à BOLSENHEIM	15.0		
02029200	L'EHN à OTTROTT	16.0	17.8	
02030310	Le ROSENMEER à INNENHEIM	10.0	12.9	
02030450	Le VIEIL ERGELSENBACH A GEISPOLSHEIM	14.0	15.8	
02031400	La BRUCHE à SAINT-BLAISE-LA-ROCHE	18.0		
02031600	La BRUCHE à WISCHES	16.0	16.5	
02031700	LA HASEL à NIEDERHASLACH	10.0	13.6	
02031800	La MAGEL à MOLLKIRCH	12.0	17.9	
02032800	La MOSSIG à ROMANSWILLER	15.0	15.4	
02035500	La BRUCHE à WOLXHEIM	11.0	14.8	
02035750	Le BRAS d'ALTORF à DUPPIGHEIM	11.0	14.9	
02037300	La SOUFFEL à QUATZENHEIM	9.0		
02037450	Le LIESBACH à PFULGRIESHEIM	6.0		+
02040800	La MODER à WIMMENAU	14.0		1
02041300	Le ROTHBACH à ROTHBACH	16.0		\top
02041700	Le FALKENSTEINERBACH à NIEDERBRONN-LES-B.	16.0	16.3	
02041850	Le FALKENSTEINBACH à GUNDERSHOFFEN	12.0		
02042555	Le KESSELGRABEN à ROHRWILLER	17.0		\top
02043000	La ZORN à SA VERNE	17.0	14.5	
02043300	LA ZINSEL du SUD à ECKARTSWILLER (Oberhof)	15.0		
02043660	La MOSSEL à OTTERSWILLER	17.0		\top
02043700	La ZORN à HOCHFELDEN	14.0		\top
02043750	Le ROHRBACH à HOCHFELDEN	8.0		1
02043800	La ZORN à WALTENHEIM-SUR-ZORN	15.0		1
02044300	Le LANDGRABEN à VENDENHEIM	7.0		\top
02044400	Le LANDGRABEN à DRUSENHEIM	18.0		T
02045250	La SAUER à BETSCHDORF	17.0	13.4	
02045275	Le HALBMUEHLBACH à WALBOURG	9.0		
02045425	Le BRUMBACH à HAGUENAU	16.0	18.9	
02046400	Le SELTZBACH à SOULTZ-SOUS-FORÊTS	6.0		1
02046500	Le WINTZENBACH à HOFFEN	7.0		†
02046600	Le HAUSAUERBACH à HUNSPACH	10.0		+
02046800	Le SELTZBACH à HATTEN	11.0		+
02047660	La LAUTER à WISSEMBOURG (Aval Step)	9.0		+
02096400	L'ISCH à HIRSCHLAND	14.0	13.7	
02096480	Le BRUCHBACH à KIRRBERG	16.0	-211	
02098300	Le GRENTZBACH à WALDHAMBACH	11.0		1
02098450	Le BUTTENBACH à LORENTZEN	14.0		+

	nts pris en c tat écologiq			
I.B.G.N.	I.B.D.	I.B.M.R.	I.P.R.	
15.0	17.0		pas d'IPR	
15.0		10.7	pas d'IPR	
17.0			pas d'IPR	
17.0			-	
17.0			pas d'IPR	
16.0	14.5		37.9	
12.0	13.2	8.4	32.4	
6.0	12.8		21.6	
15.0			28.7	
16.0	17.8	12.0	6.1	
10.0	12.9		41.7	
14.0	15.8		pas d'IPR	
18.0		10.6	pas d'IPR	
16.0	16.5		7.3	
10.0	13.6		10.8	
12.0	17.9	13.1	6.1	
15.0	15.4	11.7	5.7	
11.0	14.8		14.1	
11.0	14.9		19.6	
9.0			29.6	*
6.0			27.5	*
14.0			21.7	*
16.0			25.7	*
16.0	16.3	11.8	6.3	*
12.0	10.5	11.0	14.8	*
17.0			20.8	*
17.0	14.5	11.4	11.2	*
15.0	11.5		7.8	*
17.0			33.5	*
14.0			14.0	*
8.0			26.0	*
15.0			18.7	*
7.0			10.7	
18.0				
17.0	13.4	11.0		
9.0	13.1	11.0		
16.0	18.9			
6.0	10.9		34.2	*
7.0			24.8	*
10.0			20.4	*
11.0				*
9.0			22.3	
14.0	13.7	0.6		
	13./	9.6		
16.0				
11.0				
14.0				

les pêches marquées d'un « * » datent de 2010 ou 2011.





Les premiers résultats liés aux pêches électriques (I.P.R.) sont analysés ci-après dans le chapitre 3.

L'I.B.G.N. est la méthode qui est réalisée sur l'ensemble des stations du réseau patrimonial du R.I.D. 67. Les secteurs les plus dégradés concernent les bassins versants de la Scheer, de la Souffel, du Rohrbach, du Landgraben et du Seltzbach (dans l'ordre hydrographique). Pour ces secteurs, les autres indicateurs sont cohérents.

Pour certaines stations les résultats des différentes méthodes d'évaluation peuvent paraître contradictoires. Ces méthodes n'évaluent pas le même compartiment du volet hydrobiologie, c'est pourquoi la comparaison des méthodes hydrobiologiques est très complexe.

La méthode I.B.M.R. basée sur les végétaux aquatiques semble être très déclassante. Aucune station n'est évaluée en bonne qualité (sauf la Magel à Mollkirch pour la première fois en 2012).



4. DIAGNOSTIC PISCICOLE

Le compartiment « poissons » est le plus connu de tous les compartiments biologique de la rivière. L'évaluation de la qualité des rivières à travers ce compartiment supérieur et intégrateur de la chaine trophique se fait à travers l'outil des Indices Poissons Rivières (ou I.P.R.) selon la norme NF T 90-344.

La Fédération du Bas-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique expertise depuis de nombreuses années la qualité piscicole des cours d'eau bas-rhinois et réalise régulièrement des pêches électriques.

Ces pêches, généralement réalisées de façon ponctuelle, permettent de diagnostiquer localement l'état des populations piscicoles.

De nombreuses pêches ont ainsi déjà été réalisées par la Fédération de Pêche mais également par l'ONEMA.

4.1. Objectifs

Le volet piscicole constitue un des éléments de caractérisation de l'état écologique prévu par la DCE. Le partenariat entre la Fédération de pêche, le Conseil Général du Bas-Rhin et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse a pour objectif de compléter la connaissance des stations des réseaux d'observation sur le volet piscicole.

En effet, pour certaines de ces stations, ces pêches constitueront un premier diagnostic ; la connaissance piscicole de ces sites pouvant être très partielle, voire inexistante.

Ce diagnostic piscicole est programmé entre 2011 et 2013.

Ces évaluations permettent également de renforcer la connaissance de l'état halieutique des cours d'eau du Bas-Rhin et pourront à terme, compléter et renforcer le Schéma Départemental à Vocation Piscicole (S.D.V.P.).

4.2. Méthodologie

La première étape consiste à coordonner les programmes d'actions des différents partenaires ; que ce soit la Fédération de pêche, Le Conseil Général, l'Agence de l'Eau ou l'ONEMA (Office National de l'Eau est des Milieux Aquatiques).







Direction de L'Agriculture, de l'Espace Rural et de l'Environnement Service Rivières

QUALITE PISCICOLE

STATION DU R.I.D. 67
PERIODE 2010-2012

R.I.D. 67 ALLEMAGNE Wissembourg Moselle (57)Lauter Seltzbach Rothbach Sauer Sarre Eichel Sarre-Union Zinseldu Nord Moder Eberbach Moselle du sud Haguenau (57)Zorn Saverne Mossel Souffel Mossig **STRASBOURG** 10 Kilométres Molsheim Meurthe & Bruc Moselle (54) Rhin Rosenmee Schirmec Ehn Qualité des cours d'eau du Scheen Andlau **Bas-Rhin** Vosges (88)Très Bon Etat $7 \le IPR$ Schernetz Bon Etat $7 < IPR \le 16$ $16 \le IPR \le 25$ Giessen Etat moyen Etat médiocre 25 < IPR ≤ 36 Sélestat Etat mauvais 36 < IPR Ischert Haut-Rhin IPR non calculable (68)

Sources : Conseil Général du Bas-Rhin - Dréal Alsace - Agence de l'Eau Rhin-Meuse Réalisation : CG67 (PDT - DAERE - SR - RID 67)

BD-carto ® IGN - BD Carthage ® IGN/AERM Mise à jour : Décembre 2012 AK Il s'agit d'optimiser les moyens techniques, humains et financiers tout en répondant aux objectifs des différents partenaires.

Un inventaire précis de l'ensemble des pêches réalisées sur le département depuis 2000 a été dressé. Cet inventaire permet non seulement un accès facilité aux données, mais aussi de recenser les secteurs dont la densité de suivi est plus faible.

La deuxième étape vise à réaliser des pêches à l'électricité selon le protocole établi par l'ONEMA en avril 2008. Une trentaine de pêche sont réalisées annuellement.

La fédération de pêche prend en charge également les démarches administratives nécessaires pour réaliser ce type d'opérations auprès de la préfecture et des propriétaires des droits de pêches.

Après cette phase de la production, les données sont validées et diffusées à travers les outils nationaux. Elles constituent donc un élément à part entière de la Banque Nationale de l'Eau.

Grace à ces listes faunistiques, l'Indice Poisson Rivière (I.P.R.) peut être calculé. Cet indice est normalisé selon le protocole NF T 90-344.

L'exploitation de ces données est l'ultime étape de ce programme. Le croisement de ces données avec les données physico-chimiques et hydrobiologiques permettra une plus grande précision dans les différents plans de gestion.

Un rapport technique sera établi en fin de programme. Une synthèse grand public sera également produite pour une diffusion large aux différents acteurs du domaine.

4.3. La campagne 2012

La première campagne de pêches du programme pluriannuel s'est faite en septembre et octobre 2011. Elle concerne les bassins versants de la Souffel, de la Moder et de la Zorn.

En 2012, 33 pêches à l'électricité ont été réalisées sur les bassins versants de la Bruche/Mossig, de l'Ehn/Andlau/Scheer et de la plaine ello-rhénane.

La carte ci-contre illustre les résultats de ces deux campagnes 2011 et 2012.

Le tableau ci-après liste les sites prospectés en y associant les notes de l'I.P.R..



Pour les pêches réalisées en 2012, plus de 60% des stations présentent une qualité « bonne » à « excellente » vis-à-vis du diagnostic piscicole.

Mais deux stations une qualité « très mauvaise ».







L'Andlau à Schaeffersheim (02028200) Septembre 2012



La Bruche à Holtzheim (02036000) Septembre 2012

4.3.1. Le bassin versant de la Bruche/Mossiq

Pour le bassin de la Bruche/Mossig, la situation est en général « bonne » à « très bonne ».

La Bruche présente à Wisches un milieu perturbé un lit sur élargi et peu mobile. On n'y rencontre que 8 espèces. Plus à l'aval, la diversité est meilleure. A Wolxsheim, 17 espèces sont recensées même si le milieu est colmaté et que le lit est recalibré.

A Holtzheim, la Bruche retrouve un milieu préservé et équilibré ce qui permet le développement de 19 espèces (diversité la plus importante recensée en 2012). La présence de certaine espèce pourrait s'expliquer par la proximité de certains étangs.

Pour les principaux affluents comme la Climontaine, la Rothaine ou la Magel, les pêches électriques ont donné de très bons résultats. Même si certaines de ces stations présentent un milieu plus ou moins préservé, l'équilibre de la chaine trophique est pérenne. Pour le Ruisseau d'Albet, 198 truitelles ont été pêchées dans une lame d'eau très faible. Cette très forte densité confère à ce cours d'eau une véritable nurserie pour le cours d'eau principal qu'est la Bruche.

La pêche de la Hasel à Niederhaslach donne une bonne note vis-à-vis de l'I.P.R. mais le tronçon évalué n'est pas forcement représentatif de la situation globale. En effet, en aval du rejet de la station d'épuration, les graviers sont colmatés et une portante mortalité a été observée quelques semaines avant la prospection suite à une pollution accidentelle.

Le grand bassin de la Mossig présente également une bonne qualité vis-à-vis du volet hydro piscicole sauf en aval sur la station à Soultz-les-Bains. La présence importante de sables et de limons, la quasi-absence d'un système racinaire et des écoulements banalisés ont réduit la capacité d'accueil de la station.

La Sommerau à Romanswiller présente actuellement une bonne qualité piscicole. Mais les observations tant du point de vue du colmatage du fond que de la qualité de l'eau peut faire craindre à une dégradation prochaine de cet équilibre fragile.





4.3.2. Le bassin versant de l'Ehn/Andlau/Scheer

Comme pour les autres indicateurs de la qualité des cours d'eau, l'Ehn en amont d'Ottrott se caractérise par une « très bonne » qualité pour l'I.P.R. La très bonne conservation du milieu, une bonne qualité de l'eau ; ainsi qu'une faible pression de pêche permettent un équilibre trophique quasi parfait. La plus grande truite de ce programme pluriannuel a été recensée à Ottrott en 2012 avec un individu mesurant 43 cm.

La deuxième pêche a été réalisée en aval du bassin, à Geispolsheim avant la confluence de l'Ehn avec l'Ill. Malgré la faiblesse des écoulements et une présence significative de vases, 18 espèces ont été enregistrées et notamment des truites et des chabots. Une ripisylve dense et les nombreux embâcles offrent un habitat confortable à ces espèces. La proximité du Vieil Ergelsenbach peut influencer positivement cette station.

En effet le Viel Ergelsenbach est bien préservé avec des écoulements variés et un fond non colmaté. Ceci permet le développement de 9 espèces qui présentent une biomasse globale intéressante. De plus, l'influence de la nappe permet certainement une dilution grâce à l'apport d'une eau de meilleure qualité.

Le Rosenmeer à Innenheim présente une mauvaise qualité vis-à-vis de l'I.P.R.. L'artificialisation du milieu et sa progression dans un secteur périurbain à Innenheim ont fortement perturbé le fonctionnement de la rivière. Les quelques habitats pour les poissons se réduisent à la végétation herbacée des berges. On observe cependant une biomasse importante portée par 5 espèces.

Sur l'Andlau, 3 pêches ont été effectuées sur le cours médian et aval. Sur les stations de Schaeffersheim et d'Hindisheim, la qualité hydromorphologique est « mauvaise » : le cours d'eau a été rectifié et le lit mineur élargit. Les habitats sont par conséquent très pauvres et peu diversifiés ; la lame d'eau est très faible. Des travaux de renaturation sont prévus sur ces secteurs. Cette situation se ressent dans la note de l'I.P.R. à Schaeffersheim qui se classe en qualité « mauvaise ». Peu d'individus ont été pêchés et pour l'essentiel de petite à très petite taille et des espèces peu sensibles à la qualité de l'eau.

A l'aval à Fégersheim, 19 espèces ont été recensé, le record pour la campagne 2012. Cette situation a pour origine une bonne diversité des habitats et la présence d'une forte quantité de matière organique qui peut s'expliquer par la proximité de plusieurs déversoirs d'orages au droit de la station. A noter cependant qu'une quantité indescriptible de détritus de toutes natures et de toutes formes est plaquée au fond de la rivière.

La pêche électrique pour le Kirneck aval s'est faite à Valff. La mauvaise note de l'I.P.R. s'explique par un milieu fortement banalisé sur fond de sable et gravier. Une présence importante de matières organiques est également observée. Un nombre trop important d'espèces souvent peu polluo-sensibles est enregistré. Pour le vairon, près de 250 individus sont présents.

La Scheer à Kogenheim est marquée régulièrement par des assecs et par un milieu très banalisé à forte présence de vase. La présence de près de 300 petits individus de goujon montre la capacité de colonisation de cette espèce dans des milieux peu hospitaliers.





N° national	Nom de la station	IPR 2010	IPR 2011	IPR 2012
02001046	MUHLBACH à SCHOENAU			pas d'IPR
02001430	ISTERGRABEN à FRIESENHEIM			pas d'IPR
02001500	LACHTER à BOOFZHEIM			pas d'IPR
02001725	ISCHERT à SUNDHOUSE			pas d'IPR
02022700	ILL à BALDENHEIM (Rathsamhausen le Haut)			10.310
02022772	BLIND à OHNENHEIM			pas d'IPR
02022800 02025115	BLIND à BALDENHEIM LE FRIESENGRABEN à MUTTERSHOLTZ		nac d'IDD	pas d'IPR
02025115	ZEMBS à KRAFFT		pas d'IPR	pas d'IPR
02020300	ILL à OHNHEIM			13.140
02027000	KIRNECK à VALFF			37.870
02028200	ANDLAU à SCHAEFFERSHEIM			32.390
02028250	ANDLAU à HINDISHEIM			21.020
02028400	SCHEER à KOGENHEIM			21.610
02028500	SCHEER à BOLSENHEIM			28.650
02029000	ANDLAU à FEGERSHEIM			20.110
02029200	EHN à OTTROTT			6.110
02030310	ROSENMEER à INNENHEIM			41.650
02030450	VIEIL ERGELSENBACH à GEISPOLSHEIM			pas d'IPR
02030500	EHN à GEISPOLSHEIM			15.170
02031400	BRUCHE à SAINT BLAISE LA ROCHE			pas d'IPR
02031410	CLIMONTAINE à SAINT BLAISE LA ROCHE			4.200
02031470	ROTHAINE à ROTHAU			5.940
02031540	RUISSEAU D'ALBET à LA BROQUE			11.590
02031560	FRAMONT à SCHIRMECK			7.390
02031600	BRUCHE à WISCHES			7.340
02031700	HASEL à NIEDERHASLACH		ļ	10.840
02031800 02032800	MAGEL à MOLLKIRCH			6.060
02032800	MOSSIG à ROMANSWILLER SOMMERAU à ROMANSWILLER			5.710 8.930
02035090	MOSSIG à SOULTZ les BAINS			28.210
02035500	BRUCHE à WOLXHEIM			14.060
02035750	BRAS D'ALTORF à DUPPIGHEIM			19.620
02036000	BRUCHE à HOLTZHEIM			14.540
02036200	Le CANAL DE LA BRUCHE à WOLXHEIM		pas d'IPR	
02036227	Le MUHLBACH3 (Bleich) à ERNOLSHEIM/BRUCHE		pas d'IPR	
02036230	Le CANAL DE LA BRUCHE à ERNOLSHEIM/BRUCHE		pas d'IPR	
02036233	Le MUHLBACH4 (Minoterie) à ERNOLSHEIM/BRUCHE		pas d'IPR	
02036260	Le CANAL DE LA BRUCHE à WOLFISHEIM		pas d'IPR	
02037300	La SOUFFEL à QUATZENHEIM		29.600	
02037450	Le LIESBACH à PFULGRIESHEIM		27.500	
02040800	La MODER à WIMMENAU		21.700	
02040950	LE MEISENBACH à INGWILLER		19.400	
02041300	Le ROTHBACH		25.700	
02041700	Le FALKENSTEINERBACH à NIEDERBRONN-LES-BAINS		6.300	
02041746	Le SCHWARZBACH à Niederbronnn-les-Bains	-	12.500	
02041850	Le FALKENSTEINBACH à GUNDERSHOFFEN		14.800	
02041905 02042000	La ZINSEL-DU-NORD à Mertzwiller La MODER à SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER		11.700 11.500	
02042000	La MODER à BISCHWILLER		9.000	
02042505	Le KESSELGRABEN à ROHRWILLER		20.800	
02043000	La ZORN à SAVERNE		11.200	
02043300	La ZINSEL-DU-SUD à ECKARTSWILLER (Oberhof)		7.800	
02043350	Le FISCHBACH à NEUWILLER-LES-SAVERNE		6.090	
02043500	La ZINSEL-DU-SUD à HATTMATT		12.900	
02043660	La MOSSEL à OTTERSWILLER		33.500	
02043700	La ZORN à HOCHFELDEN		14.000	
02043750	Le ROHRBACH à Hochfelden		26.000	
02043800	La ZORN à WALTENHEIM-SUR-ZORN		18.700	
02044000	La ZORN à BIETLENHEIM		12.800	
02046350	Le SELTZBACH à PREUSCHDORF	22.579		
02046400	Le SELTZBACH à SOULTZ-SOUS-FORÊTS	34.198		
02046415	Le FROESCHWILLERBACH à LOBSANN	15.503		
02046500	Le WINTZENBACH à HOFFEN	24.755		
02046600	Le HAUSAUERBACH à HUNSPACH	20.377		
02046800	Le SELTZBACH à HATTEN	22.276		
02046850	Le SEEBACH à BUHL	24.252		





A Bolsenheim, 12 espèces sont recensées, mais pas celles attendues pour ce type de rivières. La qualité hydromorphologique dégradée de ce tronçon de rivière peut-être un élément d'explication à cette note d'I.P.R. « mauvaise ».

4.2.3. La plaine ello-rhénane

En 2012, 9 pêches ont été réalisées dans le secteur ello-rhénan. De par leur caractère phréatique, il n'est pas possible d'évaluer la qualité piscicole de ces stations à travers la méthode de l'I.P.R..

Pour la Lachter à Boofzheim et l'Ischert à Sundhouse la situation est semblable. Les rectifications ont élargi les lits ce qui a provoqué une banalisation des écoulements, un affaiblissement de la lame d'eau et raréfaction des habitats. La station sur la Lachter présente une ripisylve très dense ce qui provoque un ombrage important. L'essentiel des espèces a été capturé sur les 10 premiers mètres de la station.

Pour l'Ischert à Sundhouse, les deux tiers des individus capturés sont des anguilles.

Sur la Blind, 2 pêches ont été réalisées ; les résultats sont très différents. En effet, la présence du barrage à Ohnenheim a provoqué l'accumulation de vase qui ne constitue pas un habitat très accueillant. Plus en aval à Baldenheim, le milieu et les habitats sont plus diversifiés. 18 espèces ont été recensées contre 12 à Ohnenheim.

La Zembs à Krafft présente un bon équilibre de la chaîne trophique. Malgré la présence localement importante de matière organique, 15 espèces tolérantes et omnivores sont présentes en nombres et dans toutes les classes d'âge.

Sur l'Ill, deux pêches ont été réalisées à Baldenheim (Rathsamhausen) et à Ohnheim. La réalisation des pêches sur ce type de stations (gabarit, profondeur, largeur, longueur à prospectée) se trouve à la limite d'application des méthodes de pêches, l'efficacité de pêche peut être réduite en milieu profond. Cependant, les résultats obtenus sont conformes à ce qu'on peut attendre pour ce type de rivières : près d'une vingtaine d'espèces recensées, une grande diversité observée, les différentes classes d'âge représentées. Sur ces 2 stations, un I.P.R. a pu être calculé, elles se situent dans la classe « bonne ».





L'Isch à Wolfskirchen (photo RID 67 – juin 2013)



Le Baerembach à Stambach (photo RID 67 – mars 2011)

5. EVALUATION DE L'ETAT PHYSICO-CHIMIQUE DES COURS D'EAU

Le diagnostic de « physico-chimie générale » constitue un autre élément de l'évaluation de l'état écologique.

Les paramètres suivis caractérisent le bilan de l'oxygène, la température, les nutriments et l'acidification. Les paramètres de salinité ne sont pas pris en compte faute de seuils définis à l'heure actuelle selon l'arrêté du 25 janvier 2010.

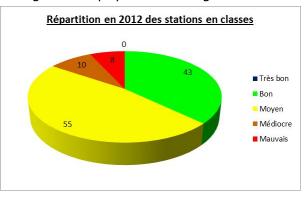
Les évaluations synthétisées ici donnent un état au niveau de la station de mesures ; sans présager du caractère représentatif de cette station sur la masse d'eau.

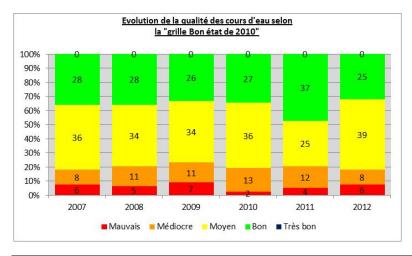
<u>5.1. Les premiers résultats du diagnostic « physico-chimie</u> générale »

Pour la campagne 2012, 117 stations ont pu être qualifiées. Un peu plus du tiers de ces stations sont conformes à l'objectif pour le diagnostic « physico-chimie générale ».

Le graphique ci-contre montre la répartition des stations dans les différentes classes. Une station sur six est sévèrement dégradée.

Les 8 stations classées en « mauvais état » se situent dans les bassins de l'Ehn, de la Souffel, du Rohrbach et du Seltzbach (selon un ordre hydrologique).





L'évolution pluriannuelle est calculée depuis 2007 (année de mise en œuvre du nouveau dispositif d'observation initié par la DCE) grâce aux règles d'évaluation de l'état des eaux. Le graphique ci-dessous illustre la répartition relative (en pourcentage) en 5 classes à partir des 78 stations suivi interruption sans depuis 2007.





Près de 4 stations sur 10 présentent un bon état, aucune n'est classée en « très bon état ». Il persiste toujours un ensemble de stations en état « médiocre » ou en état « mauvais ».

Les tableaux en annexe 3 présentent les résultats de l'ensemble des stations. Les 5 classes de qualité y sont présentées, mais le code des couleurs fait la différences entre les stations qui atteignent le bon état et celles qui ne l'atteignent pas.

5.2. Le Système d'Evaluation de la Qualité (SEQ-Eau v2)

5.2.1. Présentation des altérations

Le Système d'Evaluation de la Qualité de l'Eau des cours d'eau est basé sur la notion d'altérations.

Les altérations sont des groupes de paramètres de même nature ou de même effet permettant de décrire les types de dégradation de la qualité de l'eau.

- Les matières organiques et oxydables :

Pour l'altération matières organiques et oxydables, les paramètres suivants ont été pris en compte :

- la concentration en oxygène dissous (O₂),
- le taux de saturation (% O₂),
- la demande biologique en oxygène (DBO₅),
- la demande chimique en oxygène (DCO),
- le carbone organique dissous (COD),
- l'azote Kjeldahl (NKJ = azote ammoniacal et organique),
- I'ion ammonium (NH₄⁺).

Ces paramètres traduisent la concentration et la disponibilité de l'oxygène ainsi que la concentration des différentes formes de carbone et d'azote.

A noter que les paramètres NKJ et NH_4^+ , deux mesures de l'azote réduit, se trouvent dans deux altérations différentes au titre de deux effets différents : la consommation d'oxygène (matières organiques et oxydables) et la nutrition des algues et des végétaux (matières azotées).

- Les matières azotées (hors nitrates) :

Les composés azotés, tout comme les composés phosphorés, sont des éléments nutritifs qui favorisent le développement de la végétation aquatique.

L'azote présent dans les cours d'eau revêt différentes formes. Dans cette altération, la toxicité de l'ammonium est considérée et non son caractère oxydant. L'altération matières azotées, prend en compte :

- l'azote Kjeldahl (NKJ),
- I'ammonium (NH₄⁺),
- les nitrites (NO₂⁻).





- Les nitrates :

Les nitrates sont, avec le phosphore, impliqués dans les phénomènes de proliférations végétales (problématique de l'eutrophisation des cours d'eau) qui peuvent être très néfastes pour les poissons en provoquant une forte réduction de la concentration en oxygène dissous dans l'eau. La maîtrise des nitrates constitue également un enjeu important pour la qualité de l'eau potable.

- Les matières phosphorées :

Le phosphore est un élément constitutif des tissus vivants ; il entre dans la composition de macromolécules indispensables à la vie : adénosine triphosphate (ATP) qui assure le transport de l'énergie cellulaire, les protéines,

La présence en excès de ces nutriments peut provoquer des dérèglements de l'écosystème comme les phénomènes de proliférations végétales (problématique de l'eutrophisation des cours d'eau).

Les matières phosphorées sont décrites par deux paramètres :

- le phosphore total (Ptotal = phosphore organique et minéral),
- les orthophosphates (PO₄³⁻).

- Les particules en suspension :

Dans l'altération particules en suspension (PAES), on prend en compte les matières en suspension. Les matières en suspension (ou MES) sont des particules organiques ou minérales qui proviennent essentiellement de l'érosion de la roche et des débris de végétaux. Elles entraînent un colmatage du fond, accélèrent l'envasement et réduisent la concentration en oxygène dissous.

- <u>L'Effet des proliférations végétales :</u>

La prolifération végétale dans les cours d'eau dépend de la qualité de l'eau (présence de nutriments, minéralisation, particules en suspension entre autres), mais aussi des conditions hydro-climatiques et environnementales (précipitations, ensoleillement, température de l'eau, hauteur de la lame d'eau et conditions d'écoulement, ...).

Le développement végétal a des effets sur le bilan en oxygène ; la croissance des végétaux influence alors à leur tour la qualité de l'eau.

- La Minéralisation :

La minéralisation correspond à l'état de l'eau plus ou moins chargée d'éléments minéraux solubles. Elle comprend des ions (anions et cations) qui caractérisent entre autre la salinité, l'alcalinité ou la dureté de l'eau.

- <u>La température :</u>

La température de l'eau est un facteur important car :

- chaque espèce ne peut vivre que dans un intervalle de température bien précis (préférundum thermique),
- la dissolution de l'oxygène en dépend,
- la toxicité de nombreux polluants s'accroît avec une augmentation de la température.





- L'acidification :

L'acidification de l'eau est caractérisée par le pH.

- <u>La couleur</u>

La couleur est estimée sur le terrain et est mesurée en laboratoire.

N.B.: 6 autres altérations ont été définies dans le SEQ: micro-organismes, phytoplanctons, micro-polluants minéraux sur eau brute, métaux sur bryophytes, pesticides sur eau brute et micro-polluants organiques hors pesticides sur eau brute. Aucun facteur définissant ces groupes de paramètres n'étant mesuré dans le cadre du RID 67, ces altérations ne sont pas caractérisées.

5.2.2. Présentation des résultats

Le système d'évaluation de la qualité des cours d'eau (SEQ-Eau), dans sa seconde version, permet donc de caractériser 10 altérations concernant les macropolluants.

Deux types d'indices sont calculés dans le Système d'Evaluation de la Qualité :

- les indices de potentialité biologique qui traduisent l'aptitude de l'eau à héberger des édifices biologiques,
- les indices de qualité qui traduisent la capacité de l'eau à être utilisée pour les principaux usages liés à la santé.

La plupart des indices et classes de qualité ont été calculés à partir d'un outil provisoire dans l'attente d'un outil compatible avec la DCE : le SEQ-Eau v2, en prenant en compte l'aptitude physico-chimique de l'eau à la fonction "potentialité biologique" (cf tableau ci-dessous).

La principale évolution du SEQ-Eau (entre la version 1 et la v2) a conduit à la révision à la hausse du seuil de bonne qualité du paramètre des "nitrites".

Les altérations "Minéralisation" et "Couleur" n'ont pas été considérées comme influençant la "potentialité biologique", seuls les indices de l'usage "qualité de l'eau" sont alors calculés.

Pour l'altération "Nitrates", l'influence directe sur la "potentialité biologique" n'est pas établie ; et bien que l'indice de la "potentialité biologique" soit calculé, il ne définit que les niveaux de référence et du "bon état" de la DCE. L'information apportée pour cette altération sera les indices "qualité de l'eau" (5 classes sont calculées pour les seuils 2, 10, 25 et 50 mg/L).

La codification suivante a été utilisée :





Nom de l'altération	Code	Fonction "Aptitude à la Biologie"	Usage "Qualité de l'eau"
Matières Organiques et OXydables	MOOX		
Matières AZOTées (hors nitrates)	AZOT		
NITRates	NITR		
Matières PHOSphorées	PHOS		
PArticules En Suspension	PAES		
Effet des PRoliférations Végétales	EPRV		
MINEralisation	MINE		
ACIDification	ACID		
TEMPérature	TEMP		
COULeur	COUL		

Enfin, un indice "d'état macropolluant" qui synthétise en un indice toutes les altérations caractérisant la potentialité de l'eau à la biologie, est calculé. On aura donc par station, 11 indices différents.

Les données collectées dans le cadre des réseaux ont permis d'établir des indices de qualité annuels pour 2012 (calculés à partir des 12 mesures).

Les résultats physico-chimiques obtenus sur ces réseaux sont donc présentés de la façon suivante :

- une répartition statistique des stations pour les principales altérations pour l'année 2012, (les diagrammes synthétisent les résultats des 117 stations suivies en 2012),
- > l'évolution de la répartition des stations pour les principales altérations entre 2001 et 2012,
- > une approche géographique : une cartographie départementale représentant l'indice de la situation "macropolluants" a été réalisée,
- > un tableau synthétique des principales altérations caractérisées et de toutes les stations classées par ordre de bassin pour l'année 2012.

La synthèse des indices annuels "Etat macropolluants" entre 2001 et 2012 sont consignés en annexe 4.

N.B. : Des règles minimales en termes de mesures de paramètres ou de nombres de mesures dans un laps de temps donné sont définies pour que le calcul de l'indice et de la classe puisse être effectué. Lorsque ces mesures existent mais ne respectent pas ces règles, le calcul ne peut pas être effectué. Aucune valeur n'est alors restituée par l'outil de calcul, on parle alors de "non qualifié".

Toutes les altérations sont caractérisées pour "l'aptitude à la biologie", sauf les "nitrates", où l'usage "qualité de l'eau" est retenu. Les valeurs seuils pour l'altération "NITR" sont les suivants

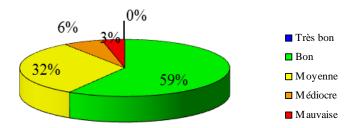






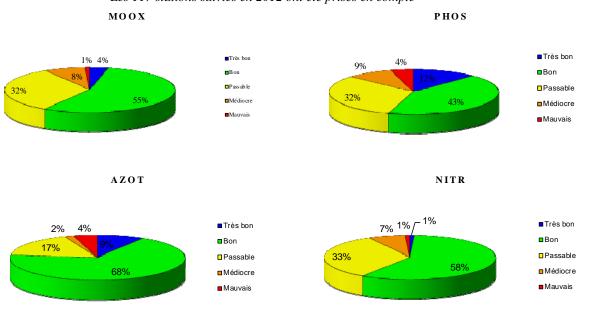
- Répartition statistique de l'indice "état macropolluant" pour l'année 2012 :

SEQ-Eau v2 - Aptitude à la Biologie : Indices calculés sur un an : *Année 2012 Les 117 stations suivies en 2012 ont été prises en compte*

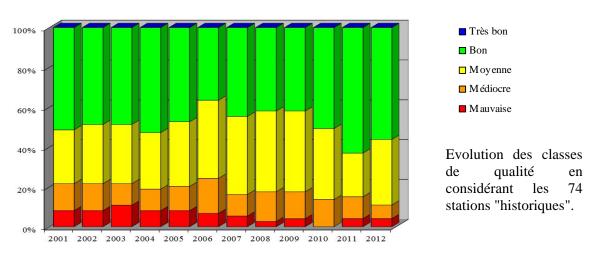


- Répartition statistique des autres indices pour l'année 2012 :

Les 117 stations suivies en 2012 ont été prises en compte



- Evolution de la qualité des cours d'eau entre 2001 et 2012 l'indice "état macropolluant" (en pourcentage du nombre de stations) :







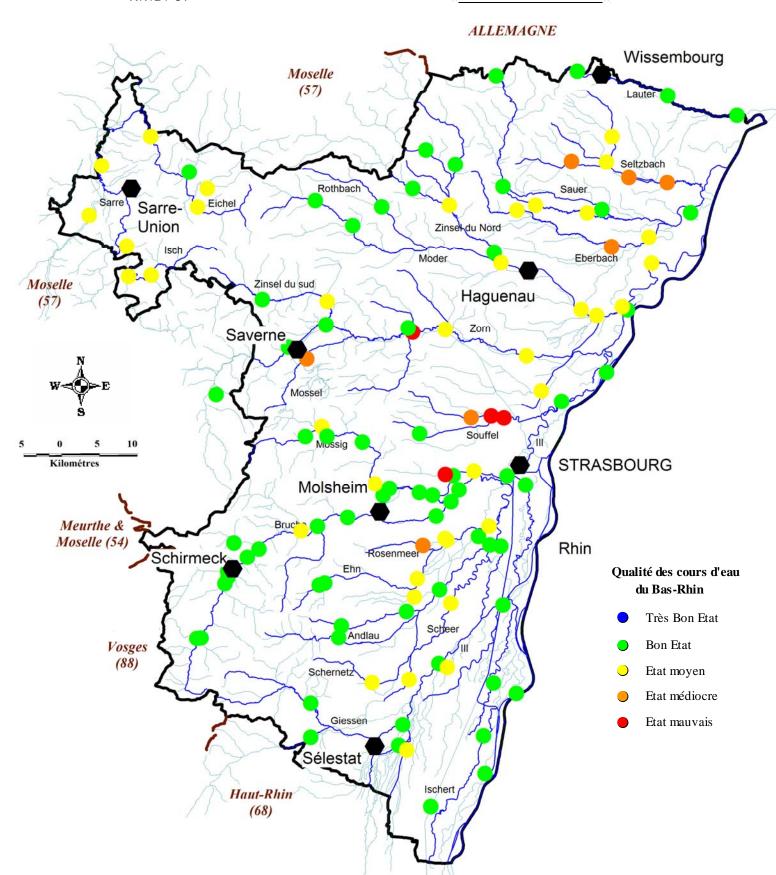


Direction de L'Agriculture, de l'Espace Rural et de l'Environnement Service Rivières R.I.D. 67

QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DES RIVIERES DU BAS-RHIN

SEQ-EAU V2 — APTITUDE A LA BIOLOGIE INDICE « ETAT MACROPOLLUANTS »

ANNEE 2012



Sources : Conseil Général du Bas-Rhin - Dréal Alsace - Agence de l'Eau Rhin-Meuse Réalisation : CG67 (PDT - DAERE - SR - RID 67)

BD-carto ® IGN - BD Carthage ® IGN/AERM Mise à jour : Juillet 2013 AK

- <u>Tableaux récapitulatifs :</u>

02001050 Le 02001500 La 02001700 Le 02001715 Le 02001725 L'IS 02022700 L'III 02022800 La 02023000 Le 02024000 La 02025100 Le 02025500 L'III	MUHLBACH DE SCHOENAU à SCHOENAU RHIN à RHINAU LACHTER à BOOFZHEIM RHIN à GAMBSHEIM CANAL DU RHONE AU RHIN à MACKENHEIN ISCHERT à SUNDHOUSE ILL à BALDENHEIM (Ratsamhausen le haut) BLIND à BALDENHEIM GIESSEN à THANVILLE LIEPVRETTE à HURST GIESSEN à BEERSHEIM	75 65 57 67 73 80 61 72	79 73 79 74 76 78 76	65 66 49 66 60	81 79 82	PAES 87 74	80 74	MINE *	ACID 75	TEMP	COUL*	polluants (2)
02001050 Le 02001500 La 02001700 Le 02001715 Le 02001725 L18 020022700 L'II 020022800 La 020023000 Le 020024000 La 02002500 Le 02002500 LTI	RHIN à RHINAU LACHTER à BOOFZHEIM RHIN à GAMBSHEIM CANAL DU RHONE AU RHIN à MACKENHEIN ISCHERT à SUNDHOUSE ILL à BALDENHEIM (Ratsamhausen le haut) BLIND à BALDENHEIM GIESSEN à THANVILLE LIEPVRETTE à HURST GIESSEN à BEERSHEIM	65 57 67 73 80 61 72	73 79 74 76 78 76	66 49 66	79				75	00		
02001500 La 02001700 Le 02001715 Le 02001725 LTS 02022700 LTII 02022800 La 020223000 Le 02024000 La 02025100 Le 02025500 LTII	LACHTER à BOOFZHEIM RHIN à GAMBSHEIM CANAL DU RHONE AU RHIN à MACKENHEIN ISCHERT à SUNDHOUSE ILL à BALDENHEIM (Ratsamhausen le haut) BLIND à BALDENHEIM GIESSEN à THANVILLE LIEPVRETTE à HURST GIESSEN à EBERSHEIM	57 67 73 80 61 72	79 74 76 78 76	49 66		74	74		15	92	84	66
02001700 Le 02001715 Le 02001725 L135 02022700 L1II 02022800 Le 02023000 Le 02023000 La 02025100 Le	RHIN à GAMBSHEIM CANAL DU RHONE AU RHIN à MACKENHEIN ISCHERT À SUNDHOUSE ILL À BALDENHEIM (Ratsamhausen le haut) BLIND À BALDENHEIM GIESSEN À THANVILLE LIEPVRETTE À HURST GIESSEN À EBERSHEIM	67 73 80 61 72	74 76 78 76	66	82		74	84	77	92	76	66
02001715 Le 02001725 L'IS 02022700 L'II 02022800 La 02023000 Le 02024000 La 02025100 Le 02025500 L'II	CANAL DU RHONE AU RHIN à MACKENHEIN ISCHERT à SUNDHOUSE ILL à BALDENHEIM (Ratsamhausen le haut) BLIND à BALDENHEIM • GIESSEN à THANVILLE I LIEPVRETTE à HURST • GIESSEN à EBERSHEIM	73 80 61 72	76 78 76			90	80	85	90	100	83	62
02001725 L'IS 02022700 L'II 02022800 La 02023000 Le 02024000 La 02025100 Le 02025500 L'II	ISCHERT à SUNDHOUSE ILL à BALDENHEIM (Ratsamhausen le haut) BLIND à BALDENHEIM GIESSEN à THANVILLE LIEPVRETTE à HURST GIESSEN à EBERSHEIM	80 61 72	78 76	60	75	76	79	85	77	96	81	66
02022700 L'II 02022800 La 02023000 Le 02024000 La 02025100 Le 02025500 L'II	ILL à BALDENHEIM (Ratsamhausen le haut) BLIND à BALDENHEIM GIESSEN à THANVILLE LIEPVRETTE à HURST GIESSEN à EBERSHEIM	61 72	76		81	88	74	85	76	97	79	66
02022800 La 02023000 Le 02024000 La 02025100 Le 02025500 L'II	BLIND à BALDENHEIM GIESSEN à THANVILLE LIEPVRETTE à HURST GIESSEN à EBERSHEIM	72		64	79 75	86	80	87	79	96	82	66
02023000 Le 02024000 La 02025100 Le 02025500 L'II	GIESSEN à THANVILLE LIEPVRETTE à HURST GIESSEN à EBERSHEIM		73	62 45	75 67	86 73	80 80	83 70	88 85	100 100	80 73	58 58
02024000 La 02025100 Le 02025500 L'II	LIEPVRETTE à HURST GIESSEN à EBERSHEIM	07	71	74	74	62	80	40	77	98	78	68
02025100 Le 02025500 L'II	GIESSEN à EBERSHEIM	65	79	70	52	91	79	46	96	100	81	66
02025500 L'II		82	79	70	73	88	80	40	85	100	78	68
	LL à HUTTENHEIM	52	70	60	68	62	79	79	88	100	80	63
	LUTTER à BENFELD	22	77	44	85	95	85	80	95	100	84	42
02026500 La	ZEMBS à KRAFFT	73	77	37	78	91	80	83	90	98	83	62
02027000 L'II	ILL à OHNHEIM	69	76	57	77	92	80	86	85	99	82	64
02028000 L'A	ANDLAU à ANDLAU	76	81	74	80	92	80	36	90	100	79	71
	KIRNECK à BARR	72	85	77	83	93	80	42	75	99	73	72
	KIRNECK à VALFF	62	76	62	68	82	76	81	77	98	64	66
	DACHSBACH A MEISTRATZHEIM	47	!	!	!	86	- !	39	80	100	60	50
	ANDLAU à SCHAEFFERSHEIM	59	73	67	71	85	80	82	85	100	67	63
	SCHERNETZ à EPFIG	51	66	68	65	91	80	81	76	100	71	57
	SCHEER à KOGENHEIM	55	74	71	53	*	80	54	80	100	67	55
	SCHEER à BOLSENHEIM ANDLAU à FEGERSHEIM	37 52	71 70	53	69	86 86	80 76	65 79	85 83	100 99	78 76	44
	EHN à BOERSCH	59	82	60 78	60 84	96	84	24	93	100	76	60 73
	EHN à OTTROTT	76	84	77	85	95	80	26	63	100	79 76	65
	EHN à MEISTRATZHEIM	62	72	49	34	89	62	24	71	100	74	48
	ROSENMEER à INNENHEIM	31	41	36	31	*	79	80	79	100	73	31
	EHN à BLAESHEIM	55	53	46	44	56	77	62	85	100	78	47
02030400 Le	CANAL de l'EHN à BLAESHEIM (Oberriedgrabe	53	57	35	42	86	79	28	90	100	76	51
02030450 Le	VIEIL ERGELSENBACH A GEISPOLSHEIM	63	76	41	80	85	80	75	80	100	80	62
02030500 LE	EHN à GEISPOLSHEIM	49	69	40	39	*	78	64	79	100	79	49
	BRUCHE à SAINT-BLAISE-LA-ROCHE	75	78	74	78	75	80	35	80	100	73	69
	CLIMONTAINE à SAINT-BLAISE-LA-ROCHE	72	77	72	63	80	79	36	77	100	76	67
	BRUCHE à La BROQUE	72	79	73	79	82	80	33	70	100	78	67
	RUISSEAU D'ALBET à LA BROQUE (LA CLAQ	71	80	74	79	94	80	35	73	99	78	69
	RUISSEAU DE FRAMONT à SCHIRMECK	81	81	74 74	81	96	80	35 27	68	100	83	69
	BARENBACH à BAREMBACH BASS DE RUSS à RUSS	81 72	84 81	72	81 79	93 93	80 80	30	65 87	100 100	78 78	69 69
	BRUCHE à WISCHES	77	78	73	75	87	80	35	65	100	78 78	67
	NETZENBACH à LUTZELHOUSE	59	82	72	80	93	82	33	95	100	81	68
	HASEL à NIEDERHASLACH	55	48	67	24	87	80	53	68	99	78	40
	MAGEL à MOLLKIRCH	58	74	75	49	92	79	35	65	99	67	60
	BRUCHE à GRESSWILLER	64	76	73	71	86	79	38	80	100	79	66
	BRUCHE ARTIFICIELLE à A VOLSHEIM	67	66	73	59	82	75	45	77	97	80	66
	MOSSIG à ROMANSWILLER	76	78	73	72	94	76	36	75	100	83	69
	SOMMERAU à ROMANSWILLER	69	59	59	40	84	72	62	80	100	76	45
02033350 Le	SATHBACH à COSSWILLER	42	64	63	62	86	80	79	85	98	69	64
	MOSSIG à WANGEN	73	69	59	62	82	76	84	72	99	78	64
	MOSSIG à SOULTZ-LES-BAINS	54	58	56	55	82	78	60	80	100	76	56
	BRUCHE à WOLXHEIM	73	70	72	66	80	76	45	85	100	78	66
	BRUCHE à KOLBSHEIM	69	73	72	69	80	78	48	65	100	80	66
	BRAS d'ALTORF à DUPPIGHEIM	75	77	73	72	88	67	46	80	100	78	67
	BRAS D'ALTORF à ENTZHEIM	73 52	69 70	69	70	85	69 79	48	85	100	78	64
	BRUCHE à HOLTZHEIM CANAL DE LA BRUCHE à ERNOLSHEIM/BRU	52 73	70 68	71 57	67 62	81 74	78 79	42 68	93 90	99 100	77	60
	: CANAL DE LA BRUCHE à ERNOLSHEIM/BRUC : CANAL de la BRUCHE à ACHENHEIM	73 58	68 72	60	62	70	80	68 79	83	99	78 69	63 63
	CANAL DE LA BRUCHE à WOLFISHEIM	71	59	57	55	67	79	74	80	99	78	57
	: MUHLBACH à ACHENHEIM	22	02	21	31	68	80	70	85	100	78 78	16
	RHIN-TORTU à STRASBOURG (Meinau)	63	77	65	79	93	80	*	80	95	84	65
	LL à STRASBOURG	61	75	59	75	86	80	85	83	96	81	64



N° National								Indice état macro polluants				
		MOOX	AZOT	NITR *	PHOS	PAES	EPRV	MINE*	ACID	TEMP	COUL *	(2)
02037300	La SOUFFEL à QUATZENHEIM	67	53	21	69	*	80	05	85	100	83	61
02037400	La SOUFFEL à MUNDOLSHEIM (Amont)	39	08	23	18	*	79	33	79	99	58	14
02037450	Le LIESBACH à PFULGRIESHEIM	63	16	13	42	*	80	69	85	100	76	20
02037500	La SOUFFEL à MUNDOLSHEIM	07	12	22	26	*	79	54	83	99	61	13
02038000	L'ILL à LA-WANTZENAU	56	76	59	73	86	80	86	83	98	83	64
02040800	La MODER à WIMMENAU	68	80	72	67	87	79	39	81	100	80	68
02041000	La MODER à INGWILLER	63	73	71	59	84	79	40	95	100	76	61
02041300	Le ROTHBACH à ROTHBACH	73	75	72	65	90	79	41	85	100	78	66
02041650	La ZINSEL DU-NORD à ZINSWILLER	58	68	76	76	75	60	28	97	91	72	61
02041700	Le FALKENSTEINERBACH à NIEDERBRONN-LES	74	78	75	64	78	77	36	96	100	78	69
02041750	Le SCHWARZBACH à REICHSHOFFEN	63	74	77	76	66	59	42	66	84	68	63
02041850	Le FALKENSTEINERBACH à GUNDERSHOFFEN	71	63	68	59	70	58	63	93	99	73	59
02041950	La ZINSEL-DU-NORD à HAGUENAU	58	66	72	59	65	70	52	93	92	72	60
02042000	La MODER à SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER	65	66	68	55	57	73	64	77	100	72	57
02042500	La MODER à BISCHWILLER	62	54	59	49	62	73	73	92	100	63	54
02042555	Le KESSELGRABEN à ROHRWILLER	52	52	56	63	86	80	70	85	100	78	52
02042700	La ZORN à HASELBOURG (57)	57	72	72	72	65	80	*	88	100	77	65
02042700	La ZORN à HASELBOURG (57)	57	72	72	72	65	80	*	88	100	77	65
02043000	La ZORN à SA VERNE	69	76	66	70	92	79	39	90	99	83	67
02043300	La ZINSEL-DU-SUD à ECKARTSWILLER (Oberhof	64	73	54	59	81	77	83	77	99	78	63
02043500	La ZINSEL-DU-SUD à HATTMATT	54	68	57	55	59	78	81	85	98	70	55
02043600	La ZORN à STEINBOURG	60	60	62	55	70	79	62	95	100	73	60
02043660	La MOSSEL à OTTERSWILLER	54	49	51	13	85	79	49	85	98	78	37
02043700	La ZORN à HOCHFELDEN	67	73	59	56	74 *	78	79	85	100	80	62
02043750	Le ROHRBACH à HOCHFELDEN	36	07	22	18		76	18	80	100	71	16
02043800	La ZORN à WALTENHEIM-SUR-ZORN	67 50	59	54	50	58	75	76	93	100	78	56
02044000	La ZORN à BIETLENHEIM	59 43	57 50	53 43	53	53	72	81	77	99	71	53 50
02044300 02044400	Le LANDGRABEN à VENDENHEIM	- 10	70	43 59	56 63	68	80 78	69 76	92	100 100	72	
	Le LANDGRABEN à DRUSENHEIM	61 53	56	60	53	68 58	73		90 93		80	61 52
02045000 02045050	La MODER à DRUSENHEIM La MODER à AUENHEIM	54	68	62	53	59	75	83 82	93	100 100	67 72	53 55
02045050	La SAUER à LEMBACH	63	76	76	72	90	79	34	90	98	75	66
02045130	La SAUER à GUNSTETT	64	74	71	69	85	77	48	90	97	73	67
02045250	La SAUER à BETSCHDORF	69	70	63	58	83	76	61	93	100	78	65
02045275	Le HALBMUEHLBACH à WALBOURG	61	66	61	57	66	77	12	75	100	80	57
02045283	Le HALBMUEHLBACH à Haguenau (carrefour para	62	69	68	52	64	70	20	68	100	68	57
02045350	L'EBERBACH à WALBOURG	44	46	45	34	*	76	72	83	100	59	42
02045425	Le BRUMBACH à HAGUENAU	26	79	77	82	97	80	58	80	100	55	38
02045500	L'EBERBACH à LEUTENHEIM	45	59	71	46	71	82	83	98	100	65	46
02046000	La SAUER à BEINHEIM	60	67	70	58	75	76	82	93	100	69	60
02046400	Le SELTZBACH à SOULTZ-SOUS-FORÊTS	28	34	49	14	*	80	50	85	100	76	24
02046500	Le WINTZENBACH à HOFFEN	44	56	40	51	*	79	86	85	100	78	44
02046600	Le HAUSAUERBACH à HUNSPACH	61	61	46	15	*	79	86	85	100	78	40
02046800	Le SELTZBACH à HATTEN	49	42	47	36	*	80	76	85	100	78	39
02047000	Le SELTZBACH à NIEDERROEDERN	38	34	51	32	*	79	81	80	100	70	34
02047500	La LAUTER à WEILER	67	73	71	65	82	82	42	99	99	78	67
02047660	La LAUTER à WISSEMBOURG (Aval Step)	70	74	69	59	80	80	47	85	99	80	65
02047750	La LAUTER à LAUTERBOURG	66	66	63	59	71	80	50	92	99	72	64
02096400	L'ISCH à HIRSCHLAND	64	64	44	37	90	79	60	80	100	80	44
02096480	Le BRUCHBACH à KIRRBERG	54	67	48	45	90	79	51	85	99	78	50
02096500	L'ISCH à WOLFSKIRCHEN	50	70	44	43	89	80	54	88	99	76	50
02096750	Le CANAL DES HOUILLERES DE LA SARRE à AL	43	64	82	83	71	66	75	79	98	65	51
02096900	La SARRE à KESKASTEL	61	66	55	48	76	69	71	77	99	72	56
02098200	L'EICHEL à WALDHAMBACH	44	64	59	52	90	79	76	90	100	69	46
02098300	Le GRENTZBACH à WALDHAMBACH	59	66	62	62	90	63	59	75	100	76	59
02098450	Le BUTTENBACH à LORENTZEN	56	74	54	62	91	80	61	80	100	76	62
02098800	L'EICHEL à OERMINGEN	59	70	52	58	90	70	78	80	100	73	59

^{1 :} Toutes les altérations sont caractérisées pour "l'aptitude à la biologie", sauf celles marquées d'un *, où l'usage "qualité de l'eau" est retenu. 2 : "l'indice état macro polluants" est établi à partir des 8 altérations caractérisées pour l'aptitude de l'eau à la biologie.





5.2.3. Commentaires

L'amélioration observée cette dernière décennie est moins franche depuis 2010.

Les matières organiques et azotées sont stables. Les altérations les plus déclassantes pour le département restent les nitrates et le phosphore.

Pour les nitrates, le seuil des 50 mg/l est dépassé régulièrement sur le bassin de la Souffel.

Pour le phosphore, 15 stations présentent des concentrations excessives.

Les bassins versants les plus pollués sont toujours l'Ehn centrale, la Souffel, le Rohrbach et le Seltzbach (par ordre hydrographique).

5.3. Bilan de l'état écologique

Le « diagnostic physico-chimique » est un élément de l'état écologique. L'état écologique n'est pas caractérisé pour tous ces éléments sur les stations du R.I.D. 67 du fait que les paramètres du diagnostic « polluants spécifiques » ne sont pas analysés (cf chapitre méthodologie).

Pour le diagnostic « biologie », 3 éléments sont préconisés pour l'évaluation de l'état écologique.

- (1) Pour le suivi du R.I.D. 67, le compartiment « invertébrés » est évalué avec la méthode des I.B.G.N. méthode qui n'est pas DCE compatible. L'I.B.G.N. est cependant inter-étalonné et inscrit à l'arrêté du 25 janvier 2010. La méthode normalisée pour l'évaluation de ce compartiment n'est appliquée que sur certaines stations. En effet, la complexité de la méthode demande des moyens humains et financiers plus conséquent.
- (2) L'Indice Diatomées (I.B.D.) constitue la méthode d'évaluation du compartiment diatomées. Cet indice est réalisé régulièrement sur l'ensemble des stations du R.I.D. 67.
- (3) La dernière méthode caractéristique du diagnostic « biologie » évalue l'élément « poissons ». Un programme pluriannuel est en cours de réalisation (cf chapitre 4. Diagnostic piscicole). Les premiers résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous. Il sera complété au fur et à mesure.

Pour les I.B.G.N. et les I.B.D., une moyenne des résultats annuels est calculée. Cette moyenne a été calculée ici sur une période de 5 ans afin de s'affranchir des aléas climatiques annuels (les arrêtés prévoient une moyenne calculée sur 2 années). La note moyenne ainsi obtenue est ensuite répartie en 5 classes.

L'état écologique présenté dans le tableau ci-après est incomplet et ne respecte que partiellement les prescriptions précises de l'arrêté « bon état » de janvier 2010. De plus cet état écologique est donné au niveau de la station, sans préjuger de la représentativité de cette station à la masse d'eau.

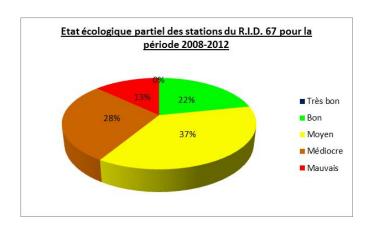
Les résultats présentés dans une image de la situation moyennée sur les stations du R.I.D. 67 pour la période 2008-2012.





BIIan 2008 - 2012		Etat ECOLOGIQUE							
	RIIM KAAR-KATK		Diagnostic biologie		Diagnostic physico-		uants fiques	BILAN de l'Etat	CHIMIQUE
N° National	Nom de la station	IBGN	IBD	IPR	Bilan	non synthétique	synthétique	ECOLOGIQ UE	41 substances prioritaires
02001046	Le MUHLBACH DE SCHOENAU à SCHOENAU	1	2	-	2	-	-	2	-
02001500	La LACHTER à BOOFZHEIM	1	2	-	3	-	-	3	-
02022800	La BLIND à BALDENHEIM	1	2	-	2	-	-	2	-
02023000	Le GIESSEN à THANVILLE	1	3	-	2	-	-	3	-
02026500	La ZEMBS à KRAFFT	1	2	-	2	-	-	2	-
02028100	Le KIRNECK à VALFF	2	3	5	2	-	-	5	-
02028200	L'ANDLAU à SCHAEFFERSHEIM	3	3	4	3	-	-	4	-
02028400	La SCHEER à KOGENHEIM	4	3	3	3	-	-	4	-
	La SCHEER à BOLSENHEIM	3	2	4	3	-	-	4	-
	L'EHN à OTTROTT	1	1	1	2	-	<u> </u>	2	-
	Le ROSENMEER à INNENHEIM	3	3	5	4	-	_	5	-
	Le VIEIL ERGELSENBACH A GEISPOLSHEIM	3	2	-	2	-		3	-
	La BRUCHE à SAINT-BLAISE-LA-ROCHE	1	2	-	2	-	_	2	_
	La BRUCHE à WISCHES	1	2	2	2	_		2	_
	LA HASEL à NIEDERHASLACH	3	3	2	3	_	<u> </u>	3	
	La MAGEL à MOLLKIRCH	2	2	1	3	_		3	_
	La MOSSIG à ROMANSWILLER	1	2	1	2		 	2	
	La BRUCHE à WOLXHEIM	2	3	2	2		-	3	-
		3	3					3	
	Le BRAS d'ALTORF à DUPPIGHEIM	4		2	3			4	
	La SOUFFEL à QUATZENHEIM		2		5	-		5	-
	Le LIESBACH à PFULGRIESHEIM	4	3	3		-		3	
	La MODER à WIMMENAU		3	4	2	-	-	4	-
	Le ROTHBACH à ROTHBACH	1		1	3	-			
	Le FALKENSTEINERBACH à NIEDERBRONN-LES-B	1	2		2		-	2	
02041850	Le FALKENSTEINBACH à GUNDERSHOFFEN	3	3	2	3	-	-	3	-
	Le KESSELGRABEN à ROHRWILLER	2	2	3	3	-	ļ	3	-
	La ZORN à SAVERNE	1	2	2	2	-	-	2	-
	La ZINSEL-DU-SUD à ECKARTSWILLER (Oberhof)	1	3	2	3		-	3	-
	La MOSSEL à OTTERSWILLER	2	2	4	4			4	
02043700	La ZORN à HOCHFELDEN	2	3	2	3	-		3	-
	Le ROHRBACH à HOCHFELDEN	4	2	4	5	-	-	5	-
02043800	La ZORN à WALTENHEIM-SUR-ZORN	2	3	3	3	-	-	3	-
	Le LANDGRABEN à VENDENHEIM	4	3	-	4	-	-	4	-
	Le LANDGRABEN à DRUSENHEIM	1	2	-	2	-	-	2	-
02045250	La SAUER à BETSCHDORF	11	3	-	3	-	-	3	-
02045275	Le HALBMUEHLBACH à WALBOURG	4	3	-	4	-	-	4	-
02045425	Le BRUMBACH à HAGUENAU	2	1	-	4	-	-	4	-
02046400	Le SELTZBACH à SOULTZ-SOUS-FORÊTS	4	3	4	5	-		5	-
	Le WINTZENBACH à HOFFEN	3	2	3	4	-	-	4	-
02046600	Le HAUSAUERBACH à HUNSPACH	3	3	3	5	-	-	5	-
02046800	Le SELTZBACH à HATTEN	3	2	3	4	-	-	4	-
02047660	La LAUTER à WISSEMBOURG (Aval Step)	2	3	-	3	-	-	3	-
02096400	L'ISCH à HIRSCHLAND	2	2	-	4	-	-	4	-
02096480	Le BRUCHBACH à KIRRBERG	2	2	-	4	-	-	4	-
02098300	Le GRENTZBACH à WALDHAMBACH	3	3	-	3	-	-	3	-
02098450	Le BUTTENBACH à LORENTZEN	3	3	-	3	-	-	3	-

3 stations sur 10 du R.I.D. 67 sont en « Bon Etat » écologique selon notre méthode. Près d'un tiers des stations est fortement déclassé.







Selon le diagnostic « physico-chimie » seul un tiers des stations atteint l'objectif. Pour le diagnostic « biologie », cette proportion est sensiblement la même. Mais pour la plupart des stations, les 4 indicateurs sont cohérents. Seules une stations est déclassée par les I.B.G.N. et deux stations par les I.B.D..

Le diagnostic de la physico-chimie est le seul à déclasser l'évaluation sur uniquement 2 stations : la Lachter à Boofzheim et la Magel à Mollkirch.

Lorsque la physico-chimie classique est déclassante, les paramètres phosphorés sont presque toujours impliqués. Les nitrites et l'ammonium sont à une moindre mesure les paramètres limitants.

Les résultats moyennés des I.B.G.N. et des I.B.D. sont concordants pour la plupart des stations patrimoniales du R.I.D. 67. Mais la méthode des I.B.D. est plus souvent déclassante.

Lorsque le diagnostic est complété par une pêche électrique, 6 stations sont déclassées uniquement à cause de cet indicateur. C'est essentiellement le cas dans les Vosges du Nord où le contexte hydromorphologique (forte présence de sable, nombreux ouvrages, ...) ne permet pas le développement d'espèces variés. De plus, on observe souvent des espèces inféodées aux enclos piscicoles (cf chapitre 4 sur le diagnostic piscicole). C'est également le cas pour les stations situées sur le piémont de l'Andlau.

A la fin de la campagne 2013, toutes les stations auront fait l'objet d'une pêche électrique. Le diagnostic sera alors homogène pour toutes les stations patrimoniales du R.I.D. 67.

En l'état actuel, seule 10 stations sont en « bonne » qualité ; une station sur quatre est très fortement dégradée selon le bilan de l'état écologique.



6. EVALUATION DE L'ETAT HYDROMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU

L'évaluation de l'état écologique prend en compte de nombreux éléments de la « physico-chimie générale » ou de l'« hydrobiologie ». Les éléments du volet hydromorphologique sont utiles à l'interprétation des autres éléments de qualité (biologie et physico-chimie), mais n'entre pas dans l'évaluation de l'état des masses d'eau si ce n'est pour confirmer le « très bon » état établi sur la base de la biologie et de la physico-chimie.

En revanche, les éléments de qualité hydromorphologiques interviennent en tant que facteurs soutenant la biologie et peuvent en ce sens permettre d'expliquer les causes des altérations d'état observés via les indicateurs biologiques.

En effet, dans de nombreux cas, la priorité des plans de gestion du programme de mesures est la renaturation et la diversification des cours d'eau. En effet, une rivière préservée et équilibrée améliore la qualité de l'eau grâce à son pouvoir auto-épurateur et favorise un développement des espèces animales et végétales mesurés à travers les méthodes de l'état écologique.

Des méthodes d'évaluation du degré de naturalité des rivières existent ou sont en cours de développement. Il s'agit ici de faire un état des lieux de ces méthodes.

6.1. Principes de l'évaluation de l'hydromorphologie

Le fonctionnement hydromorphologique nécessite des analyses à différentes échelles (bassin versant, tronçon, station, micro-habitat) afin de caractériser les pressions et altérations s'exerçant sur le cours d'eau, sectorisés en masses d'eau pour les besoins de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

6.1.1 Les pressions sur l'hydromorphologie

Au-delà des critères typologiques de fonctionnement des cours d'eau influencés par le climat, la géologie,... qui sont relativement bien connus à présent (cf. typologie des cours d'eau du bassin Rhin-Meuse), la première étape de caractérisation de l'hydromorphologie consiste en l'inventaire/diagnostic des pressions s'exerçant sur l'hydrosystème, en particulier dans un contexte de large échelle (bassin versant-tronçon).

En ce sens, l'état des lieux requis par la DCE impose un recensement des activités et aménagements susceptibles d'engendrer des altérations de l'hydromorphologie et une évaluation du niveau de ces altérations (cet exercice a été fait au niveau du bassin Rhin-Meuse dans le cadre de l'état des lieux 2013 qui prépare le second cycle de gestion de la DCE 2016-21).





L'outil SYRAH, et son complément AURAH-CE (non utilisés pour l'état des lieux 2013), ont été élaborés pour répondre à ce besoin en tant que socle commun national de l'analyse de l'hydromorphologie via les pressions. Ces outils sont présentés plus en détails en partie 6.2.

6.1.2 La caractérisation locale de l'hydromorphologie

Malgré ce premier niveau de diagnostic de large échelle (via l'outil SYRAH), certaines pressions et altérations restent difficiles à apprécier compte tenu d'une faible connaissance nationale de leur présence, de leur intensité et/ou du manque de méthodes scientifiques robustes pour leur évaluation. Cela concerne notamment des caractéristiques telles que le colmatage des sédiments grossiers du lit des cours d'eau, les curages et recalibrages locaux, l'artificialisation ponctuelle des berges (enrochements, palplanches), la présence éparse de merlons et de petites digues, le type de végétation présent, etc.

En outre, les résultats fournis à large échelle, tels que proposés par SYRAH, constituent des probabilités de pressions/altérations évalués à partir de l'utilisation de couches d'informations géographiques et de bases de données nationales, sans investigations de terrain. En ce sens, les résultats du SYRAH ne traduisent pas nécessairement un impact hydromorphologique effectif et encore moins une évaluation des effets sur la biologie.

En conséquence, d'autres outils régionaux existent ou ont été élaborés récemment au niveau national (ou sont en cours d'élaboration) afin de compléter l'analyse globale des pressions. Ces outils visent ainsi à améliorer la précision du diagnostic des pressions mais également, notamment dans l'optique du contrôle de surveillance (RCS) et du contrôle opérationnel (RCO), de mieux appréhender les liens entre hydromorphologie et biologie.

Pour RCS et RCO, l'échelle d'analyse et de rendu reste la masse d'eau. Ce sont plutôt les objectifs de suivi qui diffèrent :

- RCS (réseau de Contrôle de Surveillance) : surveillance « en continu » du pool de masses d'eau ;
- RCO (Réseau de Contrôle opérationnel) : évaluation de l'effet des mesures sur les masses d'eau pas en Bon Etat.

Les moyens pour répondre à ces objectifs diffèrent par conséquent :

- Pour le RCS : utilisation de station représentative de la masse d'eau. ;
- Pour le RCO : un cadre d'application la méthode du RCO pour l'hydromorphologie au niveau du bassin Rhin-Meuse est en préparation.

6.1.3. Les éléments de qualité hydromorphologique

Le volet hydromorphologique de la DCE est évalué selon 3 éléments de qualité décrits dans le tableau ci-dessous. A noter que les méthodes d'évaluation citées ne sont pas toutes opérationnelles.





Elément de	Paramèt	roc	Suivi				
qualité	Paramet	ies		Méthodes	Echelle		
Régime	Quantité et dynamic	que du débit	S	Méthode non st	standardisée		
hydrologique Connexion avec les eaux souterraines				Méthode non standardisée			
	Altération de la n organismes aquatiq	_	R A	ROE & ICE	Toute la masse d'eau		
Continuité écologique	Altération de la latérale	Н	AURAH-CE	Echantillonn age sur la masse d'eau			
	Altération du tra sédiments	& C	Méthode non standardisée				
	Variations de la lar profondeur	A	AURAH-CE	Echantillonn age sur la masse d'eau			
Conditions	Structure et	Colmatage	R	Méthode non standardisée	Echantillonn age sur la masse d'eau		
morpholo- giques	substrat du lit	Nature du substrat	H Y	Méthode non st	tandardisée		
		Ripisylve	С	Méthode non standardisée	Toute la masse d'eau		
	Structure des berges	Nature des berges	E	AURAH-CE	Echantillonn age sur la masse d'eau		

La méthode **CARHYCE** (CAractéristique HYdromorphologique des Cours d'Eau) est une méthode de recueil des données au droit de la station de mesures communes aux 3 éléments de qualité.

Les méthodes et outils opérationnels sont les suivants :

- Référentiel des Obstacles à l'Ecoulement ou ROE,
- Informations sur la Continuité Ecologique ou ICE,
- Audit RApide de l'Hydromorphologie des cours d'eau ou AURAH-CE (cette méthode n'est pas complètement opérationnelle dans la mesure où le protocole est sensé compléter SYRAH mais on ne sait pas comment et il n'existe pour le moment pas de cadrage d'indicateurs et d'interprétation des résultats),

Le tableau en annexe 5 détaille des éléments de qualité hydromorphologiques soutenant les paramètres biologiques.

Les paragraphes suivants détaillent le principe de ces différentes méthodes.





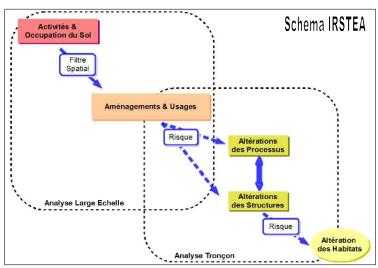
6.2. Les méthodes DCE compatibles

6.2.1. La méthode SYRAH-CE

(Système Relationnel d'Audit de l'Hydromorphologie des cours d'eau)

Le système d'audit SIRAH-CE a pour objectif d'évaluer les altérations des processus hydromorphologiques des cours d'eau à l'échelle nationale. L'Irstea (Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture anciennement cemagref - Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts - depuis fin 2011) a été mandaté en 2006 par le ministère chargé de l'environnement pour réaliser un Système Relationnel d'Audit de l'Hydromorphologie des Cours d'Eau (SYRAH-CE).

Le système repose sur le d'une hiérarchie principe emboîtée (cf figure cidessous). Le schéma conceptuel retient trois niveaux hiérarchiques que l'on peut appréhender aussi bien en termes d'échelles spatiales qu'en termes de mécanismes d'altérations. Les liens entre différents niveaux se fondent sur le risque pour le niveau inférieur (une pression identifiée se traduit par un risque d'altération).



L'audit des processus porte sur les flux liquides, les flux solides et la morphologie. Il est privilégié les données du type info-géographiques (SIG) dont la couverture est nationale et dont les informations sont homogènes.

La sectorisation géomorphologique permet de distinguer des entités présentant un fonctionnement homogène. Cette sectorisation est basée sur les hydroécorégions (géologie, relief, climat), hydrographie, la largeur de fond de vallée alluviale et la forme du fond de vallée.

L'échelle de travail est adaptée à la nature de la problématique étudiée. On distingue généralement le Syrah large échelle (au niveau des bassins ou sous-bassins) du Syrah tronçon (au niveau des masses d'eau).

En définitive, l'outil national SYRAH permet d'apprécier de manière homogène sur l'ensemble du territoire français, les probabilités de pressions et d'altération de la structure et du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau. Ces données de pressions sont recensées à large échelle (zone hydrographique) ainsi qu'au niveau de tronçons de cours d'eau (on parle de pressions brutes).

Les descripteurs élémentaires traités sont présentés dans les résultats au travers des 10 paramètres, regroupés en 3 éléments de qualité liés à la DCE (cf. tableau cidessous).

Le détail des métriques est listé en annexe 5.





Eléments de qualité hydromorphologiques soutenant les paramètres biologiques	Paramètre élémentaire					
	Quantité du débit d'eau					
Régime hydrologique	Dynamique du débit d'eau					
	Connexion aux masses d'eau souterraines					
	Continuité biologique de proximité					
Continuité de la rivière	Continuité biologique des migrateurs					
Continuite de la riviere	Continuité du transport sédimentaire					
	Continuité latérale					
	Variation de la profondeur et de la largeur de la rivière					
Conditions morphologiques	Structure et substrat du lit					
	Structure de la rive					

Ces résultats sont exprimés à l'échelle de tronçons hydromorphologiques (dit USRA ou Unité Spatial de Recueil d'Analyse) ainsi qu'à l'échelle de la masse d'eau.

L'USRA est l'entité géographique sur laquelle les données d'aménagements et d'usages des cours d'eau (présence de seuils, de digues, de plans d'eau, de routes,...) ont été recensées/rattachées pour produire des indicateurs bruts de pressions (densité de seuils, taux de boisement dans une bande rivulaire de 100m,...).

Les USRA résultent d'un découpage des tronçons hydromorphologiques homogènes pour les besoins des traitements SIG du SYRAH; le tronçon hydromorphologique était en effet parfois trop long ou pas adapté pour réaliser le rattachement des données et le calcul des indicateurs (il fallait une entité géographique plus petite). L'USRA est donc un "sous tronçon" de cours d'eau.

Les publications de l'Irstea à ce sujet sont assez nombreuses. Cette synthèse a été réalisée à partir de ces publications listées ci-après.

Référence :

- Valette L et al. 2012, SYRAH-CE: description des données et modélisation du risque d'altération de l'hydromorphologie des cours d'eau pour l'Etat des lieux DCE, IRSTEA/ONEMA.
- Chandesris A., Mengin N., Malavoi J.R., Souchon Y., Wasson J.G. 2009.
 SYstème Relationnel d'Audit de l'Hydromorphologie des Cours d'Eau SYRAH_CE. ATLAS A LARGE ECHELLE V2.0. 58p. [Onema].
 [http://cemadoc.cemagref.fr/cemoa/PUB00026308]
- Chandesris A., Mengin N., Malavoi J.R., Souchon Y., Pella H., Wasson J.G. 2008. Système relationnel d'audit de l'hydromorphologie des cours d'eau : principes et méthodes. 64 + annexes p. [MEDAD Directive Cadre sur l'Eau]. [http://cemadoc.cemagref.fr/cemoa/PUB00024050].
- Valette L, Chandesris A., Mengin N., Malavoi J.R., Souchon Y., Wasson J.G. 2008. SYstème Relationnel d'Audit de l'Hydromorphologie des Cours d'Eau SYRAH CE. Principes et méthodes de la sectorisation hydromorphologique. 27 p. [Convention de partenariat ONEMA-Cemagref 2008]. [http://cemadoc.cemagref.fr/cemoa/PUB00025844].





- Chandesris A., Malavoi J.R., Souchon Y., Wasson J.G., Mengin N. 2007. Rubrique Perspectives: Le système relationnel d'audit de l'hydromorphologie des cours d'eau (SYRAH-CE): un outil multi-échelles d'aide à la décision pour la gestion des cours d'eau. [http://cemadoc.cemagref.fr/cemoa/PUB00023153].
- Chandesris A., Malavoi J.R., Souchon Y., Wasson J.G., Mengin N. 2007. Le SYstème Relationnel d'Audit de l'Hydromorphologie des cours d'eau (SYRAH-CE). Outil multi-échelle d'aide à la décision pour la gestion des cours d'eau. La gestion physique des cours d'eau : bilan d'une décennie d'ingénierie écologique, Namur, BEL, 10-12 octobre 2007. p. 195 199. [http://cemadoc.cemagref.fr/cemoa/PUB00024335].

6.2.1. La méthode CARHYCE

(CAractéristique HYdromorphologique des Cours d'Eau)

Carhyce mesure les caractéristiques hydromorphologiques à l'échelle d'une station représentative d'un tronçon de cours d'eau. Cette méthode a été développée par l'Onema entouré d'un groupe d'expert du CNRS, des Agences de l'eau, ...

Il s'agit d'un outil complémentaire à SYRAH pour évaluer l'impact des pressions sur la biologie via la description de l'habitat et les évolutions à long terme ainsi que pour concevoir et évaluer les futurs programmes de surveillance et de restauration. Pour conserver une certaine homogénéité de connaissance au niveau national et afin de répondre aux prescriptions de la Directive Cadre sur l'Eau, ce protocole est actuellement appliqué en priorité sur les stations du RCS (Réseau de contrôle de Surveillance).

La longueur de la station doit être de l'ordre de 14 fois la largeur de pleins bords afin de couvrir au moins deux séquences de faciès de type radier/mouille/plat. Les stations se positionnent sur un tronçon de telles sortes à conserver une homogénéité en terme de :

- caractéristiques géométriques moyennes (largeur/profondeur),
- faciès d'écoulement,
- altérations présentes.

Les paramètres pris en compte sont les suivants :

Paramètres	Méthodes d'évaluation
la géométrie du lit	15 transects :
la pente de la ligne d'eau	Méthodes classiques avec une erreur acceptable de 5cm sur 100m
le facies d'écoulement	Sur les transects selon la clé de répartition de Malavoi & Souchon (2002)
la granulométrie	Sur radiers : 100 éléments à répartir Sur transects : cf échelle granulométrique de Wintworth modifiée
le substrat additionnel	Confère typologie type « habitats biologiques »
le colmatage	Mise en place de 8 batonnêts artificiels sur une durée de 1 mois
les berges	Sur les transects selon une typolgogie pour la rive droite et la rive gauche
la ripisylve	Sur les transects selon une typologie de stratification, d'épaisseur, de densité et de naturalité de la végétation
la mesure du débit	Méthodes classiques avec la meilleure précision





Le protocole CARHYCE est une caractérisation stricte du cours d'eau, il demande beaucoup de mesures différentes, ce qui le rend plus généraliste, mais plus polyvalent. Cette méthode est en phase de test et d'évaluation par les groupes d'experts nationaux.

Référence :

- ONEMA, CarHyCE: CARactérisation HYdromorphologique des Cours d'Eau - Protocole de recueil de données hydromorphologiques à l'échelle stationnelle, Version 1.0 fournie pour les formations nationales 2013 – décembre 2010.

6.2.3. La méthode AURAH-CE

(Audit RApide de l'Hydromorphologie des cours d'eau)

Ce protocole de terrain est complémentaire au système d'audit SYRAH-CE (basé essentiellement sur un travail cartographique). Développé par l'Irstea et l'onema, ce protocole vise à collecter des données complémentaires d'altération sur un échantillonnage ciblé.

Il ne s'agit pas de prospecter toutes les rivières de France. Les stations prédéfinies sont prospectées à pied en aller-retour. Les altérations comme le recalibrage du lit mineur, le curage du lit mineur ou la présence d'obstacle à l'écoulement sont alors relevés sur le terrain.

Ce principe de prospection et de recensement de certaines altérations a été repris dans le protocole Carhyce.

Référence :

- Valette L.& all, mars 2010. Protocole Aurah-ce Audit rapide de l'hydromorphologie des cours d'eau, méthode de recueil d'informations complémentaires à Syrah-ce sur le terrain, version 2.0.

6.2.4. La méthode **ROE**

(Référentiel des Obstacles à l'Ecoulement)

la Directive Cadre Européenne sur l'eau (2000/60/CE), la loi sur l'eau adoptée en 2006, le règlement européen sur l'anguille (R(CE) no 1100/2007), et plus récemment le Grenelle de l'environnement et le lancement d'un plan d'action national pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau annoncé le 13 novembre 2009, mettent en exergue la connaissance des obstacles à l'écoulement et le traitement des discontinuités qu'ils engendrent comme l'un des éléments indispensables au retour du bon état écologique des eaux.

Le ROE n'est pas une méthode hydromorphologique, mais une base de données qui vise à unifier et à consolider au niveau national les très nombreuses bases de données existantes dans le domaine et plus ou moins mises à jour par les différents acteurs. Ce projet a été lancé en 2010 ; le pilotage est assuré par l'onema.

Chaque ouvrage dispose d'un identifiant national et est positionné précisément sur les couches info-géographiques. La dernière version disponible date d'avril 2013.

Référence :

- -_http://www.eaufrance.fr/observer-et-evaluer/pressions-sur-lesmilieux/alterations-hydromorphologiques/
- visualisation cartographique sous Carmen :
 http://carmen.carmencarto.fr/66/ka_roe_current_metropole.map
- Onema 2010 référentiel des Obstacles à l'écoulement guide en cours d'actualisation.
- site internet de l'onema 2013.





6.2.5. La méthode ICE

(Informations sur la Continuité Ecologique)

Après la constitution du référentiel des obstacles à l'écoulement en France (ROE), une seconde étape concerne le recueil de données permettant d'évaluer le risque d'impact de chacun des obstacles sur la continuité écologique (possibilités de franchissement par la faune aquatique, perturbation des migrations, qualité du transport sédimentaire...).

Ces données, une fois collectées, seront saisies dans une **banque de données spécifique nommée ICE** (Information sur la Continuité Ecologique), qui sera basée sur le référentiel ROE.

Ces relevés sont assurés par les équipes des délégations interrégionales.

Référence :

- site internet de l'onema - 2013.

6.3. Les autres méthodes d'hydromorphologie

6.3.1. La méthode SEQ-PHYSIQUE

(Système d'Evaluation de la Qualité des cours d'eau – volet milieu Physique)

Le Système d'Evaluation de la Qualité des cours d'eau (SEQ) comporte 3 volets : le SEQ-Physique évalue la qualité hydromorphologique des cours d'eau en complément de la qualité de l'eau et la qualité biologique. Cette méthode qualitative et quantitative a été développée par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. Cette méthode n'est plus couramment utilisée.

Le SEQ-Physique est l'outil conceptuel et QUALPHY est le logiciel de calcul.

L'évaluation se base sur une typologie de cours d'eau dans la mesure où elle détermine à la fois son fonctionnement et sa dynamique naturelle. Une quarantaine de paramètres sont pondérés pour établir cette typologie et est regroupée en 3 compartiments : le lit mineur, les berges et le lit majeur.

La mise en œuvre de la méthode comprend 3 étapes :

- La sectorisation des cours d'eau est faite à partir de conditions abiotiques comme la géologie, la taille, la pente, l'occupation du sol, ...). Ce travail essentiellement cartographique peut être affiné par une visite sur le terrain.
- L'ensemble du linéaire est ensuite parcouru par un opérateur (à pied) qui complète une fiche type par tronçon.
- La dernière étape consiste en la saisi informatique des données et le calcul des indices de qualité.

Quatre indices de qualité sont calculés qui varie entre 0 et 100 (bonne qualité) :

- Indice global,
- Qualité du lit mineur,
- Qualité des berges,
- Qualité du lit majeur.

Référence :

Les études des Agences de l'Eau n°72 – 1999.





6.3.2. La méthode **REH**

(Réseau d'Evaluation de l'Hydromorphologie)

Le Réseau d'Évaluation des Habitats renseigne l'état hydromorphologique. Cette méthode a été mise en place par le CSP (Conseil supérieur de la pêche – transformé en Onema par la loi du 30 décembre 2006). Cet outil qualitatif repose sur l'expertise des agents de l'Onema. Cette méthode n'est plus couramment utilisée.

Le REH s'intéresse aux paramètres du milieu à l'échelle du tronçon. Le tronçon (de quelques km à plusieurs dizaines de km) est une unité homogène sur le plan de la morphologie (largeur, profondeur, vitesse, ...), adaptée pour la description de paramètres synthétiques (pente, composition en espèces, qualité d'eau, état du lit et des berges...). C'est une unité descriptive. Ce découpage se base sur celui réalisé dans les schémas départementaux de vocation piscicole (SDVP).

L'expertise des différents compartiments de l'écosystème donne une évaluation des paramètres caractéristiques de l'hydrologie, de la morphologie du cours d'eau, et de la qualité de l'eau (d'après les résultats provenant du SEQ-Eau). Chacun des paramètres est évalué par référence au modèle « poisson », c'est à dire en fonction des perturbations qu'il est susceptible de faire subir aux populations des espèces les plus caractéristiques du tronçon.

Compartiments de l'écosystème pris en compte pour l'évaluation de l'habitat piscicole au niveau du tronçon sont les suivants :

Hydrologie	 Régime des débits (caractéristiques des étiages et des crues - fréquence/durée-; stabilité des débits) Faciès d'écoulement (diversité) Têtes de bassin et chevelu hydrographique (assecs, modifications des débits et écoulements
Morphologie	 Substrat (qualité, stabilité, degré de colmatage) Lit et berges (état et stabilité, végétation aquatique) Connectivité (longitudinale, latérale, qualité des annexes) Têtes de bassin et chevelu (modification des alternances de faciès, des profils en travers)
Qualité d'eau	 Qualité MOOX Qualité Phosphore Total Qualité Nitrates

L'expertise REH a été menée sur les tronçons hébergeant les stations de l'ancien réseau hydrobiologique et piscicole (RHP).

L'évaluation porte sur 29 paramètres d'altération qui reposent à la fois sur le degré d'altération et l'étendue de la perturbation (pourcentage du linéaire). Le croisement des deux donne une note pour le paramètre. Le paramètre le plus déclassant donne la note à la station.

Référence :

- site internet d'Eaufrance mise à jour 2007.
- P.L. Tisserand Evaluation des pressions physiques dans les cours d'eau de la plaine d'Alsace Mémoire de stage Engees- 2008.





6.3.3. La méthode **ROM**

(Réseau d'Observation des Milieux)

En complément au REH (Réseau d'Évaluation des Habitats), le ROM (Réseau d'Observation des Milieux) analyse à partir d'espèces indicatrices les perturbations et les impacts des activités humaines. Cette méthode qualitative a été développée par le CSP (Conseil Supérieur de la Pêche) et se base sur l'observation des populations piscicoles. Cette méthode n'est plus couramment utilisée.

Les espèces de poissons qui vivent dans un cours d'eau, la quantité de poissons dans chaque espèce, dépendent de la condition du milieu. Chaque espèce ou groupe d'espèces a des besoins particuliers.

Comme les poissons se situent au sommet de la pyramide alimentaire, on a considéré que les poissons résumaient très bien l'état fonctionnel global d'un cours d'eau : leur survie dépendant du fait que leurs exigences propres et celles de tous les êtres vivants des niveaux inférieurs sont satisfaites. Dans un peuplement de poissons qui est composé de plusieurs espèces, certaines espèces sont plus exigeantes sur la qualité du milieu, et peuvent être considérées comme des espèces indicatrices. Une rivière en bon état est une rivière dans laquelle on peut trouver les espèces de poissons indicatrices dans la quantité et la diversité qu'autorisent les caractéristiques du milieu naturel.

Si une activité humaine a modifié les conditions naturelles, l'impact sur l'environnement aquatique sera révélé par une évolution défavorable de la population de l'espèce indicatrice.

D'autres espèces appartenant au règne animal (oiseaux inféodés aux rivières, mammifères aquatiques, reptiles ou amphibiens) voire au règne végétal pourront aussi être retenues comme indicateurs de l'état fonctionnel. Les espèces de poissons indicatrices présentent l'avantage d'être très largement réparties sur l'ensemble du réseau hydrographique ce qui n'est hélas plus le cas de la plupart des autres vertébrés.

C'est en appliquant ces principes que l'ONEMA a caractérisé l'état écologique fonctionnel des cours d'eaux français, en utilisant comme espèces indicatrices la truite commune (fario) pour les milieux salmonicoles (eaux fraîches courantes généralement de montagne ou proches des reliefs), le brochet pour les milieux cyprinicoles (rivières lentes de plaine), et l'ombre ou les cyprinidés d'eaux vives (barbeau, vandoise...) pour les milieux intermédiaires. Ces espèces sont exigeantes et présentes dans tous les milieux naturels en bon état.

Cette caractérisation a été établie pour des unités, appelées contextes, correspondant à des ensembles qui permettent aux espèces indicatrices de réaliser l'ensemble de leur cycle de vie.

N.B.: Ces 2 dernières méthodes (REH et ROM) ont été complètement abandonnées suite à l'élaboration des outils nationaux sous pilotage de l'ONEMA.





6.4. Les méthodes des micro-habitats

6.4.1. La méthode IAM

(Indice d'Attractivité Morphodynamique)

Cette méthode est créée par une direction régionale (DR5) du Conseil Supérieur de la Pêche (CSP) entre 1993 et 1997. Elle est finalisée en 1999 par le bureau d'études Teleos.

Le principe est basé sur l'évaluation de l'hétérogénéité et l'attractivité biogène d'un cours d'eau à l'échelle d'une station pour les paramètres de la vitesse du courant, de la profondeur et du substrat. La superposition des 3 couches cartographiques donnent les pôles d'attraction.

Ces 3 paramètres sont mesurés sur des transects.

Les vitesses et les profondeurs sont réparties en 5 classes. Une vingtaine de substrat sont définies. Un coefficient entre 1 et 100 est attribué à chaque substrat.

On calcule différents indices comme l'indice de shannon, les variétés des 3 paramètres ou l'indice d'attractivité morphodynamique (IAM) :

 $IAM = \sum (Si \times Ai) \times S \times V \times H$

Si : surface d'un pôle i en %

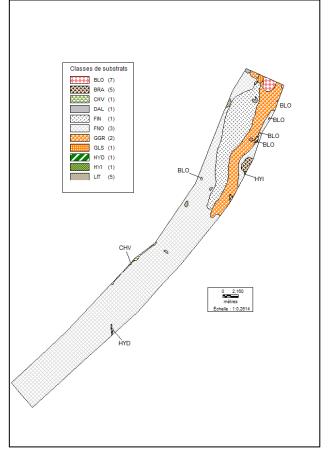
Ai : attractivité du substrat de ce pole

S : nombre de substrat recensés V : nombre de vitesses recensés H : nombre de hauteurs recensés

Référence :

- CSP 1994 - Teleos 2000 - Teleos 2002 - Méthode standard d'analyse de la qualité de l'habitat aquatique à l'échelle de la station : IAM.

Exemple d'une carte des substrats (relevé de mai 2013)





6.4.2. La méthode **CEMAGREF dite EVHA**

Cette méthode est créée par le laboratoire d'hydro-écologie quantitative du Cemagref de Lyon en 1995 par M. Souchon et M. Malavoi. Il s'agit d'une méthode quantitative de portée globale mais avec une orientation piscicole marquée. Le logiciel de calcul s'appelle Evha.

Le principe est basé sur la détermination de la surface d'habitats piscicoles favorables définie en fonction de la vitesse du courant, de la profondeur et du substrat. Une seule espèce biologique est considérée : il s'agit d'une espèce de poisson, la truite fario.

Le couplage des composantes de la structure physique à un modèle biologique donne une relation habitats/poissons.

Sur un tronçon de cours d'eau, une station est retenue. La superposition de la vitesse du courant, de la profondeur et du substrat mesurées sur cette station donne plusieurs « cellules » ; pour une valeur de débit.

Le modèle hydraulique basé sur une variante de la formule de Manning-Strickler permet de modéliser d'autres débits. A partir de ces débits, on obtient des hauteurs d'eau et des profondeurs nouvelles pour chaque cellule. L'objectif de ce modèle hydraulique est de trouver le meilleur débit (et donc les meilleures hauteurs et profondeurs) pour une meilleure attractivité du poisson.

En parallèle, le modèle biologique permet de réaliser une courbe de préférences pour chacun des paramètres physiques.

Le croisement des 2 modèles hydrauliques et biologiques permet le calcul des surfaces pondérées utiles (SPU) pour chaque cellule :

 $SPU = A \times p(H) \times p(V) \times p(S)$

A : surface de la cellule

p(H) : coefficient de préférence de hauteur d'eau pour la cellule

p(V) : coefficient de préférence de vitesse d'eau pour la cellule

p(S) : coefficient de préférence de surface d'eau pour la cellule

On additionne alors les différents SPU par transects puis par stations.

La méthode Estimhab :

Cette méthode est de même nature que l'Evha. Cette variante établie en partenariat entre le Cemagref et EDF s'appuie sur un modèle hydraulique simplifié.

<u>Référence :</u>

- Bull. Fr. Piscic. (1995) 336: 41-54 (M. Pouilly, S. Valentin, H. Capra, V. Ginot, Y. Souchon).
- La méthodologie Estimhab dans le paysage des méthodes des microhabitats note cemagref juillet 2003.





<u>6.5. De nombreuses méthodes aux objectifs différents mais complémentaires</u>

Même si le volet hydromorphologie n'est pas directement pris en compte dans l'évaluation du « bon état » des masses d'eau, il est indiscutable que la qualité du milieu physique est primordiale pour l'équilibre des systèmes aquatiques.

Cet équilibre porte sur de très nombreux paramètres (lit mineur, lit majeur, berges, ripisylve, transport sédimentaire, continuité écologique, ...) et à des échelles très différentes (du niveau de la station à l'échelle du bassin versant).

Les différentes méthodes présentées précédemment sont des méthodes plus ou moins généralistes dont les objectifs sont soit de connaissance soit descriptive d'une perturbation.

Ils servent souvent à la description des équilibres biologiques des rivières et notamment pour le peuplement hydro-piscicole.

Mais de manière plus générale, ils permettent l'identification des causes des dysfonctionnements des cours d'eau à la fois en termes de fonctionnalités (hypereutrophisation, aggravation des inondations,...) et de biodiversité (appauvrissement, modification des peuplements,...). En ce sens, ils constituent les outils de base dans les démarches de préservation et de restauration du fonctionnement des milieux aquatiques pour orienter et cadrer les mesures opérationnelles à mettre en œuvre.

Ce bilan n'est pas exhaustif, mais recense les principales méthodes nationales et régionales. Le tableau ci-dessous en résume les principales caractéristiques :

Méth	Méthodes		Echelle	Туре
	CARHYCE	Relevés	Station	Habitats
	SYRAH-CE	SIG	Bassin versant	Pressions/altérations
DCE compatibles	AURAH-CE	Relevés	Tronçon	Pressions/altérations
	ROE	Base de données	Nationale	Ouvrages
	ICE	Relevés	Station	Continuité écologique
	SEQ- Physique & Qualphy	SIG & relevés	Tronçon	Généraliste
Ancienne méthodes	REH	Relevés	Station	Peuplement hydropiscicole
	ROM	Relevés	Station	Peuplement hydropiscicole
Micro babitata	IAM	Relevés	Station	Habitats piscicoles
Micro-habitats	Cemagref - EVHA	Relevés	Station	Habitats piscicoles



Les tests envisagés sur le département du Bas-Rhin porteront principalement sur 3 méthodes :

- Caractérisation des pressions sur l'hydromorphologie à large échelle :
 - SYRAH-CE : la méthode a été déployée au niveau du bassin Rhin-Meuse dans le cadre de l'état des lieux 2013 avec consultation des services données d'inventaire locaux Les de pressions (MISE). à hydromorphologiques seront mises disposition prochainement (validation des données d'état des lieux fin 2013 par le Comité de Bassin) et pourront être valorisées et complétées au niveau du R.I.D. 67 par les investigations plus locales décrites ci-dessous.
- Caractérisation hydromorphologique à l'échelle du tronçon :
 - SEQ-Physique : méthode d'évaluation généraliste à l'échelle du tronçon de rivières. L'ensemble des cours d'eau du département a été évalué grâce à cette méthode, ce qui permet de voir une éventuelle évolution.
- Caractérisation hydromorphologique à l'échelle de la station :
 - Carhyce : méthode généraliste à l'échelle de la station qui constituera certainement la méthode nationale d'évaluation pour la DCE,
 - IAM: méthode précise d'évaluation de perturbations à l'échelle de la station. Cette méthode permet d'évaluer les actions entreprises dans le domaine de la restauration et renaturation des cours d'eau.



CONCLUSION

La mise en œuvre progressive des différents diagnostics de la qualité des rivières est en cours :

- (1) L'évaluation de la qualité des cours d'eau est complétée sur le volet de l'hydrobiologie par un diagnostic piscicole. Ces pêches électriques programmées entre 2011 et 2013 en collaboration entre le Conseil Général du Bas-Rhin, l'Agence de l'Eau et la Fédération du Bas-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique complètent et renforcent la connaissance halieutique de nos rivières.
- (2) Les nouvelles méthodes d'évaluation de l'« Etat » des cours d'eau (selon les arrêtés de janvier 2010) ont permis une première évaluation.

La qualité des cours d'eau marque le pas ces dernières années après deux décennies d'amélioration. Les différents indicateurs du diagnostic partiel réalisé dans le cadre du R.I.D. 67 montrent une situation perturbée et une persistance d'années en années, des cours d'eau les plus dégradés.

Outre le constat, les programmes d'action doivent permettre l'amélioration de la situation. De nombreuses actions dans le domaine de la réduction des flux polluants rejetés et de la reconquête de la qualité hydromorphologique des cours d'eau sont en cours.

Pour atteindre l'objectif du bon état fixé par la Directive cadre sur l'eau, un travail collectif et concerté entre les différents acteurs socio-professionnels est plus que nécessaire. Mais, la nature et les quantités des flux transitant dans nos rivières, très tôt sur le bassin versant impliquent un changement incontournable des pratiques agricoles.







La Zinsel du Nord à Mertzwiller (photo RID 67 – mai 2008)



La Schwartzwasser à Illkirch (photo RID 67 – juin 2008)

<u>GLOSSAIRE DES ABREVIATIONS</u>

RID 67 : Réseau d'Intérêt Départemental de suivi de la qualité des cours d'eau du Bas-

Rhin.

CG 67: Conseil Général du Bas-Rhin.

PDT: Pole du Développement des Territoires.

DAERE: Direction de l'Agriculture, de l'Espace Rural et de l'Environnement.

SR: Service des Rivières

SATESA: Service d'Acquisition, de Traitement et d'Exploitation des données sur les

Systèmes d'Assainissement.

DCE: Directive Cadre sur l'Eau (Directive 2000/60/CE du 23 Octobre 2003).

Grille de Bon Etat :Grille d'évaluation de l'état écologique des cours d'eau français. **ETAT** : Evaluation de la qualité des cours d'eau selon le nouveau protocole.

Diagnostic : Une partie de l'Etat.

SEEE: Système d'Evaluation de l'Etat des Eaux.

AERM: Agence de l'Eau Rhin- Meuse. **BERM**: Banque de l'Eau Rhin-Meuse.

SIERM: Système d'Information sur l'Eau Rhin-Meuse.

DREAL: Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement. **APRONA**: Association pour la PROtection de la NAppe phréatique de la plaine d'Alsace.

ONEMA: Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (a intégré le Conseil

Supérieur de la Pêche ou CSP à sa création).

FEDE de pêche : Fédération du Bas-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu

Aquatique.

IRSTEA: Institut national de recherche en sciences et technologies pour

l'environnement et l'agriculture (anciennement cemagref : Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des

forêts).

CNRS: Centre National de la recherche scientifique.

SDAGE: Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

SAGE: Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

SAGEECE : Schéma d'Aménagement, de Gestion et d'Entretien Ecologique des Cours

d'Eau.

Grille de 1971 : Grille de qualité générale dite grille de 1971.

SEQ-Eau : Système d'Evaluation de la Qualité de l'Eau des cours d'eau.

IBGN: Indice Biologique Global Normalisé.

IBMR: Indice Biologique Macrophytique en Rivière.

IBD: Indice Biologique Diatomée.

IOBS: Indice Oligochètes de Bioindication des Sédiments.

IPR: Indice Poissons Rivières

QMNA : Débit moyen mensuel le plus faible enregistré entre avril et novembre de

chaque année.







Le Seltzbach à Hatten (station n°02046800) (photo RID 67 – sept 2006)



La Scheer à Kogenheim (station n°02028300) (photo RID 67 - sept 2006)

REFERENCES REGLEMENTAIRES

Observation de la qualité des cours d'eau

DCE : Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil établissant un

cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau.

LEMA: Loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et milieux aquatiques, Ministère de

l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

Arrêté: Arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de

l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R. 212-10, R. 212-11 et

R. 212-18 du code de l'environnement.

Arrêté: Arrêté du 25 janvier 2010 établissant le programme de surveillance de l'état

des eaux en application de l'article R. 212-22 du code de

l'environnement.

Arrêté: Arrêté du 8 juillet 2010 établissant la liste des substances prioritaires et

fixant les modalités et délais de réduction progressive et d'élimination des déversements, écoulements, rejets directs ou indirects respectivement des substances prioritaires et des substances

dangereuses visées à l'article R. 212-9 du code de l'environnement.

Arrêté: Arrêté du 8 juillet 2010 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux

méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R. 212-10, R. 212-11 et R. 212-18 du code de

l'environnement.

Arrêté: Arrêté du 8 juillet 2010 modifiant l'arrêté du 12 janvier 2010 relatif aux

méthodes et aux critères à mettre en œuvre pour délimiter et classer les masses d'eau et dresser l'état des lieux prévu à l'article R. 212-3

du code de l'environnement.

Arrêté: Arrêté du 28 juillet 2011 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux

méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R. 212-10, R. 212-11 et R. 212-18 du code de

l'environnement.

Guide technique: Evaluation des eaux douces de surface de métropole.

(publié en mars 2009 – nouvelle version de 2012).







La Hasel en amont de Gensbourg (photo RID 67 – mars 2013)



Le canal du Rhône au Rhin à Nordhouse (photo RID 67 - août 2012)

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Cette bibliographie n'a aucune ambition d'exhaustivité

Hydromorphologie des cours d'eau

- 2011 : Onema Référentiel des Obstacles à l'écoulement guide en cours.
- <u>2010</u>: Valette L., Chandesris A., Malavoi, J.R., Souchon, Y., Wasson. décembre 2010. Protocole Aurah-ce Audit rapide de l'hydromorphologie des cours d'eau, méthode de recueil d'informations complémentaires à Syrah-ce sur le terrain.
- <u>2009</u>: Chandesris A., Mengin N., Malavoi J.R., Souchon Y., Wasson J.G. 2009. SYstème Relationnel d'Audit de l'Hydromorphologie des Cours d'Eau SYRAH_CE. ATLAS A LARGE ECHELLE V2.0. 58p. [Onema].

[http://cemadoc.cemagref.fr/cemoa/PUB00026308].

<u>2008</u>: Chandesris A., Mengin N., Malavoi J.R., Souchon Y., Pella H., Wasson J.G. - 2008. Système relationnel d'audit de l'hydromorphologie des cours d'eau : principes et méthodes. 64 + annexes p. [MEDAD Directive Cadre sur l'Eau].

[http://cemadoc.cemagref.fr/cemoa/PUB00024050].

<u>2008</u>: Valette L, Chandesris A., Mengin N., Malavoi J.R., Souchon Y., Wasson J.G. - 2008. SYstème Relationnel d'Audit de l'Hydromorphologie des Cours d'Eau SYRAH CE. Principes et méthodes de la sectorisation hydromorphologique. 27 p. [Convention de partenariat ONEMA-Cemagref 2008].

[http://cemadoc.cemagref.fr/cemoa/PUB00025844].

- <u>2008</u>: P.L. Tisserand Evaluation des pressions physiques dans les cours d'eau de la plaine d'Alsace Mémoire de stage Engees- 2008.
- <u>2007</u>: Chandesris A., Malavoi J.R., Souchon Y., Wasson J.G., Mengin N. 2007. Rubrique Perspectives: Le système relationnel d'audit de l'hydromorphologie des cours d'eau (SYRAH-CE): un outil multi-échelles d'aide à la décision pour la gestion des cours d'eau.

[http://cemadoc.cemagref.fr/cemoa/PUB00023153].

<u>2007</u>: Chandesris A., Malavoi J.R., Souchon Y., Wasson J.G., Mengin N. - 2007. Le SYstème Relationnel d'Audit de l'Hydromorphologie des cours d'eau (SYRAH-CE). Outil multi-échelle d'aide à la décision pour la gestion des cours d'eau. La gestion physique des cours d'eau : bilan d'une décennie d'ingénierie écologique, Namur, BEL, 10-12 octobre 2007. p. 195 – 199.

[http://cemadoc.cemagref.fr/cemoa/PUB00024335].

- <u>2003</u>: cemagref La méthodologie Estimhab dans le paysage des méthodes des microhabitats note juillet 2003.
 - 1999 : Les études des Agences de l'Eau n°72.
- $\underline{1995}$: Bull. Fr. Piscic. (1995) 336 : 41-54 (M. Pouilly, S. Valentin, H. Capra, V. Ginot, Y. Souchon).
- <u>1994</u>: CSP 1994 Teleos 2000 Teleos 2002 Méthode standard d'analyse de la qualité de l'habitat aquatique à l'échelle de la station : IAM.







Le Rhin à Gerstheim (photo RID 67 – août 2012)



La Sauer en amont de Lembach (photo RID 67 - juin 2013)

CARTOGRAPHIES

Cartographie 1 : Principales caractéristiques hydrologiques des cours d'eau du Bas-

Rhin.

Cartographie 2 : Qualité hydrobiologique des cours d'eau du Bas-Rhin.

Indice Biologique Global Normalité - année 2012.

Cartographie 3: Qualité piscicole du Bas-Rhin.

Résultats des campagnes 2011 et 2012.

Cartographie 4 : Qualité physico-chimique des cours d'eau du Bas-Rhin. SEQ-Eau v2 – Indice macropolluants – année 2012.

ANNEXES

Annexe 1: Qualité hydrobiologique vis-à-vis des I.B.G.N. (volet invertébrés).

Entre 1992 et 2012.

Annexe 2 : Qualité hydrobiologique vis-à-vis des I.B.D. (volet Diatomées).

Entre 2008 et 2012.

Annexe 3 : Qualité physico-chimique générale (bilan global).

Entre 2007 et 2012.

Annexe 4: Qualité physico-chimique de l'eau selon le SEQ-EAU v2.

(indice macropolluants) - entre 1992 et 2012.

Annexe 5: Eléments de qualité hydromorphologiques soutenant les paramètres

biologiques.





Annexe 1 : Qualité hydrobiologique vis-à-vis des I.B.G.N. (volet invertébrés) entre 1992 et 2012

				El	éme	ent i	inve	erté	bré	s (M	étho	ode o	des I	BGN	ou c	alcu	liss	u d	u pr	otoco	ole D	CE)		_
		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	I
N° national	Nom de la station	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
		2	3	4	5	5	6	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	L
02001046 02001500	Le MUHLBACH DE SCHOENAU à SCHOENAU La LACHTER à BOOFZHEIM		-	H		-	-	-	-			12	13	16	14	14	12	13	13	-	17 16		16 15	
02001600	Le RHIN à STRASBOURG											12	15	10	1-	1-4	12	13	13	\vdash	10		13	f
02001700	Le RHIN à GAMBSHEIM																							I
02001720 02001725	L'ISCHERT à MARCKOLSHEIM L'ISCHERT à SUNDHOUSE		-	-	-	-	-	-	12	16		-	17	12	11	11	14	13	10	15		15		ŀ
02022700	L'ILL à BALDENHEIM (Ratsamhausen le haut)		-			-	-	-	12	10		\vdash	1 /	-			-	-	-	13			-	t
02022800	La BLIND à BALDENHEIM																					18	18	
02022825 02022900	Le DASCHTERSLACHGRABEN à SELESTAT (Brunn Le GIESSEN à VILLE	-					-		-			16	16	15	16	15	15	14	12		9	20		Ł
02022900	Le RUISSEAU du GIESSEN à SAINT-MARTIN		-	-		-	-	-	-	\vdash									13 13		\vdash	19	-	H
02023000	Le GIESSEN à THANVILLE		15		16		16		14		14	14	15				15				17	16	18	
02024000	La LIEPVRETTE à HURST	11	9	10	7	10	11	8	. 8	8	7	10	13		8	7	8	11	<u> </u>				_	L
02024300 02025100	Le GIESSEN à CHATENOIS Le GIESSEN à EBERSHEIM	-	\vdash	H			\vdash	H	8	9	12	10	14	_		13	17	12	-	17 15		\vdash	-	H
02025115	LE FRIESENGRABEN À MUTTERSHOLTZ																						17	t
02025500	L'ILL à HUTTENHEIM																							L
02025980 02026250	Le HANFGRABEN à SAND La ZEMBS à HERBSHEIM		-	-		-	-	-	-	\vdash		-		13	15	15	17	15	13	15	\vdash	17		ŀ
02026500	La ZEMBS à KRAFFT	11	11	12	12	13	15	14	8	14	10	15	14	15		15		1	13		19	16	16	r
02027000	L'ILL à OHNHEIM																							ſ
02028000	L'ANDLAU à ANDLAU	18	15	18	17	18	18	15	15	18	17	17	18		17 11	EXECUTE		***	-	14	15	12	12	H
02028100 02028200	Le KIRNECK à VALFF L'ANDLAU à SCHAEFFERSHEIM	-										11	12				12					13 12		
02028300	La SCHERNETZ à EPFIG												4		5	5	8	7		Г				I
02028400	La SCHEER à KOGENHEIM											1	3	2	4	5	8	6	8	-	16	NAME AND ADDRESS OF	6	٠
02028500 02029000	La SCHEER à BOLSENHEIM L'ANDLAU à FEGERSHEIM	10	7	10	9	10	11	10	10		7 11					10 15				14	14	13	11	f
02029200	LEHN à OTTROTT				<u> </u>					12								15	16		20	18	19	ľ
02030200	L'EHN à MEISTRATZHEIM											7		9	E	12	7	7						Į
02030310	Le ROSENMEER à INNENHEIM						-					9	9	9	9	10	9	10	10	╀		10		
02030450 02030500	LE VIEIL ERGELSENBACH A GEISPOLSHEIM L'EHN à GEISPOLSHEIM								9	11	11	11	12		12	10	10			H	1.5	13	14	f
02031200	L'ILL à ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN																							Ì
02031400	La BRUCHE à SAINT-BLAISE-LA-ROCHE	18	16	19	17	19	18	17	14	16	20						16					20		
02031600 02031700	La BRUCHE à WISCHES LA HASEL à NIEDERHASLACH							\vdash		\vdash	Н	15	14	13	10	9	13	11	13	19		18		
02031800	La MAGEL à MOLLKIRCH													12	12	9	12	12	12	13		14		
02032000	La BRUCHE à GRESSWILLER		. 14		14		8		8	12	9				Accesses to the Parket of the	9	Section 1							I
02032800 02034000	La MOSSIG à ROMANSWILLER La MOSSIG à WANGEN									\vdash	\vdash	16 8			13				14		16	15	15	ŀ
02035000	La MOSSIG à WANGLEV La MOSSIG à SOULTZ-LES-BAINS		5	-	5		3	-	4	6	10	13		12	11	11	11	_	10	t	\vdash	10		r
02035500	La BRUCHE à WOLXHEIM											8	7	11	10	10	8	9	13	14	14	11	18	C
02035600	LA BRUCHE à KOLBSHEIM Le BRAS d'ALTORF à DUPPIGHEIM				-		-	-	-			-		11	12	1.4	12	14	10	-	10	15	15	ŀ
02035750 02035780	LE BRAS D'ALTORF à ENTZHEIM		-	-		-	-	-	-	-	-	 		11	12	14	13	14	10	╁	10	13	13	-
02036000	La BRUCHE à HOLTZHEIM	8	6	8	5	9	7	9	8	10	13	13	13		17	9	12							İ
02036230	Le CANAL DE LA BRUCHE à ERNOLSHEIM/BRUCH		-		_	_	-	_	-	H		<u> </u>					-	_	<u> </u>	<u> </u>	-			Ļ
02036250 02036260	Le CANAL de la BRUCHE à ACHENHEIM Le CANAL DE LA BRUCHE à WOLFISHEIM			-	-	-	-	-	-	-		-			-		-	-	-	11	11		-	ŀ
02036480	LE SCHWARZWASSER à ILLKIRCH-GRAFFENSTA																			Ė	Ė	15		İ
02036500	Le RHIN-TORTU à STRASBOURG (Meinau)											12	10	10	10	9	15	8			14			
02037000 02037300	L'ILL à STRASBOURG La SOUFFEL à QUATZENHEIM		-	-	-		-	-	-	-		6	7	8	7	5	7	8	7	11	0	9	0	ŀ
02037300	LA SOUFFEL à GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL	-										U	,	0			-	0		11	7	7	5	ľ
02037400	La SOUFFEL à MUNDOLSHEIM (Amont)												4				5		7					
02037450	Le LIESBACH à PFULGRIESHEIM				2							_	5	7	7	5	6	4	-	-	10	8	7	ļ
02037500 02038000	La SOUFFEL à MUNDOLSHEIM L'ILL à LA-WANTZENAU		2		Z		-			4		-3						-	-	-				f
02040500	Le RHIN à DRUSENHEIM																							j
02040800	La MODER à WIMMENAU											16	14	14	16	10	13	9	12	20	12	13		ĺ
02040950 02041000	LE MEISENBACH à INGWILLER La MODER à INGWILLER	12	14	16	12	14	12	15	11	15	14	1.4	16	-	15		16		10	19		15	_	+
02041000	La MODER à INGWILLER La MODER à MENCHHOFFEN	13	14	10	13	14	13	13	11	13	14	8			13					18		16	-	f
02041180	LA MODER à OBERMODERN																					15		
02041300	Le ROTHBACH à ROTHBACH	-				-	-		-													17	17	ļ
02041500 02041650	La MODER à DA UENDORF La ZINSEL DU-NORD à ZINSWILLER								16	18	17				12		14		9	17		10	-	ł
02041700	Le FALKENSTEINERBACH à NIEDERBRONN-LES-B																			19	16	20	18	Í
02041720	LE FALKENSTEINERBACH à REICHSHOFFEN																					13		ĺ
02041740	LE LAUTENBACH à GUNDERSHOFFEN	<u> </u>	-						7	0	9	12	11		12	11	10		-	12		6		ł
02041750 02041850	Le SCHW ARZBACH à REICHSHOFFEN Le FALKENSTEINBACH à GUNDERSHOFFEN								8		9				-	9			11		_	13	13	ł
02041900	LA ZINSEL DU NORD à MERTZWILLER									Ĺ	Ó				Ė	Í			Ė	Ĺ		11		j
02041950	La ZINSEL-DU-NORD à HAGUENAU				6		8		7		10					8			10	14				Į
02042000	La MODER à SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER	<u> </u>	7		6		8		10	10	13	-	13		15	9	11	_	-	7				ļ
02042050 02042300	Le LOMDGRABEN à SCHWEIGHOUSE-SUR-MODEF La MODER à KALTENHOUSE											8	8	7	8	11	11	9	-	7 10			-	f
															_	_		, /				-	_	ø
02042500	La MODER à BISCHWILLER																							ĺ

				E	ém	ent	inve	rté	brés	s (M	étho	de c	des I	BGN	ou c	alcu	ıl iss	u dı	ıpro	tocc	ole D	CE)		
		1	1 9	1 9	1 9	1 9	1 9	1 9	1 9	1 9	1 9	2	2 0	2	2 0	2	2 0	2 0	2	2	2 0	2 0	2 0	2 0
N° national	Nom de la station	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1
		2	3	4	5	5	6	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2
02042700 02042900	La ZORN à HASELBOURG (57) Le BAERENBACH à HAEGEN		-	-	-	├	-	-	9	11	16	11	14	-	16	13	13	-	-	-	19	H	\vdash	-
02043000	La ZORN à SA VERNE	11	7	10	8	9	10	10	9	12	10	13	15	-	17	15	15	-	11	19		18	18	17
02043010	Le RUISSEAU DE LA FONTAINE MELANIE à SAVE																				19			
02043020	Le MICHELBACH à MONSWILLER			ļ	-	ļ	ļ	ļ								-				10	9			
02043300 02043350	LA ZINSEL du SUD à ECKARTSWILLER (Oberhof) Le FISCHBACH à NEUWILLER-LES-SAVERNE		-	┢	-	⊢	-	\vdash				13	13	14	13	12	16	14	12	19	20	16	17	15
02043450	Le GRIESBAECHEL à BOUXWILLER					t	T														10			
02043500	La ZINSEL-DU-SUD à HATTMATT		14	15	11	12	13	12	11	15	10	12					14			18				
02043600	La ZORN à STEINBOURG			<u> </u>		L	<u> </u>					10	11	10	13	15	13	15	15		0		Ш	
02043655 02043660	Le KUHBACH à OTTERSWILLER La MOSSEL à OTTERSWILLER		-	-	-	┢	-	-				8	5	11	0	12	12	8	11	15	8	12	16	17
02043670	La ZORN à WILWISHEIM	_		H	\vdash	H	\vdash	\vdash				U		11		12	12	O.	11	15	13	12	10	1/
02043690	Le LITTENHEIM à INGENHEIM																				9			
02043700	La ZORN à HOCHFELDEN	_		<u> </u>		L	-	_				9	9	9	8			THE REAL PROPERTY.		18		16	20	14
02043725 02043735	Le ROHRBACH à LANDERSHEIM Le ROHRBACH à SCHAFFHOUSE		-	H	-	┢	-	\vdash						10	8	8	8	7	9	-	9	\vdash	\vdash	
02043750	Le ROHRBACH à HOCHFELDEN		1	┢	+-	╁	\vdash	-	-	-		5	5	8	9	5	8	7	7	10		8	7	8
02043775	Le BACHGRABEN à HOCHFELDEN													5	4	8		4	5		9			
02043785	Le MINVERSHEIMERBACH à MOMMENHEIM													9		9		6			11	10		
02043800 02043860	La ZORN à WALTENHEIM-SUR-ZORN Le SALTENBACH à BRUMATH		-	-		-	-	-				8	7	9	9	8	11	9	9	13	17	10	14	15
02043800	La ZORN à GEUDERTHEIM								-			9	8	6	8	8	13	8	7		14			
02044000	La ZORN à BIETLENHEIM																							
02044100	La ZORN à WEYERSHEIM											9	10	10	12	12	15	12	14		17			
02044300	Le LANDGRABEN à VENDENHEIM			<u></u>	-	-	<u> </u>	-					<u> </u>		-		-	-		9		6	. 7 . 19	7
02044400 02045050	Le LANDGRABEN à DRUSENHEIM La MODER à AUENHEIM		-	<u>-</u>	-	┢─	┼	-							-		-	-		-	18	18	19	18
02045150	La SAUER à LEMBACH	16	14	17	16	19	17	15	15	17	17	18	18		14		16							
02045160	Le STEINBACH à LEMBACH																			20			18	
02045170	Le SCHMELZBACH à LEMBACH		-	ļ	-	-	-	-					ļ		-		-	<u> </u>	-	17			\vdash	
02045173 02045175	Le SOULZBACH à WOERTH La SAUER à LEMBACH (Aval)		-	<u>-</u>	-	┢	 	-						17	16	16	14	14	16	18	-		-	_
02045200	La SAUER à GUNSTETT		İ	m	T	t		_				11	14			9		_						
02045220	La SAUER à SURBOURG																			17				
02045250	La SAUER à BETSCHDORF		-	ļ	-	<u> </u>	<u> </u>	-												16			16	
02045275 02045315	Le HALBMUEHLBACH à WALBOURG L'ASCHBACHGRABEN à RITTERSHOFFEN		-	-	-	-	┢	-	-			9	8	7	8	10	7	9	8	-	9	7	11	9
02045350	L'EBERBACH à WALBOURG		m	<u> </u>	T	t	m	-				6	3	5	5	5	5	6		<u> </u>			\Box	
02045425	Le BRUMBACH à HAGUENAU																			14	16	14	15	16
02045500	L'EBERBACH à LEUTENHEIM	12	14	14	12	9	12	11	13	12	11	13	13		15		14			-			\vdash	
02046000 02046350	La SAUER à BEINHEIM Le SELTZBACH à PREUSCHDORF		-	-	-	-	-	-		-				-	-	-	-	-	2	-	8	8	\vdash	-
02046360	Le KINDERLOCH à PREUSCHDORF		T	<u> </u>		T																8		
02046380	Le SELTZBACH à KUTZENHAUSEN																					7		
02046390	Le SUMPFGRABEN à KUTZENHAUSEN		-	ļ	-	ļ	ļ					_		_	_							7		
02046400 02046415	Le SELTZBACH à SOULTZ-SOUS-FORÊTS Le FROESCHWILLERBACH à LOBSANN		-		-	├	-	-				7	2		5	7	4	4	6	3	8	13	. 6	6
02046425	Le FROESCHWILLERBACH à SOULTZ-SOUS-FORET		†	<u> </u>	 	 	<u> </u>	-					-	-			-	<u> </u>	<u> </u>	 	\Box	8		
02046435	Le SELTZBACH à SOULTZ-SOUS-FORET																					11		
02046500	Le WINTZENBACH à HOFFEN		-	ļ	-	ļ	ļ	ļ					ļ	7	8	8	7	7	8	ļ	10	10	9	7
02046560 02046590	LE HAUSAUERBACH à RIEDSELTZ LE BREMMELBACH à INGOLSHEIM			 	-	├	-	-							-		-	├		-	\vdash	10	-	
02046600	Le HAUSAUERBACH à HUNSPACH		†	<u> </u>	 	1	<u> </u>	-				6	5	6	6	7	7	8	8	10	9		9	10
02046800	Le SELTZBACH à HATTEN											6	7	8	8	6		6		10			11	11
02046850	Le SEEBACH à BUHL			ļ	-			-					-					-		-	12	13		
02046950 02046980	Le WARSBACH à NIEDERROEDERN Le RUISSEAU DE HATTEN à NIEDERROEDERN		-	-	-	-	-	-	-	-			-	-	-	-	-	-		-		9		
02046980	Le SELTZBACH à NIEDERROEDERN	12	8	10	7	10	7	8	7	8	7	12	13	-	10		9	-		-		14		
02047300	Le RHIN à LAUTERBOURG																							
02047500	La LAUTER à WEILER	14	12	15	13	15	16	13	13	15	15	13	17	10	15		18		13					
02047650 02047660	La LAUTER à WISSEMBOURG (amont) La LAUTER à WISSEMBOURG (Aval Step)			-								12	11	12	14	10	15	14	12	17	12	12	16 18	
02047660	L'ISCH à HIRSCHLAND																						15	
02096480	Le BRUCHBACH à KIRRBERG															Ė	Ĺ	Í			15		17	
02096500	L'ISCH à WOLFSKIRCHEN	12	13	15		16	17	17	17	12	17	13	14		15	15	14	13		19				
02096520	L'OTTERBACH à DIEDENDORF																					15		
02096900 02098100	La SARRE à KESKASTEL L'EICHEL à FROHMUHL													15	16	13		15	13		14			
02098200	L'EICHEL à WALDHAMBACH																	f		11				
02098300	Le GRENTZBACH à WALDHAMBACH																						15	
02098450	Le BUTTENBACH à LORENTZEN													11	12	10	10	10		15			15	14
02098600	L'EICHEL à DOMFESSEL Le TIEFGRABEN à OERMINGEN			H		-								11	13	10	12	13			14			
02098770																							_	_
02098770 02098800	L'EICHEL à OERMINGEN																			20				

Annexe 2 : Qualité hydrobiologique vis-à-vis des I.B.D. (volet Diatomées) entre 2008 et 2012

Numéro de la Station	Nom de la Station	2008	2009	2010	2011	2012
02001046	Le MUHLBACH DE SCHOENAU à SCHOENAU		15.4			17.0
02001500	La LACHTER à BOOFZHEIM		20.0			
02001720	L'ISCHERT à MARCKOLSHEIM			16.1		
02001725	L'ISCHERT A SUNDHOUSE	15.5				
02022800	La BLIND à BALDENHEIM	14.7	15.1	15.8		
02022825	Le DASCHTERSLACHGRABEN à SELESTAT (Brunnwa	11.8	9.7			
02022900	Le GIESSEN à VILLE			14.6		
02022950	Le RUISSEAU du GIESSEN à SAINT-MARTIN			14.4		
02023000	Le GIESSEN à THANVILLE	13.6	11.9	13.7	13.6	
02024300	Le GIESSEN à CHATENOIS	13.6				
02025100	Le GIESSEN à EBERSHEIM	12.6				
02025980	Le HANFGRABEN à SAND	20.0				
02026250	La ZEMBS à HERBSHEIM			15.7		
02026500	La ZEMBS à KRAFFT	15.4	15.4	15.5		
02028100	Le KIRNECK à VALFF	13.8	12.6	13.8	12.6	14.5
02028200	L'ANDLAU à SCHAEFFERSHEIM	12.8	12.8	13.1	12.4	13.2
02028400	La SCHEER à KOGENHEIM	13.6	11.4	13.5		12.8
02028500	La SCHEER à BOLSENHEIM	15.0	14.4	14.4		
02029200	L'EHN à OTTROTT		17.2	17.2	16.8	17.8
02030310	Le ROSENMEER à INNENHEIM		15.0	15.2		12.9
02030450	Le VIEIL ERGELSENBACH A GEISPOLSHEIM		15.5	14.7	15.2	15.8
02031400	La BRUCHE A SAINT-BLAISE-LA-ROCHE	15.2	14.1	14.4	14.6	
02031600	La BRUCHE à WISCHES	16.1	15.8	16.6		16.5
02031700	La HASEL à NIEDERHASLACH		13.9	13.4	11.9	13.6
02031800	La MAGEL à MOLLKIRCH	14.6	15.1	13.5	16.2	17.9
02032800	La MOSSIG à ROMANSWILLER	14.7	14.6	15.7	17.7	15.4
02034000	La MOSSIG à WANGEN			14.8		13.3
02035500	La BRUCHE à WOLXHEIM	13.9	12.1	15.6		14.8
02035600	LA BRUCHE à KOLBSHEIM			15.4		
02035750	Le BRAS d'ALTORF à DUPPIGHEIM		11.8	14.2		14.9
02035780	LE BRAS D'ALTORF à ENTZHEIM			14.2		
02036230	Le CANAL DE LA BRUCHE à ERNOLSHEIM/BRUCHE	-	-			
02036260	Le CANAL DE LA BRUCHE à WOLFISHEIM	14.2	14.0			
02036500	Le RHIN-TORTU à STRASBOURG (Meinau)		15.2			
02037300	La SOUFFEL à QUATZENHEIM	15.0	15.0	14.6		
02037350	LA SOUFFEL à GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL		100	14.7		
02037450	Le LIESBACH à PFULGRIESHEIM		13.8	14.1	44.0	
02040800	La MODER à WIMMENAU	9.8	11.5	11.4	11.3	
02040950	LE MEISENBACH à INGWILLER	12.6		14.3		
02041100	La MODER à INGWILLER	13.6		142		
02041100	La MODER à MENCHHOFFEN	13.6		14.3		
02041180	LA MODER à OBERMODERN	12.5		14.8		
02041230	Le WAPPACHGRABEN à OBERMODERN-ZUTZENDOL	13.5				
02041280	Le ROTHBACH à REIPERTSWILLER	11.3	11.5	10.1		-
02041300	Le ROTHBACH à ROTHBACH	11.5	11.5	12.1		
02041500	La MODER à DAUENDORF	12.8	12.4	13.9	17.5	16.2
02041700 02041720	Le FALKENSTEINERBACH à NIEDERBRONN-LES-BAI	14.5	13.4	13.2 13.1	17.5	16.3
	LE FALKENSTEINERBACH à REICHSHOFFEN			-		-
02041740	LE LAUTENBACH à GUNDERSHOFFEN LE SCHWARZBACH A REICHSHOFFEN	12.5		14.4		-
02041750		13.5	12.4	12.4		
02041850	Le FALKENSTEINBACH à GUNDERSHOFFEN	12.1	12.4	13.4		-
02041900	LA ZINSEL DU NORD à MERTZWILLER	13.1		13.0		
02041950	La ZINSEL-DU-NORD à HAGUENAU			-		-
02042050	Le LOMDGRABEN à SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER	14.4		-		-
02042300	La MODER à KALTENHOUSE	13.7		ļ	<u> </u>	
	Le ROTHBACH à BISCHWILLER	12.4				
02042350		1.4.4				l .
02042520 02042550	Le WASCHGRABEN à BISCHWILLER La MODER à ROHRWILLER	14.4 14.3				

Numéro de la Station	Nom de la Station	2008	2009	2010	2011	2012
02042900	Le BAERENBACH à HAEGEN		15.3			
02043000	La ZORN A SA VERNE	15.5	17.5	15.4	16.6	14.5
02043010	Le RUISSEAU DE LA FONTAINE MELANIE à SAVERN		13.1			
02043020	Le MICHELBACH à MONSWILLER		14.4			
02043300	La ZINSEL-DU-SUD à ECKARTSWILLER (Oberhof)	14.8	13.9	14.8		
02043350	Le FISCHBACH à NEUWILLER-LES-SAVERNE		15.8			
02043450	Le GRIESBAECHEL à BOUXWILLER		14.1			
02043500	La ZINSEL-DU-SUD à HATTMATT	14.7				
02043655	Le KUHBACH à OTTERSWILLER		15.2			
02043660	La MOSSEL à OTTERSWILLER	15.2	15.3	14.5		
02043670	La ZORN à WILWISHEIM		12.8			
02043690	Le LITTENHEIM à INGENHEIM		15.7			
02043700	La ZORN à HOCHFELDEN	14.1	13.9	14.9	13.0	
02043725	Le ROHRBACH à LANDERSHEIM		15.4			
02043735	Le ROHRBACH à SCHAFFHOUSE		15.1			
02043750	Le ROHRBACH à HOCHFELDEN	14.9	15.4	15.2		
02043775	Le BACHGRABEN à HOCHFELDEN		15.0			
02043785	Le MINVERSHEIMERBACH à MOMMENHEIM		15.5			
02043800	La ZORN à WALTENHEIM-SUR-ZORN	14.7	14.3	14.4		
02043860	Le SALTENBACH à BRUMATH		-			
02043900	La ZORN à GEUDERTHEIM		13.1			
02044100	La ZORN à WEYERSHEIM		15.0			
02044300	Le LANDGRABEN à VENDENHEIM	14.6	14.2	14.3		
02044400	Le LANDGRABEN à DRUSENHEIM		14.8	15.3		
02045160	Le STEINBACH à LEMBACH	13.4			13.4	
02045170	Le SCHMELZBACH à LEMBACH	13.6				
02045173	Le SOULZBACH à WOERTH	14.3				
02045220	La SAUER à SURBOURG	14.3				
02045250	La SAUER à BETSCHDORF	13.3	14.6	14.7	14.0	13.4
02045275	Le HALBMUEHLBACH à WALBOURG	10.0	14.3	14.4	1 110	13.1
02045315	L'ASCHBACHGRABEN à RITTERSHOFFEN		1 1.5	15.7		15.1
02045425	Le BRUMBACH à HAGUENAU	18.7	20.0	20.0		18.9
02046350	Le SELTZBACH à PREUSCHDORF	10.7	15.3	15.0		10.7
02046400	Le SELTZBACH à SOULTZ-SOUS-FORÊTS	13.5	12.9	13.0	12.6	
02046500	Le WINTZENBACH à HOFFEN	13.3	15.0	14.8	12.0	
02046550	Le MIRGRABEN à FORSTFELD	15.7	13.0	14.0		
02046560	LE HAUSAUERBACH à RIEDSELTZ	13.7		15.2		-
02046590	LE BREMMELBACH à INGOLSHEIM			15.4		
02046590	Le HAUSAUERBACH à HUNSPACH	14.0	15.1	14.4		
02046800	Le SELTZBACH à HATTEN	14.7	14.6	15.3		
02046850	Le SEEBACH à BUHL	17./	15.4	13.3		
02046830	La LAUTER à WISSEMBOURG (Aval Step)	13.8	13.4	13.9	14.1	
02047660	L'ISCH à HIRSCHLAND	14.9	15.5	15.9	14.1	13.7
02096480	Le BRUCHBACH à KIRRBERG	14.7	15.5	13.0	14./	13./
02096480	L'ISCH à WOLFSKIRCHEN	14.6	13.3			
		14.0		1/10		
02096520 02098100	L'OTTERBACH à DIEDENDORF L'EICHEL à FROHMUHL		13.1	14.8		
02098100		14.9	13.1			
	L'EICHEL à WALDHAMBACH		10.7	11.5	12.7	
02098300	Le GRENTZBACH à WALDHAMBACH	12.2	12.7	11.5	12.7	
02098450	LE BUTTENBACH à LORENTZEN	14.6	13.0	12.1	13.1	
02098600	L'EICHEL à DOMFESSEL		14.2			
02098770 02098800	Le TIEFGRABEN à OERMINGEN L'EICHEL à OERMINGEN	15.	-			-
	IL BIL BEL 6 (MEDMINICIEN)	15.6		1		1

Annexe 3 : Qualité physico-chimique générale (bilan global) Entre 2007 et 2012

N° national	Nom de la station	2007	2008	2009	2010	2011	2012
	Le MUHLBACH DE SCHOENAU à SCHOENAU		2	2	2	2	2
	Le RHIN à RHINAU	2	2	2	2	2	2
	L'ISTERGRABEN à FRIESENHEIM					4	
	La LACHTER à BOOFZHEIM	2		2	3	3	3
	Le RHIN à STRASBOURG						
	Le RHIN à GAMBSHEIM	2	2	2	2	2	2
	LE CANAL DU RHONE AU RHIN À MACKENHEIM L'ISCHERT À MARCKOLSHEIM	2	2	2	2	2	
	L'ISCHERT à MARCKOLSHEIM	2	2	2	2	2	2
	LE BRUNNWASSER à RHINAU					3	
	Le MÜHLBACH DE GERSTHEIM (= LACHTER) à GERSTHEIM					4	
	Le CANAL DU RHÔNE AU RHIN à HEIDWILLER		4			-	
	Le STRENGBACH à RIBEAUVIILLE		3				
	Le FORSTLACH à SELESTAT (ILLWALD)			4			
	Le KRUMMLACH à SELESTAT (ILLWALD)			4			
	L'ILL à BALDENHEIM (Ratsamhausen le haut)	2	2	2	2	2	3
	La BLIND à BALDENHEIM	2	2	2	2	2	2
	Le DASCHTERSLACHGRABEN à SELESTAT (Brunnwasser)		4	5			-
	Le GIESSEN à VILLE	2			2		
02022950	Le RUISSEAU du GIESSEN à SAINT-MARTIN	3			2		
	Le GIESSEN à THANVILLE	2	2	2	2	2	2
	La LIEPVRETTE à HURST	4	3	4	3	2	3
	Le GIESSEN à CHATENOIS		3		3		
	Le GIESSEN à EBERSHEIM	3	3	3	2	2	2
02025115	Le FRIESENGRABEN à MUTTERSHOLTZ					3	
02025125	Le HANFGRABEN à MUTTERSHOLTZ		2				
02025150	L'AUBACH à EBERSHEIM		2	2			
02025200	Le MAERDERGRABEN à EBERSMUNSTER (WILLERHOF)			5			
02025500	L'ILL à HUTTENHEIM	2	2	3	2	2	3
02025700	La LUTTER à BENFELD	3	3	4	3	3	4
02025980	Le HANFGRABEN à SAND		3				
02026125	Le CANAL DE DECHARGE DE L'ILL à ERSTEIN			2			
02026250	La ZEMBS à HERBSHEIM	2			2		
	La ZEMBS à KRAFFT	2	2	2	2	2	2
	Le CANAL D'ALIMENTATION DE L'ILL à NORDHOUSE			2			
	L'ILL à OHNHEIM	2	2	2	2	2	2
	L'ANDLAU à ANDLAU	2	2	2	2	2	2
	La KIRNECK à BARR		2				2
	Le KIRNECK à VALFF	2	2	4	3	2	2
	Le DACHSBACH A MEISTRATZHEIM	3					3
	L'ANDLAU à SCHAEFFERSHEIM	3	3	3	3	3	3
	La SCHERNETZ à EPFIG	3	3	2	3	2	3
	La SCHEER à KOGENHEIM		4		2		3
	La SCHEER à BOLSENHEIM	3	3	3	4	3	4
	L'ANDLAU à FEGERSHEIM	3	2	3	3	2	3
	L'EHN à BOERSCH	2 2	1	0			
	L'EHN à OTTROTT L'EHN à MEISTRATZHEIM		4	2	2	2	2
	LE ROSENMEER à INNENHEIM	5 5	4	5	4	5	4
	L'EHN à BLAESHEIM	5	5	4	4	4	3
	Le CANAL de l'EHN à BLAESHEIM (Oberriedgraben)		4		4		3
	Le VIEIL ERGELSENBACH A GEISPOLSHEIM	2	4	3	2	2	2
	L'EHN à GEISPOLSHEIM	4	4	4	4	4	3
	L'ILL à ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	2				_	
	La BRUCHE à SAINT-BLAISE-LA-ROCHE	2	2	2	2	2	2
	La BRUCHE à La BROQUE		2				2
	Le RUISSEAU D'ALBET à LA BROQUE (LA CLAQUETTE)		2				2
02031560	Le RUISSEAU DE FRAMONT à SCHIRMECK		1				2
02031580	Le BARENBACH à BAREMBACH		2				2
	Le BASS DE RUSS à RUSS		2				2
	La BRUCHE à WISCHES	2	2	2	2	2	2
	Le NETZENBACH à LUTZELHOUSE	2	2				3
	La HASEL à NIEDERHASLACH	3		3	3	4	4
	La MAGEL à MOLLKIRCH	3	3	3	3	2	3
		2	2	2	2	2	2
02032000	La BRUCHE à GRESSWILLER						
	La BRUCHE a GRESSWILLER Le CANAL COULEAUX à MUTZIG			_	2		

N° national	Nom de la station	2007	2008	2009	2010	2011	2012
02032800	La MOSSIG à ROMANSWILLER	2	2	2	2	2	2
02033090	LA SOMMERAU Á ROMANSWILLER						3
02033350	LE SATBACH À COSSWILLER						3
02034000	La MOSSIG à WANGEN	3			2		2
02035000	La MOSSIG à SOULTZ-LES-BAINS	3	3	3	3	3	3
	La BRUCHE à WOLXHEIM	2	2	2	2	2	2
	La BRUCHE à KOLBSHEIM				2		2
	Le BRAS d'ALTORF à DUPPIGHEIM	3		2	2	2	2
	Le BRAS D'ALTORF à ENTZHEIM				2		2
	La BRUCHE à HOLTZHEIM	3	3	3	2	2	3
	Le CANAL DE LA BRUCHE à ERNOLSHEIM/BRUCHE		3	3	2	2	2
	Le CANAL de la BRUCHE à ACHENHEIM	3	3	3	3	3	3
	Le CANAL DE LA BRUCHE à WOLFISHEIM		3	3	3	3	3
	Le MUHLBACH à ACHENHEIM		4				5
	Le SCHWARZWASSER à ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN				2		
	Le RHIN-TORTU à STRASBOURG (Meinau)			2	2	2	2
	L'ILL à STRASBOURG	2	2	2	2	2	2
	La SOUFFEL à QUATZENHEIM	3	3	3	3	3	3
	La SOUFFEL à GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL				4	5	
	La SOUFFEL à MUNDOLSHEIM (Amont)	4	4	5	4	5	5
	Le LIESBACH à PFULGRIESHEIM	4		5	5	5	5
	La SOUFFEL à MUNDOLSHEIM	4	5	5	5	4	5
	L'ILL à LA-WANTZENAU	2	2	2	2	2	3
	La MODER à WIMMENAU	2	2	2	2	2	2
	Le MEISENBACH à INGWILLER				3		
	La MODER à INGWILLER	3	3	3	3	3	3
	La MODER à MENCHHOFFEN	3	3				
	La MODER à OBERMODERN				3		
	Le WAPPACHGRABEN à OBERMODERN-ZUTZENDORF		4		4		
	Le ROTHBACH à REIPERTSWILLER		2				
	Le ROTHBACH à ROTHBACH (AMONT)		2				
	Le ROTHBACH à ROTHBACH	3	3	3	3	2	2
	La MODER à DAUENDORF	3	3				
	La ZINSEL DU NORD à BAERENTHAL (57)		2				
02041650	La ZINSEL DU-NORD à ZINSWILLER	2	2	2	2	2	3
	Le FALKENSTEINERBACH à NIEDERBRONN-LES-BAINS		2	2	2	2	2
02041720	Le FALKENSTEINERBACH à REICHSHOFFEN				2		
02041740	Le LAUTENBACH à GUNDERSHOFFEN				4		
	Le SCHWARZBACH à REICHSHOFFEN	2	2	2	2	2	2
02041850	Le FALKENSTEINERBACH à GUNDERSHOFFEN	3	3	3	3	3	3
02041900	La ZINSEL DU NORD à MERTZWILLER				2		
02041950	La ZINSEL-DU-NORD à HAGUENAU	3	3	4	3	2	3
02042000	La MODER à SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER	3	3	3	3	3	3
02042050	Le LOMDGRABEN à SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER		5				
	La MODER à KALTENHOUSE		3				
	Le ROTHBACH à BISCHWILLER		3				
	La MODER à BISCHWILLER	3	3	3	3	3	3
	Le WASCHGRABEN à BISCHWILLER		4				
	La MODER à ROHRWILLER		3				
	Le KESSELGRABEN à ROHRWILLER		3	3	3	3	3
	La ZORN à HASELBOURG (57)	2		2	2	2	3
02042900	Le BAERENBACH à HAEGEN			2			
02043000	La ZORN à SAVERNE	2	3	2	2	2	2
02043010	Le RUISSEAU DE LA FONTAINE MELANIE à SAVERNE			2			
	Le MICHELBACH à MONSWILLER			3			
02043050	Le CANAL DE DERIVATION DE ZORNHOF à MONSWILLER (Z			2			
	Le REHBACH à ESCHBOURG (GRAUFTHAL)			2			
02043280	Le NIEDERBACHEL à NEUWILLER-LES-SAVERNE (HAMMER			2			
02043300	La ZINSEL-DU-SUD à ECKARTSWILLER (Oberhof)	3	3	3	3	3	3
02043350	Le FISCHBACH à NEUWILLER-LES-SAVERNE			2			
02043450	Le GRIESBAECHEL à BOUXWILLER			5			
02043500	La ZINSEL-DU-SUD à HATTMATT	3	3	3	3	3	3
02043600	La ZORN à STEINBOURG	2	2	3	3	4	3
	Le KUHBACH à OTTERSWILLER	5		5			
02043660	La MOSSEL à OTTERSWILLER	4	4	4	4	4	5
02043670	La ZORN à WILWISHEIM			3			
02043680	Le LIENBACH à GOTTESHEIM			5			
02043690	Le LITTENHEIM à INGENHEIM			4	3		
02043700	La ZORN à HOCHFELDEN	3	4	3	3	3	3

N° national	Nom de la station	2007	2008	2009	2010	2011	2012
02043725	Le ROHRBACH à LANDERSHEIM	3		3			
02043735	Le ROHRBACH à SCHAFFHOUSE			5			
02043750	Le ROHRBACH à HOCHFELDEN	5	5	5	5	5	5
02043775	Le BACHGRABEN à HOCHFELDEN			3			
02043780	Le CANAL DE LA MARNE AU RHIN à WALTENHEIM-SUR-ZOF		2				
02043785	Le MINVERSHEIMERBACH à MOMMENHEIM	3		3			
02043800	La ZORN à WALTENHEIM-SUR-ZORN	3	3	3	3	3	3
02043860	Le SALTENBACH à BRUMATH			5			
02043900	La ZORN à GEUDERTHEIM	3		3			
02044000	La ZORN à BIETLENHEIM	3	3	3	3	4	3
02044020	Le CANAL DE DERIVATION DE LA ZORN à WEYERSHEIM			3			
02044100	La ZORN à WEYERSHEIM	3		3			
02044300	Le LANDGRABEN à VENDENHEIM	4	4	5	4	3	3
02044400	Le LANDGRABEN à DRUSENHEIM			3	2	2	2
02045000	La MODER à DRUSENHEIM	3	3	3	3	3	3
02045050	La MODER à AUENHEIM	3	3	3	3	3	3
02045150	La SAUER à LEMBACH	2	2	2	2	2	2
02045160	Le STEINBACH à LEMBACH		2	2		2	
02045170	Le SCHMELZBACH à LEMBACH		2		3	2	
02045173	Le SOULZBACH à WOERTH		2			2	
02045175	La SAUER à LEMBACH (Aval)	3				2	
02045200	La SAUER à GUNSTETT	3	2	2	3	2	2
02045220	La SAUER à SURBOURG		3			2	
02045250	La SAUER à BETSCHDORF	3	3	3	3	3	3
02045275	Le HALBMUEHLBACH à WALBOURG	4		3	3	3	3
02045283	Le HALBMUEHLBACH à Haguenau (carrefour parade)	3	3				3
02045315	L'ASCHBACHGRABEN à RITTERSHOFFEN				3	2	
02045350	L'EBERBACH à WALBOURG	5	4	4	4	4	4
02045425	Le BRUMBACH à HAGUENAU		4	4	4	4	4
02045500	L'EBERBACH à LEUTENHEIM	3	3	3	3	3	3
02046000	La SAUER à BEINHEIM	3	2	3	3	2	3
02046350	Le SELTZBACH à PREUSCHDORF			3			
02046400	Le SELTZBACH à SOULTZ-SOUS-FORÊTS	5	5	5	4	5	5
02046500	Le WINTZENBACH à HOFFEN	4		3	4	3	3
02046550	Le MIRGRABEN à FORSTFELD		4			4	
02046560	Le HAUSAUERBACH à RIEDSELTZ				4		
02046590	Le BREMMELBACH à INGOLSHEIM				3		
02046600	Le HAUSAUERBACH à HUNSPACH	4	5	5	4	4	5
02046800	Le SELTZBACH à HATTEN	4	4	4	4	4	4
02046850	Le SEEBACH à BUHL			3			
	L'ENGELBACH (NOUVEAU SELTZBACH) à HATTEN				4		
02046870	L'ENGELBACH (EICHELGRABEN) à HATTEN				3		
	Le SELTZBACH à NIEDERROEDERN	5	4	4	4	4	4
	Le SCHIFFERSBACH A MOTHERN	5				5	
02047500	La LAUTER à WEILER	2	2	2	3	2	2
	La LAUTER à WISSEMBOURG					2	
	La LAUTER à WISSEMBOURG (Aval Step)	3	3	3	3	2	3
02047750	La LAUTER à LAUTERBOURG	3	3	3	3	2	3
02060100			2				
	L'ISCH à HIRSCHLAND	3	4	4	3	4	4
02096480	Le BRUCHBACH à KIRRBERG			4	3	3	3
02096500	L'ISCH à WOLFSKIRCHEN	3	3	3	3	3	3
	L'OTTERBACH à DIEDENDORF				3		
02096575	Le BURBACH à BISCHTROFF-SUR-SARRE				2		
02096750	Le CANAL DES HOUILLERES DE LA SARRE à ALTWILLER	3	3	3	4	3	3
	La SARRE à KESKASTEL	3	3	3	3	3	3
02090900	L'EICHEL à FROHMUHL	2		3			
02098100	L'EICHEL à WALDHAMBACH	3	3	3	3	4	3
	Le GRENTZBACH à WALDHAMBACH		3	3	3	3	2
02098300	Le BUTTENBACH à LORENTZEN	2	3	2	3	3	2
	L'EICHEL à DOMFESSEL	3		3	3	3	
	LE TIEFGRABEN à OERMINGEN	3		3			
	L'EICHEL à OERMINGEN	2	2		2	2	2
02098800 02098950	Le FLETTWIESERGRABEN à SILTZHEIM		3	3	3	3	3
02030300	LG I LL I I VVILOLINGINADLIN A SIL IZMEIIVI				J		

1	Très bon
2	Bon
3	Moyen
4	Médiocre
5	Mauvais



Annexe 4 : Qualité physico-chimique de l'eau selon le SEQ-EAU v2 (indice macropolluants) - entre 1992 et 2012

	Nom de la Station								01	V-Luu	12 - 111	uice Lu	at Macı									
		1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
	LE MUHLBACH DE SCHOENAU À SCHOENAU																	66	65	65	65	66
02001050 I	Le RHIN à RHINAU	56	64	63	63	61	63	47	65	65	65	66	65	51	65	64	65	66	65	65	65	66
	L'ISTERGRABEN à FRIESENHEIM															-0					40	
	La LACHTER à BOOFZHEIM Le RHIN à STRASBOURG	57	64	64	64	63	64	64	65	65	62 65	62 66	62 65	62 65	62 65	62 64	62 65	*	62	62	62	62
	Le RHIN à GAMBSHEIM		64	64	64	64	62	64	60	65	64	65	65	65	65	63	65	65	66	64	65	66
	LE CANAL DU RHONE AU RHIN À MACKENHEI																64	65	65	63	65	66
	L'ISCHERT à MARCKOLSHEIM L'ISCHERT à SUNDHOUSE					63	63	63	63	63	63	62 63	63 64	63 64	63 64	63 64	63 64	64	64	63 64	65	
	Le BRUNNW ASSER à RHINAU					0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	04	04	04	04	04	04	04	04	53	66
	Le MÜHLBACH DE GERSTHEIM (= LACHTER) à 0																				61	
	LE FORSTLACH À SELESTAT (ILLWALD)																		40			
	LE KRUMMLACH À SELESTAT (ILLWALD) L'ILL à BALDENHEIM (Ratsamhausen le haut)					60	59	60	60	59	55	60	64	63	63	59	60	63	28 63	64	64	64
	La BLIND à BALDENHEIM					62	62	62	62	62	60	62	62	62	62	62	62	62	62	62	62	58
	Le DASCHTERSLACHGRABEN à SELESTAT (Bru																	31	15			
	Le GIESSEN à VILLE Le RUISSEAU du GIESSEN à SAINT-MARTIN								70	72	65 69	68 69	69 70	68 59	68 67	68 66	68 68			68 72		
	Le GIESSEN à THANVILLE	35	63	65	63	64	66	60	66	60	68	69	69	66	68	66	67	69	70	67	71	68
02024000 I	La LIEPVRETTE à HURST	35	37	34	39	37	39	32	45	22	32	36	17	28	30	39	44	59	37	65	68	66
	Le GIESSEN à CHATENOIS					80	40	80	-	40	40		40	2.5	10	50		58		61		
	Le GIESSEN à EBERSHEIM Le FRIESENGRA BEN à MUTTERSHOLTZ					50	48	50	56	40	48	52	40	36	40	53	57	57	56	65	66 61	68
	LE HANFGRABEN À MUTTERSHOLTZ																	61			- 01	
	L'AUBACH À EBERSHEIM																	63	62			
	LE MAERDERGRABEN À EBERSMUNSTER (WIL L'ILL à HUTTENHEIM	26	40	40	40		- 60	- (0							62	63			30	62		
	LA LUTTER À BENFELD	36	48	49	48	55	60	60	60	60	60	60	60	63	62	0.5	64 48	64 50	63 52	63 49	64 47	63 42
	Le HANFGRABEN à SAND																	52				
	LE CANAL DE DECHARGE DE L'ILL À ERSTEIN																		63			
	La ZEMBS à HERBSHEIM La ZEMBS à KRAFFT	37	61	61	46	61	61	61	61	61	61	61	61 61	61 62	61 61	61 61	61 61	61	61	61 61	62	0
	LE CANAL D'ALIMENTATION DE L'ILL À NORD	31	61	61	40	61	61	61	01	61	01	61	01	0.2	O1	U1	01	61	61 64	01	62	62
	L'ILL à OHNHEIM	46	62	62	55	62	63	60	60	63	63	63	64	63	63	60	60	64	64	63	64	64
	L'ANDLAU à ANDLAU	56	65	67	59	66	55	67	68	60	68	69	69	69	69	31	67	69	70	67	68	71
	LA KIRNECK À BARR Le KIRNECK à VALFF											65	59	57	60	51	60	69 64	59	57	65	72 66
	LE DACHSBACH A MEISTRATZHEIM											0.5	37	37	U.C	31	52	O-F	37	3,	0.5	50
	L'ANDLAU à SCHAEFFERSHEIM										59	65	64	66	65	58	55	55	63	63	60	63
	La SCHERNETZ à EPFIG La SCHEER à KOGENHEIM										22	28	13 25	64 54	59 47	60 54	63 58	33 39	64 59	57 63	66 57	57 55
	La SCHEER à BOLSENHEIM					38	32	43	40	28	38	52	50	50	50	61	60	46	49	49	50	44
	L'ANDLAU à FEGERSHEIM	27	28	28	31	36	29	60	58	56	60	60	56	63	60	57	60	64	59	60	62	60
	L'EHN À BOERSCH								70			and a	-	and a	70	60	73	71		71	-	73
	L'EHN à OTTROTT L'EHN à MEISTRATZHEIM								70	71	66 15	70 14	71 06	70 09	09	69 23	66 23	66 31	69 19	71 34	71 16	65 48
	Le ROSENMEER à INNENHEIM										56	09	39	38	36	44	12	50	48	31	40	31
	L'EHN À BLAESHEIM																	44		38		47
	LE CANAL DE L'EHN À BLAESHEIM LE VIEIL ERGELSENBACH A GEISPOLSHEIM																62	31	62	35 62	62	51 62
	L'EHN à GEISPOLSHEIM		11	10	31	31	24	38	39	19	40	44	40	34	40	35	44	44	30	45	35	49
02031200 I	L'ILL à ILLKIRCH-GRAFFENSTacEN					60	60	60	60	60	60	63	63	64	63	59	64					
	La BRUCHE à SAINT-BLAISE-LA-ROCHE La CLIMONTAINE à SAINT-BLAISE-LA-ROCHE	58	67	67	64	67	66	66	69	71	69	69	69	70	69	66	68	69	69	69	69	69 67
	LA CLIMONTAINE à SAINT-BLAISE-LA-ROCHE LA BRUCHE À LA BROQUE																	68				67 67
02031540 I	LE RUISSEAU D'ALBET À LA BROQUE (LA CLAC																	71				69
	LE RUISSEAU DE FRAMONT À SCHIRMECK																	69				69
	LE BARENBACH À BAREMBACH LE BASS DE RUSS À RUSS																	66 67				69 69
	La BRUCHE à WISCHES	59							67	62	67	66	68	67	67	67	59	68	69	68	68	67
02031650 I	LE NETZENBA CH À LUTZELHOUSE																68	69				68
	La HASEL à NIEDERHASLACH													-	67	50	59		54	56	42	40
	La MAGEL à MOLLKIRCH La BRUCHE à GRESSWILLER	53	63	66	62	60	59	60	67	62	67	65 67	64 66	61 66	65 66	59 58	60 67	55 67	55 55	67 68	66 66	60 66
	LE CANAL COULEAUX À MUTZIG	33			J.L			30		J.L		- 77					- 7	- 37	55	66		
	LA BRUCHE ARTIFICIELLE À A VOLSHEIM																	67				66
	La MOSSIG à ROMANSWILLER La SOMMERAU à ROMANSWILLER										69	69	70	69	69	67	68	68	68	68	69	69
	La SOMMERAU a ROMANSWILLER Le SATHBACH à COSSWILLER																					45 64
	La MOSSIG à WANGEN										54	56	39	46	49	50	59			64		64
	La MOSSIG à SOULTZ-LES-BAINS	22	23	21	28	30	24	42	53	40	53	53	52	51	53	45	50	55	53	59	54	56
	La BRUCHE à WOLXHEIM LA BRUCHE à KOLBSHEIM										66	60	64	66	64	61	58	67	66	66 65	66	66 66
	LA BRUCHE à ROLBSHEIM Le BRAS d'ALTORF à DUPPIGHEIM											66	66	63	65	59	48		66	63	68	67
02035780 I	LE BRAS D'ALTORF à ENTZHEIM																			65		64
02036000 I	La BRUCHE à HOLTZHEIM	41	49	53	49	50	53	53	60	60	60	66	60	66	65	62	60	54	64	64	65	60

Second Property		1								SE	O-Fan	v2 - In	dica Et	at Mac	ropollu	ant							
COMMAND A SECURE AND EXCESSION A SECURE	N° National	Nom de la Station	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1008						_	1	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
CAMALA A BELLEY AL MOORE AND PROPERS 1		L GAVA DEL ADVIGUE DE L'ADVIGUE A DEL CARROL DE L'ADVIGUE	1772	1773	1774	1773	1770	1777	1770	1777	2000	2001	2002	2003	2004	2003	2000	2007					
COND. COND							47	30	52	5/1	56	60	60	53	61	59	60	50					
MARTINIANI ANTININININININININININININININININININI							47	37	32		50	00	00	23	01	37	00	37			_		
	02036265																			26			
STORY OF A PRINTED STANDARD REPORT 19																			27				16
Column C			57	64	64	64	64					64	64	65	65	65	64		*	64		66	65
DESTINA LANGEST AND SECURISING COLUMN LANGEST AND SECURI							_		60	60	64		_				_	60			_		
BOSTON LANGEST AMMONDS LANGEST AMMONDS LANGEST AMMONDS LANGEST AMMONDS LANGEST AMMONDS LANGEST AMMONDS LANGES									-								_				_		
GEOTISH LANGACCIA PRILAMBRISH																						24	
Company Language		, ,																	23				
COMPONE LEAD FOR SENSINGHM			03	03	04	04	04	04	04	06	06								13				20
DOMONO LA MORDER A MARIANTALI																							64
Deciminary Landau Management Landau Mana	02040500	Le RHIN à DRUSENHEIM										65		65		65	62						
Desire Land									68	67	68	63	70	69	68	64	67	67	67		67	68	
SOUTH SOUT			56	55	5.4	50	50	50	60	60	60	60	60	60	64	60	60	60	E 6	57	_	62	<i>C</i> 1
COUNTING LANGERS GENERAL COURSES AND THE COUNTY LANGES GENERAL COUNTY				33	34	38	39	39	00											31	39	0.5	01
DOUBTION LEASTMEACH AUTHORISED LEASTMEACH LEASTME																					59		
DOMESTION LANGER DALEDONGE																					48		
DOISING LONGING ADDITINACH COUNTY																		_					
COMISSION LANGER EDUCADOR ADJUSTMENT COMISSION LANGES EDUCADOR ADJUSTMENT LANGES EDUCADOR ADJ										60	53	67	59	63	64	63	58	65		50	62.	63	66
Design			42	39											_					.77	32	0.5	w
CONTINE CALLED STREAMS AND STREET BECKEN AND		LA ZINSEL DU NORD À BAERENTHAL																					
COLUMN C							70	70	68	73	73	73	75	73	73	73	71	60	_	_			
COMPATION CALANTINISATION																		70	70		71	69	
DOISTON CASCALLA RECURSIDEFEN																							
DAMISION C. F. ALKINNETSINACITI CARDESISHETINA							68	72	67	71	70	70	72	71	70	70	49	69	70	68	10	71	63
COLINION CALINISAL DUNNOM DI HACRITINAL 1																59	58				58		
MODERA SERVINERRONS SERVINERRONS SERVINERRONS 1																							
COLUMN C			- 17	50		- 12								22						.0	- 0.0	٠.	
MODER & RATTENDRUSE 15 15 15 15 15 15 15 1			47	51	52	43	50	49	53	53	53	53	60	53	61	59	53	53		49	58	61	57
CONSTRUCT STATEMENT STAT			37	32	33	35	33			43	43	39	35	45	54	45	38	45					
CONSTRUCT LEWASCHKRAINN BINCHWILLER CONSTRUCT	02042350	Le ROTHBACH à BISCHWILLER																	_				
ODGESSO LA MODERA REMEMBULER			36	34	39	37	36	36	40	40	47	38	45	47	54	48	37	51		47	55	58	54
DOMESTON LARGEMENT AND ROUNTED ETAIL PRODUCTION DEPTH AND PROD																							
COMPAND LA ZORN'S HARSEBOURGIST) COMPAND LA ZORN'S HARSEBOURGIST) COMPAND LA ZORN'S SAVENE																			40	56	57	52	
02043000 La ZORNA SAVERNE 02043000 La ZORNA SAVERNE 02043000 La MINISTRA DEL PARTA PORTAINE MELANIE à SA CONTRA SA VERNE 02043000 La MINISTRA DEL PORTAINE MELANIE à SA CONTRA SAVERNE 02043000 La MINISTRA DEL PORTAINE MELANIE à SA CONTRA SAVERNE 02043000 La ZORNA STEINBOURG AM 02043000 La ZORNA STEINBOURG 02043000 02043							67	67	67	69	60	67	67	68	67	67	66	67	*	-7/	50	37	
COM-100 Le RUISSEAL DE LA FONTAINE MELANIE à SA COM-100 COM-100 LE RUISEAL DE LA FONTAINE MELANIE à SA COM-100 COM-100 LE RUISEAL À ESCHBOURG (GRAUFTHAL) COM-100 COM-100 LE RUISEAL À ESCHBOURG (GRAUFTHAL) COM-100 02042900	Le BAERENBACH à HAEGEN																		69				
COSH-SIZO LE MICHER ACH A MONSWILLER COSH-OF À MI COSH-OS		62	65	65	63	63	64	60	65	65	65	65	68	65	66	65	63	59		66	68	67	
COSMISSION LE CANAL DE DERIVATION DE ZORNIOF À MC COSMISSION LE REPIBACH À SENTIBOURG (GRAUFFILES A) VERN COSMISSION LE REPIBACH À SENTIBOURG (GRAUFFILES A) VERN COSMISSION LE PROPERTO NE SENTIBOURG (GRAUFFILES A) VERN COSMISSION LE ZINSEL DU-SUD à ECKARTSWILLER (OSCIA) (OS																				0.00			
CO2043200 LE REBRACH À RECHBOLDEG (GRAUTHAL) CO2043200 LE NIEDERBACHE À NEUWILLER-LES-SAVENCE CO2043300 LE PISCHBACHE À NEUWILLER-LES-SAVENCE CO2043300 LE ZONSE-LOUS DE HATTMATT S6 S S6 S4 S5 S7 S3 60 60 60 60 60 60 60 50 55 60 49 59 59 60 55 CO2043000 LE ZONSE-LOUS DE HATTMATT S6 S S6 S4 S5 S7 S3 60 60 60 60 60 60 60 55 60 49 59 59 60 55 CO2043000 LE ZONSE-LOUTE REVIEWED A CO204300 LE MOSSEL A OTTERS WILLER CO2043000 LE MOSSEL A OTTERS WILLER CO2043000 LE LITTREMEN À INCENHEM CO2043705 LE ROHBBACH À SCHAPFHOUSE CO2043705 LE ROHBBACH À ROHFELDEN CO2043705 LE ROHBBACH À ROHMENHEM CO2043705																							
Decision La Zinsel Del Sulda Fackarits Willer (Northold Decision La Zinsel Del Sulda Fackarits Willer (Northold Decision La Zinsel Del Sulda Fackarits Willer La Zin																							
DOMAND La FISCHBACH & NEUWILLER LES-SAVERNE	02043280	LE NIEDERBA CHEL À NEUWILLER-LES-SA VERN																		59			
DO043500 La ZINSEL-DU-SUD à HATTMATT		1								52	46	60	41	63	61	59	55	53	52		62	60	63
CO043500 La ZINSEL-DU-SUD à HATTMATT																							
CO2043600 La ZORN à STENBOURG CO2043650 LE KUHBACHA OTTERSWILLER CO2043670 La ZORN à WILWISHEIM CO2043700 La ZORN à HOCHFELDEN CO2043700 La ZORN à HOCHFELDEN CO2043705 La RORBRACH à LANDERSHEIM CO2043705 La RORBRACH à CO2043705 La RORBRACH à CO2043705 La RORBRACH à CO2043705 La RORBRACH à CO2043705 La RORBRACH à CO2043705 La RORBRACH à CO2043705 La RORBRACH à CO2043705 La RORBRACH à CO2043705 La RORBRACH à CO2043705 La RORBRACH à CO2043705 La RORBRACH à CO2043705 La RORBRACH à CO2043705 La RORBRACH à CO2043705 La RORBRACH à CO2043705 La RORBRACH à CO2043705 La RORBRACH à CO2043705 La ZORN à WALTENIEM & WALTEN CO2043705 La ZORN à WALTENIEM & WALTEN CO2043705 La ZORN à WALTENIEM & WALTEN CO2043705 La ZORN à WALTENIEM & WALTEN CO2043705 La ZORN à WALTENIEM & CO2043705 La ZORN à WALTENIEM & CO2043705 La ZORN à WALTENIEM & CO2043705 La ZORN à WALTENIEM & CO2043705 La ZORN à WALTENIEM & CO2043705 La ZORN à BIETLENHEIM CO2043705 La ZORN à BIETLENHEIM CO2043705 La ZORN à BIETLENHEIM CO2043705 La ZORN à BIETLENHEIM CO2043705 La ZORN à BIETLENHEIM CO2043705 La ZORN à BIETLENHEIM CO2043705 La ZORN à BIETLENHEIM CO2043705 La ZORN à BIETLENHEIM CO2043705 La ZORN à BIETLENHEIM CO2043705 La ZORN à BIETLENHEIM CO2043705 La LANDERABEN A WENDENHEIM CO2043705 CO2043705 La LANDERABEN A WENDENHEIM CO2043705 CO2043705 CO2043705 CANDERABEN A WENDENHEIM CO2043705 CO2043705 CO2043705 CO2043705 CO2043705 CO2043705 CO2043705 CO2043705 CO2043				56	56	54	55	57	53	60	60	60	60	60	60	60	55	60	49		59	60	55
C2043660 La MOSSEL à OTTERSWILLER C2043670 La ZORN à WILWISHEM C2043680 LE LIENBACH À INDERSHEM C2043680 LE LIENBACH À INDERSHEM C2043690 LE LITTENHEM à INGENHEM C2043690 LE LITTENHEM à INGENHEM C2043690 LE CANRA DE CARRA CHI À CAL ADDERSHEM C2043700 La ZORN à HOCHFELDEN C2043700 Le ROHRBACH à LANDERSHEM C2043700 Le ROHRBACH à LANDERSHEM C2043700 Le ROHRBACH à CANTENDEN C2043700 Le ROHRBACH à MOMENTHEM C2043700 Le CANAL DE LA MARNE AU RHIN À WALTEN C2043700 Le ZORN à WALTENHEM-SUR-ZORN C2043700 Le ZORN à BIETLENHEM C204300 La ZORN à BIETLENHEM C204300 La ZORN à BIETLENHEM C204300 La ZORN à BIETLENHEM C204300 La ZORN à BIETLENHEM C204300 La ZORN à WEYERSHEM C2044000 C2													_								_		_
C2043670 L2 ZORN à WILWISHEM C2043690 LE LIENBACH À COTTESHEM C2043700 L2 ZORN à HOCHFELDEN C2043700 L2 ZORN à HOCHFELDEN C2043700 L2 CORN à HOCHFELDEN C2043750 L2 ROHRBACH à LANDERSHEIM C2043750 L2 ROHRBACH à LANDERSHEIM C2043750 L2 ROHRBACH à LANDERSHEIM C2043750 L2 ROHRBACH à HOCHFELDEN C2043750 L2 ROHRBACH à BOMMENHEIM C2043760 L2 ZORN à WALTENHEIM-SUR-ZORN C2043760 L2 ZORN à WALTENHEIM-SUR-ZORN C2043760 L2 ZORN à WALTENHEIM-SUR-ZORN C2043760 L2 ZORN à BIETLENHEIM C2043760																							
O2043680 LE LIENBACH À COTTESHEIM O2043700 LE JUTTENHEIM à INCENHEIM O2043700 LE ZORN À HOCHFELDEN O2043725 LE ROHRBACH À LANDGRABEIM O2043735 LE ROHRBACH À LANDGRABEIM O2043735 LE ROHRBACH À HOCHFELDEN O2043736 LE SALTENBACH À HOCHFELDEN O2043736 LE CANAL DE LA MARNE AU RHIN À WALTEN O2043736 LE ZORN À WALTENHEIM SUR-ZORN O2043736 LE ZORN À WALTENHEIM SUR-ZORN O2043780 LE ZORN À WALTENHEIM SUR-ZORN O2043780 LE ZORN À BIETLENHEIM SUR-ZORN O2043800 LE ZORN À BIETLENHEIM O2043780 O2043800 O2043												40	38	38	28	38	38	35	40		44	40	37
CO2043660 Le LITTENHEIM à INCENHEIM CO20437025 Le ZORN à HOCHFELDEN CO2043725 Le ROHRBACH à LANDERSHEIM CO2043735 Le ROHRBACH à SCHAFFHOUSE CO2043735 Le ROHRBACH à HOCHFELDEN CO2043735 Le ROHRBACH à HOCHFELDEN CO2043735 Le ROHRBACH à HOCHFELDEN CO2043736 LE CANAL DE LA MARNE AU RHIN À WALTEN CO2043780 LE CANAL DE LA MARNE AU RHIN À WALTEN CO2043780 LE CANAL DE LA MARNE AU RHIN À WALTEN CO2043780 LE CANAL DE LA MARNE AU RHIN À WALTEN CO2043780 LE CANAL DE LA MARNE AU RHIN À WALTEN CO2043780 LE CANAL DE LA MARNE AU RHIN À WALTEN CO2043780 LE CANAL DE LA MARNE AU RHIN À WALTEN CO2043780 LE CANAL DE LA MARNE AU RHIN À WALTEN CO2043780 LE CANAL DE LA MARNE AU RHIN À WALTEN CO2043780 LE CANAL DE LA MARNE AU RHIN À WALTEN CO2043800 La ZORN à WALTENHEIM-SUR-ZORN CO2043800 La ZORN à GEJDERTHEIM CO2043900 La ZORN à GEJDERTHEIM CO2043900 La ZORN à BIETLENHEIM CO2043900 LE ZORN à BIETLENHEIM CO2043900 LE ZORN à WALTENHEIM CO2043900 LE ZORN à BIETLENHEIM CO2043900 CO2043900 LE ZORN à CO2043900 CO2043900 CO2043900 CO2043900 CO2043900 CO2043900 CO2043900 CO2043900 CO2043900 CO2043900 CO2043900																							
02043700 La ZORN à HOCHFELDEN																					30		
COU43735 Le ROHRBACH à SCHAFFHOUSE COU43735 Le ROHRBACH à HOCHFELDEN COU43735 Le ROHRBACH à HOCHFELDEN COU43736 Le BACHGRABEN à HOCHFELDEN COU43736 Le CANALDE LA MARNE AU RHIN À WALTEN COU43786 Le CANALDE LA MARNE AU RHIN À WALTEN COU43786 Le MINVERSHEIMERBACH à MOMMENHEIM COU43786 Le SALTENBACH à BRUMATH COU43900 La ZORN à WALTENHEIM SUR-ZORN COU43860 Le ZORN à BIETLENHEIM COU43900 La ZORN à BIETLENHEIM COU43900 La ZORN à BIETLENHEIM COU43900 La ZORN à BIETLENHEIM COU43900 La ZORN à BIETLENHEIM COU43900 La ZORN à BIETLENHEIM COU43900 La ZORN à BIETLENHEIM COU43900 La ZORN à BIETLENHEIM COU43900 La ZORN à BIETLENHEIM COU43900 La ZORN à BIETLENHEIM COU43900 LE CANALDE DERIVATION DE LA ZORN À WE COU44000 LE CANALDE DERIVATION DE LA ZORN À WE COU44000 LE CANALDE DERIVATION DE LA ZORN À WE COU44000 LE CANALDE DERIVATION DE LA ZORN À WE COU44000 LE CANALDE DERIVATION DE LA ZORN À WE COU44000 LE CANALDE DERIVATION DE LA ZORN À WE COU44000 LE CANALDE DERIVATION DE LA ZORN À WE COU44000 LE CANALDE DERIVATION DE LA ZORN À WE COU44000 LE CANALDE DERIVATION DE LA ZORN À WE COU44000 LE CANALDE DERIVATION DE LA ZORN À WE COU44000 LE CANALDE DERIVATION DE LA ZORN À WE COU44000 LE CANALDE DERIVATION DE LA ZORN À WE COU44000 COU44000 LE CANALDE DERIVATION DE LA ZORN À WE COU44000										47	40	52	51	57	58	55	58	60	38			55	62
02043750 Le ROHRBACH à HOCHFELDEN													30	42	44	42	30	51					
COU43775 Le BACHGRABEN à HOCHFELDEN COU43785 LE CANAL DE LA MARNE AU RHIN À WALTEN COU43785 LE MINVERSHEIMERBACH à MOMMENHEIM COU43800 La ZORN à WALTENHEIM-SUR-ZORN COU43800 La ZORN à WEITLENBACH à BRUMATH COU43900 La ZORN à GEUDERTHEIM COU43900 La ZORN à GEUDERTHEIM COU43900 La ZORN à BIETLENHEIM COU43900 La ZORN à WEITLENHEIM COU43900 COU43900 COU43900 COU43900 La ZORN à WEITLENHEIM COU43900 CO																			-		-		
02043780 LE CANAL DE LA MARNE AU RHIN À WALTEN										29	27	29		77				18	25		28	22	16
02043785 Le MINVERSHEIMERBACH à MOMMENHEIM 02043786 Le ZORN à WALTENHEIM SUR-ZORN 02043860 Le ZORN à WALTENHEIM SUR-ZORN 02043860 Le ZORN à GEUDERTHEIM 02043900 La ZORN à BIETLENHEIM 02043900 La ZORN à BIETLENHEIM 02043900 Le ZORN à BIETLENHEIM 02043900 Le ZORN à BIETLENHEIM 02043900 Le ZORN à BIETLENHEIM 02043900 Le ZORN à BIETLENHEIM 02044300 Le ZORN à BIETLENHEIM 02044300 Le ZORN à BIETLENHEIM 02044300 Le ZORN à WETLENHEIM 02044300 Le LANDGRABEN à VENDENHEIM 02044400 LE LANDGRABEN à VENDENHEIM													44	49	45	4.5	40		60	41			
02043860 Le SALTENBACH à BRUMATH													40	57	61	54	56	39		56			
02043900 La ZORN à GEUDERTHEIM 39 38 38 36 39 36 44 47 47 52 46 49 47 47 53 53 52										47	47	45	50	49	46	49	44	56	51		57	61	56
02044000 La ZORN à BIETLENHEIM 39 38 38 38 36 39 36 44 47 47 52 46 49 47 49 47 53 53 38 54 53																							
02044020 LE CANAL DE DERIVATION DE LA ZORN À WE			20	20	20	20	26	20	26					_	_				52		39	5.1	52
02044100 La ZORN à WEYERSHEIM 42 40 47 44 41 49 44 39 50 52			39	38	38	38	20	39	30	44	4/	4/	32	40	49	4/	47	4/	23	_	36	.54	- 23
02044400 Le LANDGRABEN à DRUSENHEIM 62 62 63 61										42	40	47	44	41	49	44	39	50					
							28	25	30	32	35	32	35	34	46	35	28	29	32	30	39	44	50
02045000 LA MODER A DRUSENHEIM 31 35 35 38 33 53 50 47 52 56 53																				_			
	02045000	LA MODER A DRUSENHEIM	31	35	35	38	33											53	50	47	52	56	53

NIO NI - C 1	V - 1 1 000								SE	Q-Eau	v2 - In	dice Eta	at Mac	ropollu	ant							
N° National	Nom de la Station	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
02045050	La MODER à AUENHEIM					44	45	40	47	40	52	50	47	59	50	55	58	53	53	55	61	55
02045150	La SAUER à LEMBACH	59	65	68	56	64	70	60	70	70	70	62	71	71	70	64	69	71	71	71	72	66
02045160	Le STEINBACH à LEMBACH																	68	67		69	
02045170	Le SCHMELZBACH à LEMBACH																	64		44	65	
02045173	Le SOULZBACH à WOERTH																	65			66	
02045175	La SAUER à LEMBACH (Aval)											67	68	69	68	66	51				72	
02045200	La SAUER à GUNSTETT					60	60	60	60	60	60	53	60	64	60	61	41	66	63	59	71	67
02045220	La SAUER à SURBOURG																	61			70	
02045250	La SAUER à BETSCHDORF										64	57	52	59	57	56	58	57	52	58	59	65
02045275	Le HALBMUEHLBACH à WALBOURG										41	36	40	50	47	38	39	39	52	56	57	57
02045283	LE HALBMÜHLBACH À HAGUENAU (CARREFO																59	57				57
02045315	L'ASCHBACHGRABEN à RITTERSHOFFEN																			44	61	
02045350	L'EBERBACH à WALBOURG										05	06	02	02	02	04	- 11	32	41	43	34	42
02045425	Le BRUMBACH à HAGUENAU																	46	41	38	42	38
02045500	L'EBERBACH à LEUTENHEIM	34	42	44	49	38	36	36	47	46	45	51	54	53	53	45	52	52	43	50	57	46
02046000	La SAUER à BEINHEIM	52	54	55	52	53	56	53	53	55	53	56	60	60	60	55	47	60	53	43	63	60
02046350	Le SELTZBACH à PREUSCHDORF																		40			
02046400	Le SELTZBACH à SOULTZ-SOUS-FORÊTS								18	21	08	17	09	04	10	07	24	19	14	26	- 11	24
02046500	Le WINTZENBACH à HOFFEN											52	46	49	51	29	29		50	42	47	44
02046550	Le MIRGRABEN à FORSTFELD																	48			57	
02046560	LE HAUSAUERBACH à RIEDSELTZ																			31		
02046590	LE BREMMELBA CH à INGOLSHEIM																			46		
02046600	Le HAUSAUERBACH à HUNSPACH								31	34	24	32	23	27	28	33	31	30	32	41	36	40
02046800	Le SELTZBACH à HATTEN										23	37	34	25	34	39	41	42	38	36	42	39
02046850	Le SEEBACH à BUHL																		50			
02046860	L'ENGELBACH (NOUVEAU SELTZBACH) À HAT																			49		
02046870	L'ENGELBACH (EICHELGRABEN) À HATTEN																			59		
02047000	Le SELTZBACH à NIEDERROEDERN	13	23	16	33	24	22	28	32	32	32	30	30	31	30	28	10	39	38	30	33	34
02047250	LE SCHIFFERSBACH A MOTHERN																12					
02047300	Le RHIN à LAUTERBOURG						64	64	64	65	65	65	64	65	65	64	64	64	68			
02047500	La LAUTER à WEILER	58	64	60	56	65	60	60	67	67	67	60	69	66	68	62	63	68	67	66	68	67
02047650	La LAUTER à WISSEMBOURG																				67	
02047660	La LAUTER à WISSEMBOURG (Aval Step)										66	60	64	61	61	57	57	65	59	58	66	65
02047750	La LAUTER à LAUTERBOURG	52	56	54	48	56	54	52	53	56	53	48	60	52	57	38	48	60	62	53	65	64
02096400	L'ISCH à HIRSCHLAND								40	40	38	47	48	40	45	52	51	44	35	56	35	44
02096480	Le BRUCHBACH à KIRRBERG																		40	53	44	50
02096500	L'ISCH à WOLFSKIRCHEN	39	38	45	50	42	42	45	52	50	61	53	47	48	50	46	45	46	51	56	51	50
02096520	L'OTTERBACH à DIEDENDORF																			45		
02096575	LE BURBACH à BISCHTROFF-SUR-SARRE																			65		
02096750	LE CANAL DES HOUILLERES DE LA SARRE À AI																47		48	47	40	51
02096900	La SARRE à KESKASTEL	46		44	50	43	44	50	52	51	55	55	46	55	52	55	46	57	56	56	58	56
02098100	L'EICHEL à FROHMUHL											63	65	64	64	63	64		64			
02098200	L'EICHEL à WALDHAMBACH					16	16	16	39	35	53	44	44	50	47	31	53	58	51	56	39	46
02098300	Le GRENTZBACH à WALDHAMBACH																	53	58	58	59	59
02098450	LE BUTTENBACH A LORENTZEN																63	58	63	61	56	62
02098600	L'EICHEL à DOMFESSEL											50	40	55	47	55	58		57			
02098770	Le TIEFGRABEN à OERMINGEN																		54			
02098800	L'EICHEL à OERMINGEN	46		44	43	44	48	41	54	55	60	54	52	59	55	46	63	59	58	63	63	59
02098950	LE FLETTWIESERGRABEN à SILTZHEIM																			51		

Annexe 5 : Eléments de qualité hydromorphologiques soutenant les paramètres biologiques

Eléments de qualité hydromorphologiques soutenant les paramètres biologiques	Paramètre él	lémentaire	Métrique	Altération	Altération « mère » éventuelle	Cause de l'altération	Données de pression utilisées	Données de pondérati on
			Débit étiage	Inférieur à la valeur seuil		Prélèvements d'eau (irrigation + hydroélectricité	Pompage/captage, irrigation (LGE), présence et types d'usages barrage dans les 3 tronçons amont	Q étiage naturel
		Quantité	Débit moyen	Réduction		hydroélectricité	TCC	
	Overstité et	Quantite	Début de crue	Diminution fréquente		Stockage des crues	Présence barrage écrêteur dans les 5 tronçons amont	
	Quantité et dynamique du débit d'eau		1 à 5 ans	Augmentation fréquente		Augmentation ruissellement	Urbanisation BV drain principal, urbanisation de la zone hydro (LGE)	
Régime hydrologique	debit d ead		Saisonnalité	Modification		Hydroélectricité irrigation	Flux liquides volume stocké (LGE)	Types usages stock
		Dynamique	Eclusées	Présences d'écluses		hydroélectricité	Présence ouvrage de pointe dans les 3 tronçons amont	Présence confluent rang n ou n-1
	Connexion aux masses d'eau souterraines		Capacité soutien d'étiage	Réduction de la connectivité	Incision	Piégeages Qs Extraction Qs	Plans d'eau déconnectés, présence de barrage dans les 2 tronçons amont	Nature lithologie
	Souterraines					Chenalisations diverses	Rectitude, navigabilité	
		Continuité biologique proximité	Conditions de montaison/dév alaison	Mauvaises conditions ou impossibilité de montaison/dévalaiso n		Présence d'obstacles infranchissables	Présence barrage dans 1 tronçon amont et 2 tronçons aval, densité des seuils pondérée	
Continuité de la rivière		Continuité biologique migrateurs	Conditions de montaison/dév alaison	Mauvaises conditions ou impossibilité de montaison/dévalaiso n		Présence d'obstacles infranchissables	Présence barrage de plus de 15 m à l'aval, densité de seuil pondéré	
				Bilan excédentaire		Réduction capacité de charriage	Surlargeur, rang	
		Continuité du Qs	Bilan sédimentaire	Bilan déficitaire		Piégeages Qs Extraction Qs	Plans d'eau déconnectés, présence barrage dans 2 tronçons aval, densité des seuils pondéré, plans d'eau sur cours d'eau	Qs

		Continuité latérale	Connexion lit mineur/lit majeur	Réduction ou perte totale de continuité		Présence d'obstacles	Digues lit mineur, voies communication lit mineur	
					Incision	Piégeages Qs Extraction Qs	Plans d'eau déconnectés, présence barrage dans 2 tronçons aval	
						Chenalisations diverses	Rectitude	Puissance vallée
Conditions morphologiques	Variation de la profondeur et de la largeur de la rivière		Profondeur de l'étiage (largeur)	Réduction		Recalibrage	Rectitude, occupation du sol type agricole (LGE), surlargeur	Rang
			Profondeur de crue	Augmentation	Incision	Piégeages Qs Extraction Qs	Plans d'eau déconnectés, présence barrage dans 1 tronçon amont et 2 tronçons aval	
						Chenalisations diverses	Rectitude, navigabilité, digues lit mineur	
		Faciès d'écoulement	Proportion et diversité de faciès	Modification		Chenalisation, amont seuil	Rectitude, densité de seuils pondéré, plans d'eau sur cours d'eau	Puissance vallée, Qs, rang g
		Substrat	Epaisseur	Réduction, voire disparition	Incision	Piégeages Qs Extraction Qs	Plans d'eau déconnectés, présence barrage dans 2 tronçons aval	Qs
						Chenalisations diverses	Rectitude	
			Granulométrie	Déséquilibre (modification structure granulométrie)		Piégeages Qs Extraction Qs	Surface BV interceptée (LGE), densité de seuils pondérés, Qs	Puissance
						Chenalisations diverses	Rectitude	vallée
			Porosité, conductivité hydraulique	Colmatage		Augmentation des apports en fines	Erosion LGE	Puissance
						Ré&duction capacité Qs via chenalisation	Occupation du sol type agricole (LGE), rang, surlargeur, rectitude	vallée
	Structure et substrat du lit	Rive + bande de 30m	Nature de la rive	Artificialisation		Ouvrages de protection	Voies de communication lit mineur, urbanisation proche lit mineur	
			Ripisylve	Dégradée ou absente		Suppression	Végétation : rideau d'arbres et ripisylve	Altitude

Niveau de rendu du risque d'altération
Données non disponibles





CONSEIL GÉNÉRAL DU BAS-RHIN HÔTEL DU DÉPARTEMENT Place du Quartier Blanc / 67964 STRASBOURG cedex 9 Tél : 03 88 76 67 67 / Fax : 03 88 76 67 97

www.bas-rhin.fr

DIRECTION DE L'AGRICULTURE,
DE L'ESPACE RURAL ET DE L'ENVIRONNEMENT
Service Rivières